

@

NOTES ADDITIONNELLES  
sur les  
**TOU-KIUE (TURCS)  
OCCIDENTAUX**

par  
**Édouard CHAVANNES**

Un document produit en version numérique par Pierre Palpant,  
collaborateur bénévole,  
Courriel : [ppalpant@uqac.ca](mailto:ppalpant@uqac.ca)

Dans le cadre de la collection : " Les classiques des sciences sociales "  
fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi.  
Site web : <http://classiques.uqac.ca>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi.  
Site web : <http://bibliotheque.uqac.ca>

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

Un document produit en version numérique par Pierre Palpant, collaborateur  
bénévole,  
Courriel : [ppalpant@uqac.ca](mailto:ppalpant@uqac.ca)

à partir de :

### NOTES ADDITIONNELLES sur les TOU-KIUE (TURCS) OCCIDENTAUX

par  
Édouard CHAVANNES (1865-1918)

Librairie d'Amérique et d'Orient Adrien Maisonneuve, Paris, 1903, 110 pages.

Police de caractères utilisée : Verdana, 10 et 9 points.  
Mise en page sur papier format Lettre (US letter), 8.5"x11"

[note : un clic sur @ en tête de volume et des chapitres et en fin d'ouvrage,  
permet de rejoindre la table des matières]

Édition complétée le 15 décembre 2006 à Chicoutimi, Québec.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

Dans un livre intitulé : « *Documents sur les Tou-kiue (Turcs) occidentaux* », publié en 1903 par l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg, j'ai eu l'occasion de citer quelques extraits de la grande encyclopédie *Tch'e fou yuen koei*<sup>1</sup> rédigée vers l'an 1013 par une commission de lettrés. Il m'a paru utile de compléter ce travail en traduisant tous les textes qui, dans cette encyclopédie, peuvent intéresser l'histoire des *Tou-kiue* occidentaux. Tel est l'objet du présent article.

---

<sup>1</sup> *Ts'ö fou yuan kouei*, d'après la transcription adoptée par l'École d'Extrême-Orient ; je compte me rattacher à ce système pour mes publications futures, mais j'ai dû suivre ici la transcription que j'ai employée dans mon livre sur les *Tou-kiue*.

# TABLE DES MATIÈRES

## Années

618 — 619 — 620 — 621 — 622 — 624 — 625 — 626 — 627 — 631 — 632
633 — 635 — 638 — 639 — 640 — 641 — 642 — 643 — 644 — 645 — 646
647 — 648 — 649 — 650 — 651 — 652 — 656 — 658 — 662 — 670 — 675
686 — 691 — 692 — 696 — 698 — 699 — 700 — 704 — 706 — 709 — 710
712 — 714 — 715 — 716 — 717 — 718 — 719 — 720 — 721 — 722 — 724
725 — 726 — 727 — 728 — 729 — 730 — 731 — 732 — 733 — 735 — 736
737 — 738 — 739 — 740 — 741 — 742 — 743 — 744 — 745 — 746 — 747
748 — 749 — 750 — 751 — 752 — 753 — 754 — 755 — 756 — 758 — 759
760

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

### Année 618.

@

p.1 Chap. 977, p. 16 r° : Sous l'empereur *Kao-tsou*, de (la dynastie) *T'ang*, la première année *ou-té* (618), le septième mois, *K'iué kagan* envoya un ambassadeur pour se rattacher à l'empire. Ce *K'iué kagan* était un frère cadet de *Ho-sa-na kagan*, (chef) des *Tou-kiue* de l'ouest ; il s'appelait d'abord *K'iué ta-tou cho* (*Kul tardou chad*) et gouvernait ses tribus, qui comprenaient plus de trois mille archers à cheval dans la commanderie de *Hoei-ning* <sup>1</sup>. Lorsque la dynastie des *Soei* périt, il se nomma lui-même *K'iué (kul) kagan* ; il p.2 commença par faire cause commune avec *Li Koei* <sup>2</sup>. L'envoyé de la dynastie *Soei* chez les *Jong* occidentaux, *Ts'ao K'iong*, ayant *Kan tcheou* pour base d'opérations, l'attira à lui. Avec tous ses gens, il se rattacha à (*Ts'ao*) *K'iong* et réunit ses propres troupes aux siennes pour repousser (*Li*) *Koei* <sup>3</sup> ; mais il fut battu par (*Li*) *Koei* et se cacha dans la vallée *Ta-teou-pa* <sup>4</sup> ; il fut avec les *T'ou-yu-hoen* comme les lèvres avec les dents. A ce moment <sup>5</sup>, il envoya un ambassadeur rendre hommage, apporter tribut, et se soumettre à l'empire.

Chap. 974, p. 10 r° : La première année *ou-té* (618), le douzième mois <sup>6</sup>, le chef des *Tou-kiue* occidentaux *Ho-sa-na kagan*, quitta *Yu-wen Hoa-ki* pour venir se soumettre. L'empereur alla en son honneur à sa rencontre ; il le fit monter sur son propre siège et lui donna du vin et des aliments <sup>7</sup>.

### Année 619.

---

<sup>1</sup> Cf. *Documents*, p. 22, n. 5.

<sup>2</sup> Cf. *Documents*, p. 22, n. 6.

<sup>3</sup> Cf. *Documents*, p. 51, lignes 18-21.

<sup>4</sup> Cf. *Documents*, p. 306, au bas de la page.

<sup>5</sup> C'est-à-dire en 618.

<sup>6</sup> Même indication dans Chap. 977, p. 16 r°.

<sup>7</sup> Cf. *Documents*, p. 21 et p. 51.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

Chap. 970, p. 3 v° : La deuxième année *ou-té* (619), le quatrième mois, *Ho-sa-na kagan* offrit une grosse perle <sup>1</sup>.

*Ibid.* : Le septième mois, le (chef des) *Tou-kiue* occidentaux, *Che-hou (jabgou) kagan* <sup>2</sup> et (le roi de) *Kao-tch'ang* envoyèrent des ambassadeurs rendre hommage et apporter tribut.

### Année 620.

p.3 Chap. 970, p. 4 r° : La troisième année *ou-te'* (619), hommage et tribut du barbare d'occident (si *Fan*), le *Tou-kiue Che-hou (jabgou) kagan*.

### Année 621.

Chap. 970, p. 4 r° : La quatrième année *ou-té* (620), hommage et tribut du (chef des) *Tou-kiue* occidentaux *Che-hou (jabgou) kagan*.

### Année 622.

Chap. 977, p. 19 v° : La cinquième année *ou-té* (622), (le chef des) *Tou-kiue* occidentaux, *Che-hou (jabgou) kagan*, envoya un ambassadeur demander à contracter un mariage <sup>3</sup>.

Chap. 970, p. 4 v° : La cinquième année *ou-té* (622), le quatrième mois, une peau de lion est offerte par (le chef des) *Tou-kiue* occidentaux *Che-tsou (jabgou) kagan*.

### Année 624.

---

<sup>1</sup> Cf. *Documents*, p. 21-22 et p. 51.

<sup>2</sup> Cette date de 619 est la première à laquelle *Tong che-hou kagan* apparaisse comme étant en relations avec la cour de *Chine* ; il devait cependant régner sur les *Tou-kiue* occidentaux déjà dans les dernières années de la dynastie *Soei* ; Cf. *Documents*, p. 171, lignes 15-16.

<sup>3</sup> L'empereur ne prit cette demande en considération qu'en l'année 625 ; voyez plus loin, à cette date.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

Chap. 970, p. 5 r° : La septième année *ou-té* (624), le troisième mois, hommage et tribut du (chef des) *Tou-kiue* occidentaux *Moho-tou kagan*.

### Année 625.

Chap. 977, p. 20 r° : La huitième année *ou-té* (625), le quatrième mois, on offrit un banquet à l'ambassadeur des *Tou-kiue* occidentaux.

(Suit le récit de la délibération que tint l'empereur pour savoir s'il fallait accorder une princesse en mariage à *Che-hou kagan* ; Cf. *Documents*, p. 25, lignes 1-16, et p. 53, lignes 12-25. Après cette discussion, l'empereur résolut d'envoyer *Tao-li*, roi de *Kao-p'ing*, à la cour du kagan des *Tou-kiue* occidentaux. *Tao-li* dut donc partir en 625 ; il revint en 627, ramenant avec lui le religieux hindou Prabhâkaramitra ; Cf. *Documents*, p. 25, lignes 17-20 et p. 192-193.)

### Année 626.

@

p.4 Chap. 970, p. 5 v° : La neuvième année *ou-té* (626), hommage et tribut des *Tou-kiue* occidentaux (sans indication de mois), de *Che-hou (jabgou) kagan* au troisième mois, et encore de *Che-hou (jabgou) kagan* au sixième mois.

### Année 627.

Chap. 974, p. 10 v° : La première année *tcheng-koan* (627) de (l'empereur) *T'ai-tsong*, le (chef des) *Tou-kiue* occidentaux *T'ong che-hou* fut tué par son oncle paternel <sup>1</sup>. Lorsque l'empereur apprit la mort de *T'ong che-hou*, il en fut très affligé ; il chargea un envoyé d'emporter des jades et des soies et d'aller les brûler en sacrifice à l'endroit où il était mort ; mais il se trouva que ce royaume

---

<sup>1</sup> Nous avons ici une nouvelle indication qui ne peut qu'augmenter l'incertitude où l'on est touchant la date exacte de la mort de *T'ong che-hou kagan*. J'ai essayé de démontrer, et je crois encore, que cette date doit être l'année 630 ; Cf. *Documents*, p. 25, n. 3, p. 95, n. 1, et p. 194, n. 3.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

fut troublé ; l'envoyé ne put pas effectivement s'y rendre et on renonça (à ce projet).

### Année 631.

Chap. 970, p. 7 r° : La cinquième année *tcheng-koan* (631), des chevaux sont offerts par *Sou-fa tie*, roi de *K'ieou-tse* (Koutcha) <sup>1</sup>.

### Année 632.

Chap. 970, p. 7 v° : La sixième année *tcheng-koan* (632), une ceinture de jade est offerte par *Wei-tche Ou-mi* roi de *Yu-t'ien*. (Khotan) <sup>2</sup>.

Chap. 964, p. 2 r° <sup>3</sup> : La sixième année *tcheng-koan* (632), le huitième mois, on envoya le dignitaire de second rang du *hong-lou*, *Lieou Chan-yn*, donner l'investiture au (chef des) *Tou-kiue* p.5 occidentaux *Mo-ho cho* (*Baga chad*) sous le nom de *Hi-li-pi tou-lou kagan*, et lui faire présent d'un tambour, d'un étendard et de dix mille pièces de soie de couleurs variées <sup>4</sup>.

Cette même année, on envoya le *tchong-lang-tsiang Sang Hiao-yen* conférer par brevet l'investiture au roi de *Yen-k'i* (Karachar), *Tou-k'i-tche*, sous le nom de *Tie-li-che kagan* <sup>5</sup>.

### Année 633.

@

---

<sup>1</sup> Cf. *Documents*, p. 115, ligne 24, où la date est 630.

<sup>2</sup> Cf. *Documents*, p. 126, lignes 18-22.

<sup>3</sup> Même témoignage dans Chap. 974, p. 11 r°.

<sup>4</sup> Cf. *Documents*, p. 27, lignes 21-24, où la date est 633, et p. 55, lignes 9-13. Il est à remarquer qu'ici, comme dans la notice sur Karachar (*Documents*, p. 111, note 1) *Mo-ho chad* et *Tou-lou kagan* sont considérés comme un seul et même personnage, tandis que, dans les notices sur les *Tou-kiue* occidentaux, *Mo-ko chad* est regardé comme le père de *Tou-lou kagan* (*Documents*, p. 27, lignes 13-14).

<sup>5</sup> Cf. *Documents*, p. 111. On peut se demander si les auteurs du *Tch'e fou yuen koei* ne font pas ici une confusion entre le roi de Karachar et le kagan des *Tou-kiue* occidentaux, *Tie-li-che kagan*.



## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

Chap. 970, p. 7 v° : La septième année *tcheng-koan* (633), hommage et tribut du *Tou-kiue* occidental *Hi-li-pi tou-lou kagan*.

### Année 635.

Chap. 970, p. 7 v° : La neuvième année *tcheng-koan* (635), hommage et tribut du *Tou-kiue* occidental *Tong-ngo chad* <sup>1</sup>.

### Année 638.

Chap. 964, p. 4 r° : La douzième année *tcheng-koan* (638), le neuvième mois, un décret impérial fut rendu en ces termes :

« Les bienfaits du Ciel et de la Terre se répartissent avec égalité entre les quatre saisons ; la sage conduite du roi souverain s'exerce sans partialité envers les dix mille sortes d'êtres ; c'est ainsi qu'on peut soutenir et nourrir la foule du peuple, couvrir et protéger le <sup>p.6</sup> territoire des *Hia* <sup>2</sup> ; les ordres et les instructions (de ce souverain parfait) atteignent tous les êtres jusque dans les contrées reculées ; les titres et les dignités qu'il confère ne sont pas omises lorsqu'il s'agit d'hommes aux mœurs étrangères. Le (chef des) *Sie-yen-t'ô* (Syr Tardouch) *Tchen-tchou p'i-kia (bilgä) kagan* <sup>3</sup>, sa personne est profondément brave, sa sagesse est brillamment réelle ; depuis longtemps il a vu les vicissitudes des temps ; de bonne heure il a reçu notre calendrier <sup>4</sup>. Sa sincérité loyale et sa haute vertu ont réussi à se manifester au-delà de notre frontière. Ses tributs et ses offrandes n'ont jamais cessé de venir au palais impérial ; de plus il a parfaitement instruit ses descendants et maintenu l'harmonie dans son

---

<sup>1</sup> *T'ong-ngo chad* était le frère cadet de *Hi-li-pi tou-lou kagan* ; il lui succéda après sa mort sous le nom de *Cha-po-lo ti-li-che kagan* (Cf. *Documents*, p. 55, au bas de la page). Le témoignage du *Tch'é fou yuen koei*, qui indique une ambassade de *Hi-li-pi tou-lou kagan* en 633 et une ambassade de *T'ong-ngo chad* en 635, nous permet de placer entre ces deux dates la mort du premier et l'avènement du second.

<sup>2</sup> Cette expression désigne la Chine.

<sup>3</sup> Cf. *Documents*, p. 95, ligne 22.

<sup>4</sup> Cf. *Documents*, p. 200, n. 1.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

peuple ; tous à sa suite s'acquittent des devoirs de protection qui leur incombent et tous aiment et admirent l'influence de la cour. Ses fils *Cha-tan-mi che-hou (jabgou) Pa-tcheou* et *Ta-tou (tardou) mo-ho-tou (bagatour) cho (chad) Hie-li-pi*, ont tous deux une volonté portée sur ce qui est réellement bon, une énergie pleine d'effective vaillance. L'un, épuisant ses sentiments de loyalisme, chérit dans son cœur la cour impériale ; l'autre venant de loin pour assister aux audiences de l'empereur, s'est prosterné devant son trône. Si nous réfléchissons à leur absolue sincérité, nous avons bien motif de les louer ; il convient donc que nous leur conférions des titres excellents afin d'étendre sur eux nos récompenses et nos faveurs. Que *Pa-tcheou* devienne *Se che-hou (jabgou) k'o-han (kagan)* ; en outre je lui fais présent de quatre drapeaux à tête de loup et de quatre tambours. A *Hie-li-pi kagan ta(-tou) mo-ho-tou (bagatour) che-hou (jabgou)*, je confère deux drapeaux à tête de loup et deux tambours. En outre j'ordonne que le grand général du *tso-ling-kiun, Leang Fang-che*, prenne un insigne de commandement pour exécuter ce décret d'investiture.

### Année 639.

@

p.7 Chap. 973, p. 11 r° : Sous le règne de *T'ai-tsong*, la treizième année *tcheng-koan* (639), (le chef des) *Sie-yen-t'o* (Syr-Tardouch) envoya un ambassadeur dire à l'empereur :

« Quoique (le roi de) *Kao-tch'ang* (Tourfan) ait l'air de servir le Très-vénérable <sup>1</sup>, dans son inconstance il ne se conduit pas réellement ainsi. Il s'est permis de mettre en campagne des soldats qui, avec *Yu-kou chad* <sup>2</sup> ont attaqué les royaumes institués par le Fils du Ciel. Moi, votre esclave, ayant reçu de grands bienfaits de l'empire, et désireux de témoigner ma reconnaissance, je vous demande de mettre en campagne les hommes auxquels je commande comme avant-coureurs de l'armée régulière, pour le châtier.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

L'empereur loua sa sincérité et sa rectitude ; il chargea le président du ministère du Cens, *T'ang Kien*, et le grand général du *yeou ling kiun*, *Tche-che-se-li*, de lui apporter des soies brodées et des soies unies pour lui en faire présent.

### Année 640.

Chap. 985, p. 10 r<sup>o</sup> et suiv. : Récit de l'attaque de la capitale du royaume de *Kao-tch'ang* (Yar khoto près de Tourfan) par *Heou Kiun-tsi*<sup>3</sup>. On y relève le passage suivant : « Auparavant, au moment du départ de la grande armée, l'empereur avait appelé du pays à l'est des montagnes des gens habiles à construire des machines de siège et les avait tous adjoints à l'armée. (*Heou*). *Kiun-tsi* coupa alors des arbres pour combler les fossés ; il fit avancer en foule les béliers montés sur char afin d'en heurter les remparts qui furent éventrés sur une longueur de plusieurs dizaines de pieds ; les pierres des balistes montées sur char frappaient dans la ville et tout ce qu'elles atteignaient était réduit en miettes ; quelques uns (des p.8 assiégés) étendirent des couvertures de feutre pour s'abriter contre les pierres lancées. Ceux qui sur le rempart gardaient les créneaux ne purent plus y rester et alors on prit la ville<sup>4</sup>.

### Année 641.

Chap. 964, p. 6 r<sup>o</sup> : La quinzième année *tcheng-koan* (641), le septième mois, on ordonna au général du *tso-ling-kiun*, *Tchang Ta-che* d'aller, porteur d'un insigne de délégation, conférer l'investiture au (chef des) *Nou-che-pi*, (tribu des) *Tou-kiue* occidentaux, (*Mo-*)*hotou che-hou* (*Bagatour jabgou*), sous le nom de *I-p'i cha-po-lo che-hou* (*jabgou*) *kagan*, et lui faire présent d'un tambour et d'un étendard<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> C'est-à-dire l'empereur.

<sup>2</sup> Cf. *Documents*, p. 109, lignes 9-15.

<sup>3</sup> Cf. *Documents*, p. 106.

<sup>4</sup> L'inscription érigée en 640 p. C. à l'éloge du général *Kiang Hing-pen* mentionne aussi ces machines de guerre ; Cf. mon travail « *Dix inscriptions chinoises de l'Asie centrale* », p. 30-31.

<sup>5</sup> Cf. *Documents*, p. 266, n. 1.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

### Année 642.

@

Chap. 978, p. 22 r<sup>o</sup> et *suiv.* : La seizième année *tcheng-koan* (642), le neuvième mois, le (chef des) *Yen-t'o* (Tardouch), *Tchen-tchou p'i-kia* (*bilgä*) *kagan* envoya son oncle *Cha-po-lo ni-chou se-kin* demander à contracter un mariage et offrir trois mille chevaux, trente huit mille peaux de martre et un miroir en agate. L'empereur consentit à lui donner une fille (de la maison impériale) en mariage ; il invita le kagan à faire des préparatifs pour accomplir la cérémonie de venir en personne à sa rencontre. L'empereur était résolu à chérir les hommes lointains ; aussi annonça-t-il par un décret qu'il se rendrait à *Ling tcheou*<sup>1</sup> pour avoir une entrevue avec (le kagan des *Yen-t'o*) ; le kagan fut très joyeux et il publia dans son royaume les paroles que voici :

« J'étais à l'origine un petit chef des *T'ie-le* (Tölös) ; j'ai obtenu la faveur que l'Homme p.<sub>9</sub> saint du grand empire m'établisse comme kagan ; maintenant, en outre il me donne une princesse en mariage et lui-même viendra à *Ling tcheou* ; il y a bien là de quoi être satisfait.

Alors il imposa des taxes en moutons et en chevaux à ses tribus pour les offrir (à l'empereur) en présents de fiançailles. Mais certaines personnes dirent au kagan :

— Le kagan de nous, les *Sie yen-t'o* (Syr-Tardouch), et le Fils du Ciel de la grande dynastie *T'ang* sont chacun souverain d'un empire ; pourquoi iriez-vous en personne rendre hommage (à l'empereur) ? si d'aventure il vous retenait (prisonnier), les regrets seraient inutiles.

Le kagan répondit :

— J'ai entendu dire que le Fils du Ciel de la grande dynastie *T'ang* a une vertu sainte qui s'étend au loin ; dans tous les lieux qu'éclairent le soleil et la lune, tous les hommes viennent lui obéir. Je confie en lui mon cœur et je lui remets ma personne ; j'espère obtenir de voir une fois son visage céleste et alors je n'aurai plus rien à regretter.

---

<sup>1</sup> L'arrondissement de *Ling* est aujourd'hui la préfecture secondaire de ce nom, qui dépend de la préfecture de *Ning-hia*, prov. de *Kan-sou*.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

D'ailleurs, dans les régions qui sont au nord du désert, il faut nécessairement qu'il y ait un souverain ; m'abandonner pour chercher quelque autre (à mettre à ma place), cela n'est pas dans les plans du grand empire. Ma résolution est bien prise ; n'ajoutez plus de longs discours.

A partir de ce moment ceux qui avaient parlé se turent. L'empereur envoya donc des émissaires par trois chemins pour prendre livraison de ces moutons et de ces chevaux ; cependant le (*kagan* des) *Yen-t'ou* (Tardouch) n'avait pas de réserves accumulées ; il réquisitionna (des moutons et des chevaux) dans son royaume ; le voyage d'aller et de retour était de près de dix mille *li*, et comme, dans le désert de sable, il n'y avait pas de pâturages, les moutons et les chevaux s'échappèrent ou moururent ; ils n'arrivèrent donc pas à l'époque fixée. L'empereur alors renonça à se rendre à *Ling tcheou* et il rappela les émissaires qu'il avait envoyés <sup>p.10</sup> par trois chemins. Puis, quand les présents de fiançailles arrivèrent, il y en avait près de la moitié qui était en mauvais état. Dans une délibération (instituée par l'empereur), il fut décidé qu'on ne pouvait pas traiter les barbares en leur appliquant les rites et la justice ; si leurs présents de fiançailles n'étaient pas au complet, et qu'on leur accordât le mariage, ils mépriseraient peut-être l'Empire du Milieu ; il fallait leur ordonner d'observer entièrement les rites afin de redoubler l'importance (de la Chine à leurs yeux). Puis on renvoya leurs ambassadeurs. Cependant, parmi les ministres, il s'en trouva quelques uns pour exhorter l'empereur en disant :

— Puisque vous avez accordé une princesse en mariage au (*kagan* des) *Yen-t'ou* (Tardouch), la frontière se trouvera ainsi jouir du calme ; acceptez tranquillement les présents de fiançailles qu'il vous offre et gardez-vous de manquer de parole aux barbares. L'important est que cette affaire aboutisse promptement.

L'empereur répliqua :

— L'avis que vous proposez est mauvais de tous points. Vous connaissez l'antiquité, mais vous ne connaissez pas les temps modernes. Autrefois, sous la dynastie des *Han*, les *Hiong-nou* étaient puissants et l'Empire du Milieu était faible ; c'est pourquoi on para richement une infante pour la donner en mariage au *chen-yu*.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

Actuellement, l'Empire du Milieu est puissant et les barbares du nord sont faibles ; un millier de soldats chinois seraient capables de combattre contre plusieurs myriades d'entre eux. Si le (kagan des) *Yen-t'ou* (Tardouch) témoigne de l'empressement, se prosterne le front contre terre et nous laisse agir à notre gré, et s'il n'ose pas se montrer arrogant envers nous, c'est parce qu'il a obtenu d'être nommé chef depuis peu. Les diverses tribus (auxquelles il commande) ne dépendaient pas de lui à l'origine ; il veut donc s'appuyer sur notre grand empire et s'en servir pour soumettre son propre peuple. Ces autres tribus qui sont au nombre de plus <sup>p.11</sup> de dix, à savoir les *T'ong-lo*, les *Pou-kou*<sup>1</sup>, etc., ont plusieurs myriades de soldats ; si elles réunissaient leurs forces, elles seraient capables de dominer les *Yen-t'ou* (Tardouch) ; or si elles n'osent pas partir en guerre, c'est parce que le (kagan des) *Yen-t'ou* (Tardouch) a été nommé par moi et qu'elles craignent l'Empire du Milieu. Si maintenant je donne une de mes filles (au kagan des *Yen-t'ou*) et que j'en fasse le gendre du grand empereur, j'augmenterai par là ses hommes et je lierai étroitement à lui ses partisans ; alors les tribus qui lui sont étrangères plieront les genoux et abaisseront les sourcils ; elles lui obéiront derechef et lui seront soumises. Les hommes qui sont du nombre des barbares, comment connaîtraient-ils les rites et la justice ? Au moindre mécontentement, ils ouvrent les hostilités et descendent vers le Sud. Ce que vous proposez, seigneurs, équivaut à nourrir une bête féroce pour s'en faire dévorer. Si maintenant je ne donne pas cette infante (au kagan des *Yen-t'ou*) et que je traite son ambassadeur avec beaucoup de négligence, les tribus qui appartiennent à d'autres clans que lui sauront que je l'ai rejeté, et il est certain qu'ils attaqueront à l'envi les *Yen-t'ou* (Tardouch).

Alors donc on rompit ce (projet de) mariage.

---

<sup>1</sup> Les *Pou-kou* et les *T'ong-lo* étaient des tribus ouïgoures ; Cf. *Documents*, p. 89, lignes 13-14. Elles étaient alors soumises aux *Sie-yen-t'ou*.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

Chap. 974, p. 12 r° : La seizième année *tcheng-koan* (642), le dixième mois, le jour *keng-tse*, (l'empereur) offrit un banquet aux ambassadeurs des divers peuples étrangers dans la salle *Leang-i*. L'empereur dit à *Cha-po-lo se-kin* <sup>1</sup> :

— Les *Yen-t'ò* (Tardouch) étaient à l'origine une simple tribu ; vous, ô *se-kin*, c'est moi qui vous ai mis à leur tête, il n'y a de cela qu'une dizaine d'années. Quels calculs avez-vous pu bien faire ? Quand *Hie-li*, avec toute la multitude de ses gens a envahi ma frontière je n'ai eu qu'à envoyer p.12 mes soldats et mes cavaliers pour détruire ses tribus <sup>2</sup>. Si vous, vous voulez ouvrir les hostilités contre moi, c'est que vous désirez que je fasse la dépense de dix moutons et de cinq chevaux sur la frontière <sup>3</sup>. Maintenant, je vois que vous avez envoyé un ambassadeur pour vous excuser de votre crime ; je vous pardonne vos fautes passées ; nos sentiments d'amitié seront comme auparavant.

Quand le banquet fut terminé, on donna à chacun des pièces de soie en quantités diverses.

### Année 643.

@

Chap. 970, p. 10 r° : La dix-septième année *tcheng-koan* (643), le premier jour du premier mois, ambassades de divers royaumes, parmi lesquels les *Sie-yen-t'ò* (Syr Tardouch) et le royaume de *K'ang* (Samarkand). — Le onzième mois, autres ambassades, au nombre desquelles celles des *Sie-yen-t'ò* (Syr Tardouch), des *P'o-lo-men* (Hindous), de *T'ong-ngo* <sup>4</sup> et du barbare d'Occident (*si Fan*) *Tchou-pan tch'ouo* <sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Oncle du kagan des *Sie-yen-t'ò* ; voyez plus haut, p. 8, ligne 16.

<sup>2</sup> En 630, l'empereur avait vaincu et fait prisonnier le *kagan Hie-li*, chef des Turcs septentrionaux.

<sup>3</sup> C'est-à-dire : je n'aurai à faire qu'un effort minime et de faibles dépenses pour vous vaincre.

<sup>4</sup> Ce *T'ong-ngo* ne doit pas être confondu avec *T'ong-ngo chad* ou *Tie-li-che kagan*, qui était mort dès l'année 639 ; Cf. *Documents*, p. 57, n. 1.

<sup>5</sup> *Tch'ou pan tch'ouo* était le titre du chef de la tribu *Chou-ni-che* qui habitait la vallée de Youldouz ; Cf. *Documents*, p. 34, ligne 8.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

### Année 644.

Chap. 985, p. 14 r<sup>o</sup> : La dix-huitième année *tcheng-koan* (644), le dixième mois, le gouverneur du *Ngan-si*, *Kouo Hiao-k'o*, à la tête de ses soldats détruisit (le royaume de) *Yen-k'i* (Karachar) <sup>1</sup>. (*Kouo*) *Hiao-k'o* fit prisonnier le roi de ce royaume, *Long Tou-k'i-tche* <sup>2</sup> et l'envoya dans l'endroit où l'empereur se trouvait en voyage <sup>3</sup>...

### Année 645.

p.<sup>13</sup> Chap. 970, p. 10 r<sup>o</sup> : La dix-neuvième année *tcheng-koan* (645), le premier mois, offrandes de divers princes parmi lesquels le *T'ou-ho-lo che-hou* (jabgou du Tokharestan), *Cha-po-lo che-hou* <sup>4</sup>, (le roi de) *Yu-t'ien* (Khoten), *T'ong-ngo* <sup>5</sup>, (le roi de) *K'ang* (Samarkand), etc.

Chap. 964, p. 6 v<sup>o</sup> : La dix-neuvième année *tcheng-koan* (644), le neuvième mois, le (chef des) *Sie yen-t'o* (Syr Tardouch), *Tchen-tchou p'i-kia* (*bilgä*) *kayan* étant mort, l'empereur fit des sacrifices à gauche de son camp pour témoigner son affliction. Auparavant <sup>6</sup>, (ce chef des) *Yen-t'o* avait demandé que son fils aîné de naissance secondaire, *I-mang*, fût nommé *Tou-li-che kagan* et résidât dans le territoire oriental, ayant à gouverner des tribus qui étaient toutes de diverses sortes, et que son fils de première naissance, *Pa-tcho* <sup>7</sup>, fût nommé *Se che-hou* (*jabgou*) *kagan* et résidât dans le territoire occidental, ayant à gouverner des tribus qui étaient toutes des *Yen-t'o* (Tardouch). Un décret impérial y consentit et, suivant les rites, conféra à tous deux l'investiture par brevet.

---

<sup>1</sup> Cf. *Documents*, p. 112.

<sup>2</sup> On a vu plus haut que *Tou-k'i-tche* avait reçu en 632 l'investiture de la Chine.

<sup>3</sup> Une note du texte dit que l'empereur se trouvait alors dans la palais *Kieou-tch'eng*, qui était à l'Ouest de la s. p. actuelle de *Lin-yeou* (préf. de *Fong-siang*, prov. de *Chàn-si*).

<sup>4</sup> *Cha-po-lo che-hou* doit désigner le chef des *Tou-kiue* occidentaux qui fut plus tard le *kagan Ho-lou* ; Cf. *Documents*, p. 33, n. 5. C'est par erreur que j'ai considéré (*Documents*, p. 156, n. 1, et Index) *Cha-po-lo che-hou* comme étant le jabgou du Tokharestan ; ce sont deux personnages distincts.

<sup>5</sup> Cf. p. 12, n. 3.

<sup>6</sup> En 638 ; voyez plus haut, p. 6.

<sup>7</sup> Ce *Pa-tcho* est identique au *Pa-tcheou* dont il a été question à la date de 638 (p. 6, lignes 14 et 23).



## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

### Année 646.

Chap. 976, p. 23 v° : La vingtième année *tcheng-koan*, le sixième mois, le (chef des) *Tou-kiue* occidentaux, *I-p'i che-koei kagan* envoya un ambassadeur rendre hommage et apporter tribut, et en outre demander à contracter mariage <sup>1</sup> ; l'empereur, par une lettre scellée <sup>p.14</sup> de son sceau, récompensa ses excellentes dispositions et lui donna les plus grands encouragements.

Chap. 977, p. 17 v° : La vingtième année *tcheng-koan* (646), le huitième mois, l'empereur se rendit à *Ling tcheou* <sup>2</sup> ; il s'arrêta à *Feou-yang toen*. Treize tribus, à savoir les *Pie-le* (Tölös), les *Hoei-ho* (Ouïgours), les *Pa-ye-kou* (Bayirkou), les *T'ong-lo*, les *Pou-kou*, les *To-lan-ko* (Telangout), les *Se-kie*, les *A-tie*, les *K'i-tan*, les *Hi*, les *Kie* <sup>3</sup>, les *Hoen*, les *Ho-sa*, envoyèrent toutes des ambassadeurs rendre hommage et apporter tribut. Elles adressèrent à l'empereur une requête où elles disaient :

« Le *kagan* des *Yen-t'ò* (Tardouch) n'était pas dévoué à l'empire ; il était cruel et se conduisait sans raison ; il ne pouvait servir de suzerain à nous, vos esclaves. Depuis qu'il est mort et qu'il a été battu, ses tribus se sont dispersées comme des oiseaux et on ne sait où elles sont allées. Pour nous, vos esclaves, chacun (de nos groupes) a un territoire qui lui est assigné et nous ne pouvons poursuivre les *Yen-t'ò* dans leur fuite. Nous confions notre destinée au Fils du Ciel ; nous désirons que vous nous accordiez votre compassion ; nous demandons que vous établissiez des fonctionnaires chinois pour nous donner leurs soins, à nous vos esclaves.

---

<sup>1</sup> Cf. *Documents*, p. 32, ligne 12, et p. 59, lignes 13-14. Dans les notices sur les *Tou-kiue* auxquelles nous renvoyons en ce moment, cette ambassade n'est pas datée ; on voit, par le texte que nous venons de traduire, qu'elle est de l'année 646.

<sup>2</sup> Cf. p. 8, n. 3.

<sup>3</sup> Les *Kie* sont vraisemblablement les *Hi-kie* ; cf. *Documents*, p. 91, n. 3. — L'énumération que nous avons ici comprend les tribus ouïgoures auxquelles sont ajoutés les *T'ie-le*, les *Hi* et les *K'i-tan*.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

L'empereur pensait que, à cause de la victoire qu'ils avaient remportée sur les *Yen-t'ou* (Tardouch) <sup>1</sup>, (ces peuples) auraient aussitôt déserté la cour de Chine ; en voyant venir leurs ambassadeurs, il fut donc très joyeux. Il chargea le *hoang-men che-lang Tch'ou Soei-leang* d'amener (les ambassadeurs) dans la résidence du sous-préfet ; on fit circuler les coupes de vin et on amoncela les viandes hachées pour les traiter avec honneur ; (ces réjouissances) ne prirent fin qu'au milieu de la nuit.

### Année 647.

p.15 Chap. 973, p. 11 r° : La vingt et unième année *tcheng-koan* (647), le grand général des gardes vaillants de gauche, *A-che-na Cho-eul*, fut nommé grand administrateur du district de *Koen-k'ieou* ; il fut chargé de s'unir au Protecteur du *Ngan-si* (Bichbalik), *Kouo Hiao-k'o*, et au *se-nong k'ing Yang Hong-li* qui avaient sous leurs ordres cinq généraux ; en outre on mit en campagne plus de cent mille cavaliers des treize tribus *T'ie-le* (Tölös) ; (les mesures furent prises) pour attaquer *K'ieou-tse* (Koutcha) <sup>2</sup>.

### Année 648.

@

Chap. 973, p. 11 r° <sup>3</sup> : La vingt-deuxième année *tcheng-koan* (648), le quatrième mois, *Ho-lou*, (chef des Tou-kiue occidentaux, à cause que l'armée impériale demandait compte de ses crimes au *K'ieou-tse* (Koutcha), proposa de se mettre à l'avant-garde, dans le désir de servir de guide (aux troupes chinoises) ; en outre, avec quelques dizaines de cavaliers, il se rendit en toute hâte auprès de l'empereur ; un décret impérial le nomma administrateur de l'armée active dans le district de *Koen-k'ieou* ; on lui offrit un banquet dans la salle *Kia-cheou*, en même temps qu'aux officiers civils et militaires des trois

---

<sup>1</sup> Allusion à la victoire remportée dans le 6<sup>e</sup> mois de l'année 646 par le chef ouïgour *Tou-mi-fou* sur le chef Tardouch *Ta-mi* (*Documents*, p. 90, lignes 19-22). Cette victoire avait définitivement substitué la suprématie des Ouïgours à celle des Tardouch dans les régions septentrionales.

<sup>2</sup> Cf. *Documents*, p. 116, lignes 14-19.

<sup>3</sup> Cf. chap. 974, p. 12 v°.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

premières classes ; dans toutes les circonstances on fut très joyeux ; (l'empereur) fit présent à Ho-lou de soies fines et de soies brodées ; en outre, il ôta le vêtement qu'il portait pour le lui donner <sup>1</sup>.

Chap. 973, p. 11 r<sup>o</sup> : Le cinquième mois, le *tcheng-che du yeou wei choai fou*, *Wang Hiuen-ts'é*, attaqua le royaume de *Ti-na-fou* et lui fit subir une grande défaite. Auparavant, (*Wang*) *Hiuen-ts'é* s'était rendu comme ambassadeur dans le royaume de *T'ien-tchou* (Inde) ; p.<sub>16</sub> il arriva que le roi du royaume de l'Inde du Centre mourut ; son royaume fut fort troublé ; le roi de *Na-fou-ti*, *A-na-choen*, s'empara du trône et mit en campagne des troupes barbares (*hou*) pour repousser (*Wang*) *Hiuen-ts'é* ; celui-ci s'enfuit pendant la nuit et arriva à la frontière occidentale des *T'ou-po* (Tibétains) ; il réclama par lettres les soldats des royaumes voisins ; les *T'ou-po* (Tibétains) envoyèrent douze cents hommes d'élite, et le royaume de *Ni-po-lo* (Népal) envoya plus de sept mille cavaliers ; (ces troupes), avec (*Wang*) *Hiuen-ts'é*, attaquèrent *A-na-choen* et lui firent subir une grande défaite. Les *T'ou-po* (Tibétains) envoyèrent ensuite des ambassadeurs pour offrir leur butin <sup>2</sup>.

Chap. 973, p. 11 v<sup>o</sup> : Le sixième mois, vingt mille hommes de ce qui restait du peuple des *Sie-yen-t'ou* (Syr-Tardouch) envahirent les trois commanderies de *Han-hai*, de *Kin-hoei* et de *Yeou-ling* <sup>3</sup> ; on envoya le lieutenant de *Yen* <sup>4</sup>, *Li Tchen*, à la tête des neuf tribus *T'ie-le* (Tölös), se saisir d'eux. (Commentaire :

---

<sup>1</sup> Cf. *Documents*, p. 60, lignes 2-10.

<sup>2</sup> Je n'ai pas à revenir, à propos de ce texte, sur une question qui a été discutée dans le plus grand détail par Sylvain Lévi (*Les missions de Wang Hiuen-ts'é dans l'Inde*, Journ. As., Mars-Avril 1900, p. 305-310). Je me bornerai à faire remarquer que l'usurpateur du trône de Magadha est donné ici comme le roi d'un royaume appelé une première fois *Ti-na-fou*, et, une autre fois, *Na-fou-ti*. Sur la statue qui fut faite du roi prisonnier, on avait inscrit la mention [...] (cf. *Kin che tsoei pien*, Chap. CXIII, p. 355 v<sup>o</sup>), ce qui signifie « L'Hindou, roi du royaume de *Ti-na fou-ti*, *A-lo-na-choen* ». Il semble donc bien que le nom de ce royaume ait été en réalité *Ti-na-fou-ti*, ce qui explique que le *Tch'e fou yuen koei* écrive tantôt *Ti-na-fou* et tantôt *Na-fou-ti*. Quand à la variante *A-na-choen*, au lieu de *A-lo-na-choen*, elle est contredite par tous les autres textes.

<sup>3</sup> La commanderie de *Han-hai*, que le dictionnaire de *Li Tchao-lo* place sur le territoire des Mongols Khalkhas, avait été établie dans le premier mois de l'année 647 chez les *Hoei-ho* (Ouïgours) ; à la même époque, la commanderie ou gouvernement de *Kin-hoei* avait été instituée dans le territoire des *Pou-kou*, et la commanderie ou gouvernement de *Yeou-ling* dans le territoire des *Pa-ye-kou* (Bayirkou) ; cf. *Documents*, p. 91.

<sup>4</sup> Au lieu de *Yen*, il faut sans doute lire *Yen-jan*. Le Protectorat de *Yen-jan* avait été créé dans le quatrième mois de l'année 647 pour surveiller les six gouvernements et les sept arrondissements récemment établis chez les Ouïgours (cf. *Tse tche t'ong kien*, chap. CXCVIII, p. 9 v<sup>o</sup>).

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

La multitude des p.<sup>17</sup> *Sie-yen-t'ou* (Syr-Tardouch) qui s'était enfuie du côté de l'Ouest, choisit comme chef d'un commun accord *Tou-mo-tche*, fils <sup>1</sup> du défunt *Tchen-tchou p'i-kia (bilgä) kagan*, sous le nom de *I-t'ou-ou-che kagan* ; (ce kagan) demanda à résider au nord des monts *Yu-tou-kiun*. Les *T'ie-le* (Tölös) tenaient soumis depuis longtemps le peuple des *Sie-yen-t'ou* (Syr-Tardouch) ; quand *Tou-mo-tche* vint à régner, les chefs des Neuf Tribus furent tous sans exception saisis de crainte ; — (d'autre part,) l'opinion de la cour impériale craignait que (les *Sie-yen-t'ou*) ne fussent une cause d'inquiétudes au nord du désert ; (l'empereur) ordonna donc au duc du royaume de *Ynq, Li Tsi* <sup>2</sup>, d'aller punir et attaquer (les *Sie-yen-t'ou*). (*Li Tsi*), emmenant sous ses ordres vingt mille cavaliers des Neuf Tribus *T'ie-le* (Tölös), arriva aux Monts Célestes ; *Tou-mo-tche*, voyant venir l'armée régulière, fut saisi de crainte ; il se rendit auprès de l'envoyé impérial *Siao Se-ye* pour demander à faire sa soumission) <sup>3</sup>.

*Ibid.*, p. 12 r° : Le septième mois, *K'iu-li tch'ouo (tchour)*, conseiller d'État dans le royaume des *Tou-kiue* occidentaux, demanda à se mettre à la tête des hommes auxquels il commandait, afin d'accompagner (les troupes impériales) dans la campagne dirigée contre le *K'ieou-tse* (Koutcha).

Cette année-là, le (chef) *Hoei-ho* (Ouïgour), *P'ou-sa* <sup>4</sup>, envoya un ambassadeur apporter tribut à la cour. A cause de l'action glorieuse qu'il avait accomplie en écrasant les *Sie-yen-t'ou*, on offrit un banquet (à son envoyé) dans une salle du palais. Auparavant, p.<sup>18</sup> après qu'on eut fait prisonnier le *kagan* des *Tou-kiue*, *Hie-li* <sup>5</sup>, et les siens, parmi les barbares du nord il n'était plus resté de prospères que les *Hoei-ho* (Ouïgours) et les *Sie-yen-t'ou* (Syr-Tardouch). L'empereur donna par brevet le titre de *kagan* à *Mo-ho-tou*, (chef) des *Tou-kiue* occidentaux <sup>6</sup>, et l'envoya gouverner les tribus *Hoei-ho* (Ouïgour), *Pou-kou*, *T'ong-lo*, *Se-kie*, *A-tie*, etc. A ce moment, le chef des *Hoei-ho* (Ouïgours),

---

<sup>1</sup> Au lieu de [], le *Tse tche t'ong kien* (chap. CXCVIII, p. 6 v°) écrit « fils du frère aîné de... »

<sup>2</sup> Ce personnage est appelé *Li Che-tsi* dans le *Tse tche t'ong kien*.

<sup>3</sup> Ces événements se passaient dans le sixième mois de l'année 646 (*Tse tche t'ong kien*) ; ce commentaire nous reporte donc à deux ans en arrière.

<sup>4</sup> Le nom de *P'ou-sa* est ici une erreur ; dès l'année 646, ce chef ouïgour était mort et avait eu pour successeur *T'ou-mi-tou* ; c'est *T'ou-mi-tou* qui avait vaincu les *Si-yen-t'ou* en 646 ; cf. p. 14, n. 3.

<sup>5</sup> En 630.

<sup>6</sup> Cf. *Documents*, p. 90, ligne 17, où ce personnage est donné comme appartenant à la branche des *Tou-kiue* septentrionaux, ce qui paraît être plus exact.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

*T'ou-mi-tou*, avec les hommes de ses diverses tribus, écrasa (le chef des) *Sie-yen-t'ou* (Syr-Tardouch), *To-mi kagan*.

### Année 649.

Chap. 970, p. 13 r° : La vingt-troisième année *tcheng-koan* (649), le deuxième mois, le *Tou-kiue* occidental *Se che-hou kagan* <sup>1</sup>, et le roi du royaume de *Ngan* (Boukhârâ) offrirent tous deux des produits de leur pays.

Chap. 974, p. 13 r° : La vingt-troisième année *tcheng-koan* (649), le sixième mois, l'empereur *Kao-tsong* monta sur le trône. Le septième mois, le roi de *Yu-t'ien* (Khoten), *Fou-tou sin*, vint rendre hommage à la cour. (La suite comme dans *Documents*, p. 126, lignes 33-36, et p. 127, lignes 1-2). Quand *T'ai-tsong* fut enterré dans la sépulture *Tchao* <sup>2</sup>, on sculpta sur pierre l'image (de *Fou-tou sin*) et on la plaça au pied de la porte *Hiuen* <sup>3</sup>.

Chap. 977, p. 18 v° : La vingt-troisième année *tcheng-koan* (649), p.19 (le chef des) *Pa-si mi* (Basmyl) <sup>4</sup>, *T'ou-mao ta-koan* <sup>5</sup> *Fei-lo-tch'a* et les siens, avec leur tribu se soumirent à l'empire <sup>6</sup>.

### Année 650.

Chap. 964, p. 7 v° : « La première année *yong-hoei* (650), l'ex-roi de *K'ieou-tse* (Koutcha), le *tchong-lang-tsiang* des *tso-ou-wei* <sup>7</sup>, *Ho-li pou-che-pi*,

---

<sup>1</sup> Le même témoignage se retrouve dans le *Kieou T'ang chou* (cf. *Documents*, p. 33, à la fin de la note 5). A supposer qu'il ne repose pas sur une confusion de noms, il faut en tous cas distinguer ce *Se che-hou kagan* du personnage de même nom qui était fils de *Tong che-hou kagan* et qui dut mourir en 632 ou 633 (cf. *Documents*, p. 196-197).

<sup>2</sup> Cf. *Documents*, p. 38, n. 1.

<sup>3</sup> Cette porte devait vraisemblablement se trouver dans la sépulture.

<sup>4</sup> Sur l'habitat des *Pa-si-mi*, cf. *Documents*, p. 305, au bas de la page.

<sup>5</sup> [] paraît être identique à l'expression *ta-kan* qui transcrit habituellement le titre turc *tarkan* ; cf. *Documents*, p. 239, n. 2.

<sup>6</sup> A la date du premier mois de l'année 649, le T'se *tche t'ong kien* dit que le *T'ou-t'oen* (*toudoun*) des *Pa-si-mi*, *Fei-lo-tch'a*, fit sa soumission, et que son territoire devint l'arrondissement de Sin-li.

<sup>7</sup> Ce titre est celui qui avait été conféré à *Ho-li Pou-che pi* le premier mois de l'année 649 lorsqu'il fut arrivé captif à *Tch'ang-ngan* et que l'empereur lui eut pardonné (cf. *T'se tche t'ong kien*, chap. CXCIX, p. 4 v°).

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

fut nommé grand général des gardes vaillants de droite, puis on le renvoya dans son pays pour qu'il gouvernât ce qui restait de son peuple et qu'il fût comme autrefois roi de *K'ieou-tse* (Koutcha). Auparavant, quand *T'ai-tsong* avait détruit (le royaume de) *K'ieou-tse* (Koutcha) <sup>1</sup>, il avait transféré le siège du Protectorat de *Ngan-si* dans la capitale de ce royaume et avait donné à *Kouo Hiao-k'o* le titre de Protecteur, avec charge d'administrer en même temps *Yu-t'ien* (Khoten), *Sou-le* (Kachgar), *Soei-che* (Tokmak) ; ce fut ce qu'on appela les Quatre Garnisons. Quand l'empereur (*Kao-tsong*) eut succédé au trône, il ne désira pas agrandir son territoire et fatiguer son peuple ; il ordonna donc aux fonctionnaires que cela concernait d'abandonner les Quatre Garnisons, à savoir *K'ieou-tse* (Koutcha), etc., et c'est pourquoi *Ho-li pou-che-pi* redevint roi de son ancien pays <sup>2</sup>.

### Année 651.

@

p.<sup>20</sup> Chap. 973, p. 12 v° ; Sous le règne de l'empereur *Kao-tsong*, la deuxième année *yong-hoei* (651), le gouverneur du *Mong-tche*, *A-che-na Mo-lou* se révolta. S'étant emparé, dans l'ouest, du territoire de *Tou-lou kagan*, il s'avança pour ravager l'arrondissement de *T'ing* (Bichbalik) <sup>3</sup>.

(Suit le récit des campagnes dirigées contre *Ho-lou* de 651 à 657 ; cf. *Documents*, p. 36-37, 63-65, et 65, n. 4. On apprend ici que, en 657, *Sou Ting-fang* et les Ouïgours prirent le chemin du *Kin-chan* (Altaï), tandis que *A-che-na Mi-che* et *A-che-na Pou-tchen* passaient par l'arrondissement de *Si* (Yar khoto, près de Tourfan). Arrivé au nord du *Kin-chan* (Altaï), *Sou Ting-fang* reçut la soumission du *se-kin Lai-tou-lou* ; puis, à l'ouest

---

<sup>1</sup> En 648.

<sup>2</sup> Cf. *Documents*, p. 118. La note 2 de cette page 118 n'est pas absolument exacte ; le Protectorat de *Ngan-si* fut bien établi une première fois à Koutcha en 648 ou 649 par l'empereur *T'ai-tsong*. Mais l'empereur *Kao-tsong* transféra ce Protectorat à Tourfan en l'année 650 ; il ne le rétablit à Koutcha que le cinquième mois de l'année 658 (cf. p. 22, n. 1).

<sup>3</sup> Dans l'automne de l'année 651, dit le *Tse tche t'ong kien*, pendant le septième mois, le (chef des) *Tou-kiue* occidentaux *Cha-po-lo kagan* ravagea *T'ing-tcheou* (Bichbalik=*Tsi-mou-sa*) ; il attaqua et prit la ville de *Kin-ling*, ainsi que la sous-préfecture de *P'ou-lei* (Barkoul). — Une note du *Tse tche t'ong kien* identifie la ville de *Kin-ling* avec le *Kin-cha ling* qu'un itinéraire du *T'ang chou* place à mi-distance entre Tourfan et Bichbalik (cf. *Documents*, p. 11, ligne 6). Cette identification est peu admissible, car le *Kin-cha Ling* est un montagne, et non une ville. Quoi qu'il en soit, ce qui est certain, c'est que la ville de *Kin-ling* devait être dans le voisinage de Bichbalik et de Barkoul (cf. *Documents*, p. 62, n. 2 et p. 307, lignes 14-16).

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

de la rivière *Ye-tie*, il eut un engagement avec *Ho-lou* ; les cinq tribus *Nou-che-pi* vinrent alors se soumettre à lui, tandis que les cinq tribus *Tou-leou* allaient vers la route du sud pour se rendre à *A-che-na Pou-tchen*. A *Choang-ho* (vallée de la Borotala), *Sou Ting-fang* opéra sa jonction avec *A-che-na Mi-che* et *A-che-na Pou-tchen*, et, à la tête de ces forces réunies, il surprit *Ho-lou* dans son campement qui était près de la montagne *Kin-ya* et le battit complètement. Alors *Ho-lou*, avec son fils *Tie-yun*, et son gendre *Yen tch'ouo* (*tchour*), s'échappa et se réfugia dans le royaume de *Che* (Tachkend.).

### Année 652.

Chap. 966, p. 16 r° : Royaume de *T'ou-ho-lo* (Tokharestan). La troisième année *yong-hoei* (652), on érigea ce territoire en gouvernement de *Yue-tche* ; son roi, le *che-hou* (*jabgou*) *A-che-na Ou-che po*<sup>1</sup> en fut nommé gouverneur.

### Année 656.

p.<sub>21</sub> Chap. 973, p. 13 r° : La première année *hien-k'ing* (656), le (chef des) *Tou-kiue* occidentaux, *Ho-lou*, attaqua notre frontière. Un décret impérial ordonna à *Tch'eng Tche-tsie*, à *Sou Ting-fang* et à d'autres, de prendre le commandement des troupes et en même temps des *Hoei-lao* (Ouïgours). Ils firent essuyer une grande défaite à *Ho-lou* dans le *Yn chan*, puis ils le battirent une seconde fois dans le *Ya chan*<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Ce nom semble rattacher le *jabgou* du Tokharestan à la famille princière des *Tou-kiue*, tant septentrionaux qu'occidentaux, qui s'appelaient *A-che-na*. — Le nom *d'A-che-na* continua à avoir des représentants même après la conquête arabe ; on sait en effet que le général turc *Aschinâs* fut, en 834, nommé suzerain de l'Égypte par le Khalife *el Mu'tasim billâh*. Quoique fréquent chez les Turcs, le nom *d'A-che-na* ou *Aschinâs* n'est pas cependant à proprement parler un mot turc ; aussi a-t-on imaginé tardivement une étymologie populaire pour expliquer pourquoi le général turc *Aschinâs* était ainsi nommé ; d'après le *Kitâb el-ujun*, en effet, *el Mu'tasim* se trouvant un jour en danger de mort, un de ses gardes Turcs vint à son secours et lui cria en persan : « *jâ maulâi maerâ schinas ?* », c'est-à-dire : « O mon maître, me reconnais-tu ? » A partir de ce moment, *el Mu'tasim* appela son sauveur « *Aschinâs* » (cf. J. Karabacek, *Mittheilungen aus der Sammlung der Papyrus Erzherzog Rainer, Erster Jahrgang*, 1887, p. 97, n. 2). Il est évident d'ailleurs que cette explication est de pure fantaisie et que le nom *d'Aschinâs* est identique à celui que les historiens chinois transcrivent *A-che-na*.

<sup>2</sup> La montagne *Kin-ya* ; cf. *Documents*, p. 65, n. 2. D'après le *Tse tche t'ong kien* (chap. CC, p. 5 v°), *Sou Ting-fang* opéra sa jonction avec *A-che-na Mi-che* et *A-che-na Pou-tchen* à *Choang-ho* (vallée de la Borotala), puis il attaqua *Ho-lou* dans son campement qui était à 200 *li* plus loin (dans la montagne *Kin-ya* dit une note). Ainsi la

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

### Année 658.

Chap. 964, p. 8 v° : La troisième année *hien-k'ing* (658), le premier mois, *Pe Sou-ki*, fils héritier du roi de *K'ieou-tse* (*Koutcha*), fut nommé roi de *K'ieou-tse* (*Koutcha*)<sup>1</sup> ; on lui donna le titre de grand général des gardes vaillants de droite ; en outre on envoya un ambassadeur auprès de lui pour lui conférer ces dignités par brevet. Le cinquième mois, *K'iu Tche-tchan*, qui avait les titres de grand général des gardes vaillants de gauche, Protecteur du *Ngan-si*, et p.22 duc de la sous-préfecture de *T'ien-chan*, fut nommé gouverneur de l'arrondissement de *Si* pour commander à l'ancien territoire de *Kao-tch'ang*<sup>2</sup>.

Le douzième mois, le *Hoei-ho* (Ouïgour) *P'o juen*, qui avait les titres de grand général des gardes vaillants de gauche et gouverneur du *Pou-hai*, fut nommé grand général des gardes de gauche<sup>3</sup>. Le *To-lan-ko* (*Telangout*) *Sai fou* (*bey*) fut nommé grand général des gardes de droite.

### Année 662.

Chap. 964, p. 9 r° : La deuxième année *long-cho* (662), *Pi-lou-se* (*Pïroûz*), gouverneur du *Po-se* (*Perse*) fut nommé roi du *Po-se* (*Perse*)<sup>4</sup>.

### Année 670.

---

montagne *Kin-ya* était à une centaine de kilomètres (vraisemblablement à l'Ouest ou au Sud Ouest) de la Borotala.

<sup>1</sup> Cf. *Documents*, p. 118, lignes 29-31.

<sup>2</sup> Cf. *Documents*, p. 110, lignes 1-3, p. 118, lignes 32-33 et p. 119, lignes 1-3. *K'iu Tche-tchan* était le frère cadet de *K'iu Tche-cheng*, l'ancien roi de *Kao-tch'ang* (Tourfan), qui avait été vaincu et fait prisonnier par les Chinois en 640 ; cf. *Documents*, p. 109, les cinq dernières lignes.

Le fait que rapporte le *Tch'e fou yuen koei* ne suppose pas que *K'iu Tche-tchan* ait changé de résidence ; mais, le cinquième mois de l'année 658, on transporta définitivement à Koutcha le siège du Protectorat de *Ngan-si* qui, depuis 650 avait été déplacé à Tourfan (cf. p. 19, n. 6) ; Tourfan cessa d'être le Protectorat de *Ngan-si* et prit le nom d'arrondissement de *Si* ; par une conséquence logique, *K'iu Tche-tchan* perdit le titre de Protecteur du *Ngan-si* et devint gouverneur de l'arrondissement de *Si*.

<sup>3</sup> Cf. *Documents*, p. 93, lignes 14-15.

<sup>4</sup> Cf. *Documents*, p. 174, lignes 18-23.



## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

Chap. 964, p. 9 r° : La première année *hien-heng* (670), le quatrième mois, le chef des *Tou-kiue* occidentaux *A-che-na Tou-tche* <sup>1</sup> fut nommé grand général des gardes vaillants de droite et en même temps gouverneur du *Fou-yen* <sup>2</sup> pour maintenir dans le calme et la concorde les peuplades des cinq (tribus) *Tou-leou* et des *Yen-mien* <sup>3</sup>.

### Année 675.

p.23 Chap. 964, p. 9 r° : La deuxième année *chang-yuen* (675), le premier mois, le royaume de *Yu-t'ien* (Khoten) fut érigé en Gouvernement de *P'i-cha* <sup>4</sup>, et on divisa son territoire en dix arrondissements <sup>5</sup> ; le roi de *Yu-t'ien* (Khoten), *Wei-tch'e Fou-tou hiong* fut nommé gouverneur de *P'i-cha*, à cause des mérites qu'il s'était acquis en attaquant les *T'ou-po* (Tibétains).

Chap. 970, p.16 v° : La deuxième année *chang-yuen* (675), le premier mois, le roi de *K'ieou-tse* (Koutcha), *Pe Sou-ki* <sup>6</sup>, qui avait le titre de grand général des gardes vaillants de droite, offrit un *p'o-lo* <sup>7</sup> d'argent ; on lui fit présent en retour d'étoffes de soie. Le roi du *Pa-han-na* (Ferghânah) offrit du *p'o-li* <sup>8</sup> verdâtre et du bézoard <sup>9</sup>. Le douzième mois, le jour *ting-hai*, le roi de *K'ieou-tse* (Koutcha), *Pe Sou-ki*, offrit des chevaux renommés.

### Année 686.

@

---

<sup>1</sup> Cf. *Documents*, p. 73, lignes 15-18.

<sup>2</sup> Cf. *Documents*, p. 270, ligne 4 et n. 1.

<sup>3</sup> Cf. *Documents*, p. 123, lignes 1-16 de la note initiale.

<sup>4</sup> Cf. *Documents*, p. 127, n. 1.

<sup>5</sup> Les noms de ces dix arrondissements sont malheureusement perdus, comme l'indique le *T'ang chou*, chap. XLIII, *b*, p. 8 r°.

<sup>6</sup> On a vu plus haut que *Pe Sou-ki* avait été nommé roi de Koutcha en 658.

<sup>7</sup> Cf. *Documents*, p. 119, n. 2 ; p. 139, n. 3 ; p. 310, lignes 45-48. P. Pelliot, qui a rencontré l'expression « cinq *p'o-lo* d'or » dans les textes relatifs au *Fou-nan*, explique hypothétiquement *p'o-lo* comme l'équivalent de *bhāra* qui est un certain poids d'or (BEFEO, t. III, 1903, p. 259, n. 2) ; mais, si l'on se réfère aux pages précitées des *Documents*, on voit que ce sens ne peut pas convenir dans toutes les phrases où apparaît le mot *p'o-lo*.

<sup>8</sup> Verre. Ce mot vient du sanscrit « sphatika ».

<sup>9</sup> Cf. De Mély, *Les lapidaires chinois*, p. 132-133 et p. 238.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

Chap. 964, p. 9 v° : La deuxième année *tch'oei-kong* (686) de (l'impératrice) *Tso-t'ien*, le neuvième mois, *A-che-na Hou-che-lo*, qui avait le titre de général des gardes *yu-k'ien* de droite, fut nommé p.24 par brevet à la succession de son père « le kagan qui continue ce qui était auparavant interrompu » <sup>1</sup>.

### Année 691.

Chap. 964, p. 9 v° : La deuxième année *t'ien-cheou* (691), le douzième mois, le roi de *Yu-t'ien* (Khoten) *Wei(-tch'é) Fou-tou hiong* étant mort, on nomma son fils *King* roi de *Yu-t'ien* (Khoten) <sup>2</sup>.

### Année 692.

Chap. 970, p. 17 La troisième année *t'ien-cheou* (692), le troisième mois <sup>3</sup>, le roi du royaume de l'Inde de l'Est *Mo-lo-pa-mo* <sup>4</sup>, le roi du royaume de l'Inde de l'Ouest *Che-lo-i-to* (Çilāditya) <sup>5</sup>, le roi du royaume de l'Inde du Sud *Tche-leou-k'i pa-lo* (Calukya vallabha) <sup>6</sup>, le roi du royaume de l'Inde du Nord *Na-na* <sup>7</sup>, le roi du royaume de l'Inde du Centre *Ti-mo-si-na* <sup>8</sup> et le roi du royaume

---

<sup>1</sup> Ce titre est celui qui avait été donné à *A-che-na Pou-tchen*.

<sup>2</sup> Cf. *Documents*, p. 127, lignes 9-10. — Le *Tse tche t'ong kien* (chap. CCV, p. 1 r°) donne à ce roi de Khoten le nom de *Hia*.

<sup>3</sup> La période *tch'ang-cheou* ne commençant qu'au quatrième mois, les trois premiers mois de l'année chinoise qui correspond approximativement à l'année 692 peuvent être considérés comme appartenant à la troisième année *t'ien-cheou*. Cependant, quoique l'énoncé de la date ne présente aucune difficulté intrinsèque, il est à remarquer que le *Kieou T'ang chou* (chap. CXCVIII, p. 9 v°) rapporte les ambassades dont il va être question à la deuxième année *t'ien-cheou* (691).

<sup>4</sup> Le *Kieou T'ang chou* (chap. CXCVIII, p. 9 v°) écrit *Mo-lo-tche-mo*.

<sup>5</sup> Le nom de ce roi peut être rétabli en sanscrit par ce qu'il est exactement semblable à celui du roi de Magadha, Harsha Çilāditya, qui nous est bien connu par les récits de *Huen-tsang* ; mais on ne sait pas qui est le Çilāditya dont il est ici question.

<sup>6</sup> Le *Kieou T'ang chou* (*loc. cit.*) écrit *Tche-leou-k'i pa-lo-p'o*. Comme me l'indique Sylvain Lévi, ce nom rattache le souverain dont il est ici parlé à la dynastie des *Čalukya* (*Tche-leou-k'i*) dont les princes prennent dans leurs inscriptions le titre générique de *vallabha* (*pa-lo p'o*) ; les *Čalukya* possédaient l'hégémonie dans le Dekkhan ; leur capitale était à Vātāpī (auj. Badami), près de Mysore.

<sup>7</sup> Le *Kieou T'ang chou* (*loc. cit.*) donne la leçon *Leou-k'i-na-na*.

<sup>8</sup> Le *Kieou T'ang chou* (*loc. cit.*) écrit *Ti p'o-si-na*.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

p.25 de K'ieou-tse (Koutcha) *Yen-yao-pa* <sup>1</sup> vinrent tous rendre hommage et faire des offrandes.

### Année 696.

Chap. 964, p. 10 r° : La première année *wan-soei-t'ong-t'ien*, le neuvième mois, on conféra le titre de roi du royaume de *K'ang* (Samarkand) au roi du royaume de *K'ang*, grand chef, général des gardes *yu-k'ien* de gauche, *Tou p'o-po-t'i* <sup>2</sup>.

### Année 698.

Chap. 970, p. 18 r° : La première année *cheng-li* (689),... le quatrième mois, le roi de *Sou-le* (Kachgar) *P'ei I-kien*, et, au dernier mois, *Me-tch'ouo* (Kapagan kagan), envoyèrent tous deux des ambassadeurs rendre hommage et apporter tribut.

Chap. 964, p. 10 v° : La première année *cheng-li* (698), le septième mois, on nomma par brevet *Ni-tsiu-che-che* <sup>3</sup> roi du royaume de *K'ang* (Samarkand).

### Année 699.

Chap. 970, p. 18 r° : La deuxième année *cheng-li* (699), le huitième mois, le *Tou-k'i-che* (Turgäch) *Ou-tche-le* chargea son fils *Tche-nou* de venir rendre hommage à la cour <sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Ce roi est appelé *Yen-t'ien-tie* dans le *T'ang chou* (chap. CCXXI, a, p. 9 r°) ; mais il est vraisemblable qu'il faut lire *Yen-yeou-tie* ce qui rapprocherait ce nom de la forme *Yen-yao-pa* que lui a donnée le *Tch'e fou yuen koei* (cf. *Documents*, p. 119, lignes 10-11).

<sup>2</sup> Cf. *Documents*, p. 135, dernière ligne. La leçon *Tou-so po-t'i* paraît être seule correcte.

<sup>3</sup> Il faut sans doute lire *Ni-nie-che-che*, comme dans le *T'ang chou* (cf. *Documents*, p. 135, dernière ligne).

<sup>4</sup> Cf. *Documents*, p. 79, lignes 24-25.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

### Année 700.

Chap. 964, p. 10 v° : La troisième année *cheng-li* (700), le p.26 douzième mois <sup>1</sup>, le « kagan qui épuise sa fidélité pour servir son souverain », *A-che-na Hou-che-lo*, ayant le titre de *se-li-k'ing*, et en même temps celui de grand gouverneur des arrondissements de (*Mong-*)*tch'e*, fut nommé grand général des gardes de gauche, et en outre reçut les fonctions de grand administrateur de l'armée pacificatrice de l'ouest pour gouverner *Soei-che* (Tokmak) <sup>2</sup>.

Chap. 986, p. 15 v° : La première année *kieou-che* (700), le neuvième mois, le général des (gardes) *kin-ou* de gauche *T'ien Yang-ming*, et le *tso t'ai t'ien-tchong che-yu-che Fong Se-ye*, décapitèrent le *T'ou-po* (Tibétain) *A-si-ki Po-lou* <sup>3</sup> et envoyèrent sa tête à la capitale impériale. Auparavant, quand *Po-lou* allait se révolter, (*T'ien*) *Yang-ming* reçut l'ordre de se mettre à la tête des soldats pour le châtier ; son armée arriva à la ville de *Soei-che* (Tokmak) ; *Po-lou*, pendant la nuit, avait caché des soldats à côté de la ville ; il enleva des chameaux et des chevaux des troupes impériales et partit ; (*Fong*) *Se-ye*, à la tête de la cavalerie légère, le poursuivit et l'attaqua ; mais ce fut lui au contraire qui fut battu ; soudain (*T'ien*) *Yang-ming* avec *A-che-na Hou-che-lo Tchong-tsie* <sup>4</sup> arrivèrent à la tête de forces considérables. *Po-lou*, fortifié dans la ville, s'y défendit (*T'ien*) *Yang-ming* (ne) parvint (pas) <sup>5</sup> à la prendre pendant plus de dix jours. *Po-lou*, usant de supercherie, demanda à se rendre ; (*Fong*) *Se-ye* l'attira auprès de lui et le décapita ; il fit alors prisonniers les gens de sa tribu.

### Année 704.

---

<sup>1</sup> L'année chinoise dont il est ici question commence au onzième mois, et comprend quatorze mois, car l'année suivante commence au premier mois. D'autre part, le nom de la période fut changé au cinquième mois. Ainsi, du onzième au quatrième mois, cette année est la troisième année *cheng-li* ; du cinquième au douzième mois, elle est la première année *kieou-che*.

<sup>2</sup> Cf. *Documents*, p. 77, lignes 8-11.

<sup>3</sup> Ici, *A-si-ki Po-lou* est donné comme étant un Tibétain. Cf. cependant *Documents*, p. 282, n. 2.

<sup>4</sup> *Hou-che-lo* et *Tchong-tsie* sont en réalité deux personnages distincts. Voyez à l'Index des *Documents* les passages relatifs à *A-che-na Tchong-tsie*.

<sup>5</sup> Il faut évidemment rétablir la négation qui est omise dans le texte.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

p.<sub>27</sub> Chap. 964, p. 11 r<sup>o</sup> : La quatrième année *tch'ang-ngan* (704), le premier mois, on nomma par brevet kagan des Dix Tribus le grand général des gardes militaires de droite *A-che-na Hoai-tao* <sup>1</sup>.

### Année 706.

Chap. 964, p. 11 r<sup>o</sup> : La deuxième année *chen-long* (706) de (l'empereur) *Tchong-tsong*, le deuxième mois, on conféra au (chef des) *Tou-k'i-che* (Turgäch) *Ou-tche-le* le titre de roi régional *Hoai-té* <sup>2</sup>,

*Ibid.* : Le douzième mois, le jour *ou-siu*, on nomma le commandant de l'arrondissement de *Ou-lou*, *Souo-ko*, successeur de son père *Ou-tche-le*, grand général des cavaliers vaillants de gauche, et en même temps *wei-wei-k'ing* et roi régional *Hoai-té*. En outre, on ordonna au grand général des *yeou-t'oen wei*, kagan des Dix Tribus, *A-che-na Hoai-tao*, de se charger d'aller lui conférer ces titres par brevet <sup>3</sup>.

### Année 709.

Chap. 964, p. 11 r<sup>o</sup> : La troisième année *king-long* (709), le septième mois, on envoya un ambassadeur porteur d'un insigne de délégation donner par lettre écrite le titre de « Kagan qui fait retour à la transformation » au (chef des) *Tou-k'i-che Cheou-tchong*, général des gardes vaillants de gauche, ayant en même temps les titres de *wei-wei king* et de roi de *Kin-ho* <sup>4</sup>.

### Année 710.

p.<sub>28</sub> Chap. 970, p. 19 v<sup>o</sup> : Sous le règne de l'empereur *Joei-tsong*, la première année *king-yun* (710), le neuvième mois, le royaume de l'Inde, du sud,

---

<sup>1</sup> Cf. *Documents*, p. 77, lignes 21-22.

<sup>2</sup> Cf. *Documents*, p. 79, lignes 24-27.

<sup>3</sup> Cf. *Documents*, p. 79, lignes 28-33.

<sup>4</sup> Cf. *Documents*, p. 80, n 3. *Cheou-tchong* n'est autre que *Souo-ko* ; cf. *Documents*, p. 284, n. 2 et p. 308, lignes 33-35.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

et les *T'ou-po* (Tibétains), et, dans le dixième mois, les royaumes de *Sie-yu* (Zâboulistân) et de *Ki-pin* (*Kapiça*) envoyèrent tous des ambassadeurs apporter en tribut des produits de leurs pays. Le « Kagan qui respecte la transformation », le *Tou-k'i-che* (Turgäch) *Cheou-tchong* <sup>1</sup> chargea un ambassadeur de venir rendre hommage.

### Année 712.

@

Chap. 971, p. 1 r<sup>o</sup> : La première année *sien-t'ien* (712), le neuvième mois, le *Tou-kiue-k'i-che* (Turgäch) *Cheou-tchong* ; au dixième mois, le *Tou-kiue* (Turc) *Cha-t'o Kin-chan* <sup>2</sup> ; au onzième mois le (chef des) Dix Tribus *Tou-kiue* ; au douzième mois, les *T'ou-po* (Tibétains) et le *Sin-lo* (*Sin-ra*, royaume Coréen) envoyèrent tous des ambassadeurs qui vinrent rendre hommage.

### Année 714.

Chap. 974, p. 14 r<sup>o</sup> : (La deuxième année *k'ai-yuen*) <sup>3</sup> (714), le quatrième mois, le jour *ki-hai*, le grand général des gardes de droite, fonctionnaire hors cadres assimilé aux fonctionnaires réguliers, Protecteur du *Mong-tch'é*, kagan des Dix Tribus, *A-che-na Hoai-tao*, reçut en outre le titre de « spécialement promu » ; ses appointements en numéraire et en grain lui furent payés conformément à son rang.

*Ibid.*, p. 14 v<sup>o</sup> : Le septième mois, le jour *ping-tch'en*, le chef <sub>p.29</sub> de (la tribu) *Chou-ni-che* <sup>4</sup> des *Tou-kiue*, *Ts'an-yeou*, et le *Tou-k'i-che* (Turgäch) *Ho-le-ko-lo*, vinrent faire leur soumission ; on ordonna aux officiers que cela concernait de leur offrir un banquet et on donna à chacun d'eux cinquante pièces de soie.

---

<sup>1</sup> *Cheou-tchong* est le surnom chinois du chef Turgäch *Souo-ko* ; cf. *Documents*, p. 308, lignes 33-35.

<sup>2</sup> *Cha-t'o Kin-chan* doit avoir vécu fort longtemps, puisqu'il jouait déjà un rôle fort actif entre 661 et 663 ; cf. *Documents*, p. 98.

<sup>3</sup> Le *Tch'e fou yuen koei* omet ici d'indiquer l'année.

<sup>4</sup> Les *Chou-ni-che* sont la cinquième des cinq tribus *Tou-lou*.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

Chap. 977, p. 19 v° : La deuxième année *k'ai-yuen* (714), le neuvième mois <sup>1</sup>, le (chef des) *Ko-lo-lou* (Karlouk), *Kiu-pi-che* <sup>2</sup> *che-po-lo se-kin* et d'autres, en tout douze personnes, firent leur soumission par l'entremise (du préfet) de *Leang tcheou*. L'empereur ordonna au haut dignitaire par interim du *hong-lou*, *Tcheng Kia-tcha*, d'aller à *Leang tcheou* pour leur donner ses instructions et ses encouragements. — Ce même mois, *Hou-lou-ou k'iué* <sup>3</sup> et le dignitaire *Hou-lou*, avec mille trente et un hommes, vinrent se soumettre. — Le dixième mois, vingt mille tentes des *Hou-lou-k'iu* allèrent auprès (du Protecteur) du *Pei-t'ing* pour être rattachées à l'empire.

Chap. 974, p. 14 v° : Le dixième mois, les *Hou-lou-ou*, au nombre de vingt mille tentes, vinrent faire leur soumission au (Protecteur du) *Pei-t'ing* (*Tsi-mou-sa*, près de *Kou-tch'eng*) ; un décret impérial ordonna à *Kouo K'ien-koan* de les accueillir et de les traiter avec sollicitude <sup>4</sup> ; on envoya des émissaires porteurs de plus de deux cents objets tels que robes violettes, ceintures d'or et d'argent, etc., et de vingt mille pièces de soie pour leur faire des présents.

Le douzième mois, le jour *jen-siu*, *Cha-t'o Kin-chan* et les siens <sub>p.30</sub> vinrent rendre hommage à la cour <sup>5</sup>. On leur offrit un banquet dans une salle du palais.

### Année 715.

Chap. 974, p. 15 r° : La troisième année *k'ai-yuen* (715), le premier mois, le jour *ou-chen*, un chef subalterne des *Tou-kiue* (Turcs) *Ko-lo-lou* (Karlouk), (nommé) *P'ei ta-kan* (tarkan), vint faire sa soumission ; on lui donna le titre de

---

<sup>1</sup> Le jour *jen-tse* (cf. *Tse tche t'ong kien*, chap. CCXI, p. 4 v°).

<sup>2</sup> *Kiu-pi-che* est un mot qui se retrouve dans la titulature d'un très grand nombre de princes turcs ; c'est à tort que dans les *Documents* (p. 81, ligne 4 et Index), j'ai considéré le mot *Kiu-pi-che* comme étant le nom d'une tribu Turgäch ; ainsi (*Documents*, p. 81, ligne 4), au lieu de « *Sou-Mu*, *tchour* des *Kiu-pi-che*, rameau détaché des Turgäch... », il faut dire : « (le chef d')un rameau détaché des Turgäch, le *Kiu-pi-che tchour Sou-lou*... ».

<sup>3</sup> Le *Hou-lou-ou k'iué* était le chef de la seconde des cinq tribus *Tou-lou* ; cf. *Documents*, p. 60, ligne 26. — Sur toutes ces soumissions successives, cf. *Documents*, p. 283, n. 5.

<sup>4</sup> Cf. *Tse tche t'ong kien*, chap. CCXI, p. 5 r°.

<sup>5</sup> Le même témoignage nous est donné par le *Tse tche t'ong kien*. Il est cependant difficile à concilier avec le fait que *Cha-t'o Fou-kouo*, fils et successeur de *Cha-t'o Kin-chan*, gouvernait les *Cha-t'o* dès l'année 712 ; cf. *Documents*, p. 99 et p. 309-310.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

« vraiment brave », en même temps que celui de *tchang-che* de l'arrondissement de *Ko* ; on lui fit présent d'une bourse violette et or pour insigne en forme de poisson et on le renvoya dans son pays.

Chap. 977, p. 19 v<sup>o</sup> : La troisième année *k'ai-yuen* (715), le deuxième mois, (les chefs des) Dix Tribus *Tou-kiue*, (à savoir) les *tch'ouo* (tchour) des cinq (tribus) *Tou(-lou)* de l'aile gauche, et les *se-kin* des cinq (tribus) *Nou-che-pi* de l'aile droite, ainsi que le roi du *Kao-li*, *Mo-li-tche kao-wen-kien*<sup>1</sup> et le gouverneur des *Hie-tie*, *Se-ta*<sup>2</sup>, chacun à la tête de ses gens, quittèrent les *Tou-kiue*, et, les uns après les autres, se rattachèrent à l'empire ; ils étaient, tant ceux qui vinrent d'abord que ceux qui vinrent ensuite, au nombre de plus de deux mille tentes. — Le quatrième mois, les Trois Tribus *Ko-lo-lou* (Karlouk), avec tous leurs gens, se livrèrent à l'empire. L'empereur leur adressa une lettre en ces termes pour les reconforter :

« O (chefs des) Trois Tribus *Ko-lo-lou* (Karlouk), *San-lan se-kin* et p.<sup>31</sup> autres, bravant (le vent et la pluie) et franchissant (les montagnes et les cours d'eau), vous êtes venus de loin. Tous vous avez fait bon voyage et vous vous portez bien. Ensemble, vous subissiez des excitations et des directions et cela dura pendant de nombreuses années ; mais soudain vous avez tourné le dos aux rebelles et vous nous avez offert votre loyalisme ; par des chemins secrets, vous êtes venus vous soumettre à l'empire. Quand je réfléchis à votre sincérité et à votre rectitude, je les loue et y prends un fort grand plaisir. Comme ces tribus viennent d'arriver, j'ai donné l'ordre de les installer commodément ; vous, depuis le jour de votre arrivée, grands dignitaires, généraux, officiers et gens de rangs inférieurs, n'avez-vous pas tous trouvé le repos ? Si vous avez quelque affaire ou quelque désir, préparez une requête pour m'en informer.

---

<sup>1</sup> Le roi du royaume coréen de *Kao-li* est appelé *Mo-li-tche wen-kien* par le *Tse tche t'ong kien* qui indique qu'il était le gendre (du kagan) des Dix Tribus. Cette relation de parenté explique pourquoi il lia partie avec les *Tou-kiue* occidentaux et fit, en même temps qu'eux, défection aux *Tou-kiue* septentrionaux.

<sup>2</sup> « Le gouverneur des *Hie-tie*, *Se-t'ai* », dit le *Tse tche long kien*. Les *Hie-tie* étaient une tribu ouïgoure ; cf. *Documents*, p. 88, ligne 30 de la note.



## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

Chap. 974, p. 15 v<sup>o</sup> : Le troisième mois, le jour *ki-tch'eu*, le *Tou-kiue* (Turc) *Tche fou-ki* <sup>1</sup> et d'autres vinrent rendre hommage. L'empereur assista en personne au banquet (offert en leur honneur) et leur donna des soies brochées et brodées, des objets d'or et d'argent, des soies unies, etc., proportionnellement (à leurs rangs respectifs) ; il leur dit :

— O grand chef des *Hou-lou-ou*, général des gardes *ling-kiun*, fonctionnaire hors cadres, *Tche fou-ki*, avec les tribus des deux cours vous êtes venu d'une distance de dix mille *li* pour faire votre soumission. Profitant du changement des circonstances, vous avez saisi l'occasion de vous mettre d'accord avec nous ; vous avez tourné le dos aux rebelles et vous avez suivi (la voie de) l'obéissance. Telles étant votre sincérité et votre rectitude, il convient d'élever votre mérite et votre gloire. Vous êtes venu d'un canton éloigné de la frontière pour rendre hommage à la cour ; quand je réfléchis à votre loyalisme et à votre dévouement, je les loue fort. Puisque vous et les vôtres désirez retourner dans votre <sup>p.32</sup> pays, il faut que, pendant que vous êtes assis à ce banquet, vous vous abandonniez à la joie la plus complète.

Chap. 974, p. 16 v<sup>o</sup> : Le dixième mois, le jour *ki-wei*, on donna des titres aux barbares du nord qui avaient fait leur soumission : parmi les (chefs des) neuf tribus <sup>2</sup>, *Mo-san*, gouverneur des *Se-kie*, fut nommé général des gardes redoutables de gauche ; *I-li-chou-kong*, haut dignitaire (de la tribu) des *Hou-sie*, fut nommé général des gardes *ling-kiun* de droite ; le gouverneur des K'i(-pi), *Sie-mo-che*, fut nommé général des gardes redoutables de droite ; le gouverneur des *Fou-li-yu* <sup>3</sup>, *Mo-ho-tou me*, fut nommé général des gardes vaillants de droite ; le haut dignitaire (de la tribu) des *Nou-lai* <sup>4</sup>, auparavant préfet de l'arrondissement de *Tse-teng*, *Nou-lai Hiao*, fut nommé général des *ling-kiun* de gauche ; le dignitaire (de la tribu) des *Hie-tie*, le préfet *P'ei Ngai*, fut nommé (général des) *ling-kiun* de droite, et en même temps fonctionnaire hors

---

<sup>1</sup> Ce *Tche-fou-ki* était le chef de la tribu *Hou-lou-ou*, seconde des cinq tribus *Tou-lou*.

<sup>2</sup> C'est-à-dire les tribus Ouïgoures ou Tölös. Cf. *Documents*, p. 87, n. 3.

<sup>3</sup> Peut-être faut-il rapprocher les *Fou-li-yu* des *Fou-li-kiu* qui sont mentionnés dans le *Soei chou* (cf. *Documents*, p. 50, ligne 32 de la note).

<sup>4</sup> La tribu des *Nou-lai* paraît être identique à la tribu turque des *Nou-la* qu'on trouvera mentionnée plus loin, à la date de 760.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

cadres et préfet comme auparavant. On leur donna des robes violettes, des ceintures d'or, des bourses pour insigne en forme de poisson, les sept objets, ainsi que trois cents pièces de soies brochées et unies à chacun d'eux, puis on les renvoya dans leur pays.

### Année 716.

@

Chap. 971, p. 2 r<sup>o</sup> <sup>1</sup> : La quatrième année *k'ai-yuen* (716), le septième mois, *Hei-mi meou-ni Sou-li-man* (émir al Momenin Souleymân) <sup>2</sup>, du royaume des *Ta-che* (Arabes), envoya un ambassadeur <sub>p.33</sub> offrir une robe en tissu de fils d'or et une bouteille *cha-tch'e* <sup>3</sup> en jade avec des ornements de bijoux <sup>4</sup>.

### Année 717.

---

<sup>1</sup> Même témoignage, chap. 974 ; p. 17 r<sup>o</sup>.

<sup>2</sup> Souleymân mourut à une date qu'on fixe soit au 22 Septembre, soit au 1<sup>er</sup> ou 2 Octobre 717 (cf. Weil, *Geschichte der Chalifen*, t. 1, p. 569) ; il avait été kaliphe pendant deux ans et huit mois (cf. *Tabarî*, trad. Zotenberg, t. IV, p. 235) ; c'est donc bien lui qui régnait en 716, et le témoignage chinois se trouve être ici d'une parfaite exactitude. Il est à remarquer que cette mention de *Souleyman* ne se trouve pas dans le *T'ang chou* ; elle a donc été omise par Bretschneider dans son article intitulé *On the knowledge possessed by the ancient Chinese of the Arabs and Arabian colonies* (Londres, 1871). Le *T'ch'e fou yuen koei* nous permet de compléter dans un autre cas encore la notice du *T'ang chou* sur les Arabes ; les premiers Khalifes Abbasides sont, d'après le *Tang chou : A p'ou-lo-pa* (Aboû-l-'Abbâs 750-753), puis son frère cadet *A-p'ou-kong-fou* (Aboû Djafar 754-775 ; au lieu de *kong*, il faut sans doute lire *tch'a* comme l'indique Bretschneider, *op. cit.*, p. 9, n. 9). Aboû-Djafar a pour successeur son fils *Mi-ti* (*Mohammed al-Mehdî* 775-785), auquel le *T'ang chou* fait succéder son frère cadet *Ho-luen* (Haroun al Raschid 786-809). Mais Haroun al Raschid est le fils, et non le frère cadet, d'al-Mehdî ; le *Tch'e fou yuen koei* (chap. 966, p. 16 r<sup>o</sup>) rétablit l'ordre véritable en plaçant après al-Mehdî son fils *Meou-si* (Aboû Mohammed *Mousa* al-Hadi 785-786), lequel a pour successeur son frère cadet (*Ho-)*luen (Haroun al Raschid). Le *Kieou T'ang chou*, chap. CXCVIII, p. 13 r<sup>o</sup>, cite lui aussi *Mousa*, mais en écrivant fautivement son nom ; c'est le *Tch'e fou yuen koei* qui nous permet de substituer [] à [].

<sup>3</sup> Je ne sais ce que désignent les mots [[]] ; dans le chap. 974, p. 17 r<sup>o</sup>, on trouve la leçon *cha-ti*.

<sup>4</sup> Dans le chap. 974, p. 17 r<sup>o</sup>, on lit encore cette phrase : « On donna à cet envoyé le titre de *tchong-lang-tsiang* hors cadres et on le renvoya dans son pays ».

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

Chap. 964, p. 13 r° : La cinquième année *k'ai-yuen* (717), le cinquième mois, brevet conférant le titre de roi de *Pou-lu* au roi du grand *Pou-lu* (Baltistan), *Sou-fou-cho-li-tche-li-ni*.

(Pour la traduction de ce texte, cf. [Documents, p. 199-200.](#))

Chap. 971, p. 2 v° : La cinquième année *k'ai-yuen* (717), le sixième mois, le (chef des) *Tou-k'i-che* (Turgäch) envoya un ambassadeur offrir des chameaux et des chevaux. L'empereur lui octroya une lettre où il lui disait :

« Vous avez apporté de loin en tribut votre loyalisme et votre bonne foi et vous êtes venu offrir des chameaux et des chevaux. Pour moi, c'est l'obscurité et le silence qui sont <sup>p.34</sup> mon âme ; c'est le calme et le repos qui sont ma vertu. Si vous chargez d'impôts ces tribus, il y aura des fatigues et des dépenses ; j'ai déjà envoyé mes ordres aux fonctionnaires que cela concerne en leur interdisant de recevoir (vos présents) ; je suis profondément touché de votre bonne intention. Vous devez sentir quel est ma parfaite affection.

Ce même mois, *Ngan-cha*, roi du royaume de *Si-a-sie-pan* <sup>1</sup> envoya un ambassadeur rendre hommage et apporter tribut. — Le royaume de *Yu-t'ien* (Khoten) envoya un ambassadeur offrir deux chevaux pour jouer à la balle <sup>2</sup>, un chameau sauvage aux pieds rapides comme le vent <sup>3</sup>, un léopard.

### Année 718.

Chap. 971, p. 3 r° : La sixième année *k'ai-yuen* (718), le quatrième mois, le roi du royaume de *Mi* (Mâimargh) envoya un ambassadeur offrir des tapis de danse *tcho-pi* <sup>4</sup> et du laiton <sup>1</sup>. Cette même année, le royaume de *K'ang*

---

<sup>1</sup> Ce royaume m'est totalement inconnu. Cf. *T'ang chou*, chap. CCXXI, *b*, p. 7 v° : « La première année *tsong-tchang* (668), il y eut le roi de *Mo-t'o-t'i*, et, la cinquième année *k'ai-yuen* (717), il y eut *Ngan-cha*, roi de *Si-a-sa-pan*, qui envoyèrent tous deux des ambassadeurs rendre hommage et apporter tribut ».

<sup>2</sup> C'est-à-dire des chevaux pour le jeu de *polo*.

<sup>3</sup> Cette mention du chameau sauvage ne laisse pas que d'être intéressante. Les voyageurs européens qui, depuis Prjevalsky, ont pu rencontrer le chameau sauvage dans la région du Lob nor parlent aussi de sa prodigieuse vélocité.

<sup>4</sup> Dans les *Documents*, nous avons vu (p. 138, ligne 8 et p. 204, ligne 1), la femme du roi de Boukharâ offrir en 719 (cf. p. 312, lignes 27-28) à la cour de Chine deux grands tapis *cho-pi*. Ce terme doit être la transcription d'un mot persan.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

(Samarkand) envoya un ambassadeur apporter tribut et offrir une cotte de mailles, un verre <sup>p.35</sup> en cristal de roche, une bouteille en agate, des œufs d'autruche et des gens de *Yue-no* <sup>2</sup>.

Chap. 964, p. 13 v<sup>o</sup> : La sixième année *k'ai-yuen* (718), le cinquième mois <sup>3</sup>, un décret fut rendu en ces termes :

« Quand le roi est bon et affectueux, il n'est personne qui ne se soumette à lui ; pour honorer les princes et les chefs, on a préparé d'une manière certaine des règles. *Sou-lou*, qui a les titres de grand général des gardes militaires de droite, fonctionnaire hors cadre, commandant des *Tou-k'i-che* (Turgäch), *kiu-pi-che tchour* <sup>4</sup>, est un homme honoré des tribus de centre ; il est le brave continuateur des (rois) sages de droite <sup>5</sup> ; la lignée de sa famille s'est multipliée dans la région septentrionale ; son territoire s'est opposé au froid obscur <sup>6</sup> ; depuis que, courant vers notre influence, il est entré pour faire des offrandes, et que, se soumettant à la justice, il est venu se soumettre, il s'est acquitté de la charge de régler les barbares et réellement il a veillé sur la ligne de la frontière. Ses efforts et son activité méritent d'être mis en ligne de compte ; son loyalisme et <sup>p.36</sup> sa vertu sont dignes d'éloge. Afin qu'il soit élevé à la dignité de ceux qui ont une natte séparée <sup>7</sup> et pour qu'en outre il jouisse de la faveur

---

<sup>1</sup> Pendant fort longtemps, les Chinois ignorèrent la composition du laiton qui leur venait de la Perse et des pays voisins ; cf. De Mély, *Les Lapidaires chinois*, p. 47 et 173.

<sup>2</sup> Dans les *Documents* (p. 136, ligne 5), il est dit plus explicitement que le royaume de *K'ang* envoya des nains de *Yue-no*. Hirth (*Die Länder des Islam nach chinesischen Quellen*, p. 42, n. 4) a trouvé dans *Tchao Jou-koa* la mention de toiles blanches de *Yue-no* provenant de Bagdad. On ne sait point encore quel nom étranger est transcrit par les caractères *yue-no* ; il faut se rappeler que, dans l'antiquité, le caractère *yue* [a] transcrit toujours le son *va* ou *ba* ; cela est vrai même à l'époque des *T'ang* (cf. *Kieou-yue-to-kien* [][a][][] Qowâdhiyân ou Qobâdhiyân).

<sup>3</sup> Cette date est confirmée par le *Tse tche t'ong kien* (chap. CCXII, p. 1 v<sup>o</sup>), qui indique en outre que le jour était le jour *sin-hai*. La date de 715 donnée par le *Kieou T'ang chou* (*Documents*, p. 44, avant-dernière ligne) est inexacte (cf. *Documents*, p. 308, lignes 38-43).

<sup>4</sup> Cf. p. 29, n. 3.

<sup>5</sup> Les rois sages de droite étaient, à l'époque des *Han*, les chefs de la partie occidentale du territoire des *Hiong nou*. Ce texte, qui établit un rapport étroit entre les *Tou-kiue* (Turcs) et les *Hiong-nou* (Huns), ne laisse pas que d'être intéressant.

<sup>6</sup> C'est-à-dire qu'il s'est opposé comme une barrière aux incursions des peuplades qui habitent les régions froides et obscures du nord.

<sup>7</sup> La natte séparée, c'est-à-dire le siège distinct, était un privilège honorifique qu'on accordait aux généraux en chef (cf. *P'ei wen yun fou*).

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

d'une tablette d'investiture accordée <sup>1</sup>, qu'il reçoive le titre de grand général du *tso yu-lin kiun*, officier hors cadre, et que d'autre part, on lui confère le titre de « duc qui obéit à l'empire » (*choen kouo kong*), avec un apanage comportant les revenus de trois mille foyers ; d'ailleurs il conservera ce qu'il avait auparavant. En même temps je lui fais présent d'une robe en soie brodée, d'une ceinture à ornements en métal, d'une bourse à insigne en forme de poisson <sup>2</sup>, des sept objets <sup>3</sup>, et, en outre, je lui donne le titre de grand commissaire inspecteur du district de *Kin fang*. Que <sup>p.37</sup> les officiers que cela concerne fassent les préparatifs prescrits par les rites et lui donnent l'investiture par brevet.

Chap. 999, p. 14 v° et suiv. : La sixième année *k'ai-yuen* (718), le onzième mois, requête adressée à l'empereur de Chine par *A-che(-na) tegin Pou-lo*, frère cadet de *P'an-tou-ni-li* (ou *Na-tou-ni-li*), jangou du Tokharestan.

(Ce texte, très important pour apprécier le rôle politique du Tokharestan, à l'époque de la conquête arabe, a été traduit dans les [Documents, p. 200-202.](#))

### Année 719.

@

---

<sup>1</sup> La tablette d'investiture était celle qui conférait un titre nobiliaire. Ainsi, *Sou-lou*, d'une part étant promu général en chef aura droit à la natte séparée, d'autre part étant nommé duc recevra la tablette d'investiture.

<sup>2</sup> Dans les *Documents*, toutes les fois que j'ai rencontré l'expression [[]], je l'ai traduite « une bourse en forme de poisson » ; en réalité, cette bourse servait à contenir l'insigne en forme de poisson qui était une distinction accordée à certains fonctionnaires. C'est en 618, dès la première année du règne de *Kao-tsou*, que, pour marquer sans doute le changement de dynastie, les *T'ang* substituèrent à l'insigne d'argent ayant la forme de la plante appelé cuscute l'insigne d'argent ayant la forme de poisson ; en 690, l'impératrice *Ou* décréta que la forme de la tortue remplacerait celle du poisson ; mais en 705, quand *Tchong-tsong* remonta sur le trône, il rétablit l'ancien insigne en forme de poisson (cf. *Kieou T'ang chou*, chap. XLV, p. 10 r°). Cet insigne se perpétua même après la fin de la dynastie *T'ang* et on le retrouve à l'époque des *Kin* et des *Song* Le Dr. Bushell (Actes du XI<sup>e</sup> Congrès intern. des Orientalistes, Extrême-Orient, p. 18) en a publié un spécimen sur lequel sont gravés des caractères qui paraissent être du même type que l'inscription de *Salikan* (1134 p. C.).

<sup>3</sup> Pendant la période *king-yun* (710-711), on décréta que les fonctionnaires militaires du cinquième rang et au-dessus porteraient comme ornements de ceinture les sept objets, à savoir : le sabre, le poignard, la pierre à aiguiser, le *k'i pi* (?), le *tchen-hoei-kiue* (?), l'étui à aiguilles et la bourse à briquet. (*Kieou T'ang chou*, chap. XLV, p. 9 v° ; cf. *T'ang chou*, chap. XXIV, p. 7 v°).

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

Chap. 971, p. 3 r° : La septième année *k'ai-yuen* (719), le premier mois,... le *fou* (*beg*) des *Tou-k'i-che* (Turgäch), *kiu-pi-che tch'ouo* (*tchour*), *Sou-lou*, ainsi que le royaume de *Po-se* (Perse) envoyèrent ensemble des ambassadeurs rendre hommage et apporter tribut. En outre, le roi du royaume de *Fou-lin* <sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Dans les *Documents*, où le nom de *Fou-lin* apparaît assez souvent, j'ai identifié ce pays avec la Syrie, parce que j'acceptais la théorie soutenue avec beaucoup de talent par Hirth (*China and the Roman Orient*) qui voit dans le terme *Fou-lin* (anciennement *but-lim*) le nom de Bethléhem, et qui considère *Po-to-li*, roi du *Fou-lin*, comme le *bathrik*, c'est-à-dire le patriarche des Nestoriens. Un nouvel examen de la question me conduit cependant à reprendre l'ancienne identification de *Fou-lin* avec Byzance ; je vais essayer d'exposer aussi brièvement que possible les raisons qui me paraissent militer en faveur de cette hypothèse : 1° Hirth (*op. cit.*, p. 287) conteste, d'une part, que *Fou-lin* puisse être l'équivalent phonétique de *polin*, et met en doute, d'autre part, que Constantinople ait jamais pu être désignée par l'accusatif grec *polin*. Pour ce qui est du second point, il suffit de citer un passage du *Livre de l'avertissement et de la révision* de Maçoudi (trad. Carra de Vaux, p. 192) qui est décisif ; parlant de Constantinople, il dit : « Les Grecs la nomment au temps où nous écrivons cette histoire (vers 344 H.), *Polin*, ou, s'ils veulent exprimer qu'elle est la capitale de l'empire, à cause de sa grandeur, ils disent *Istan-polin* ; mais ils ne l'appellent pas *Constantinie* ; les Arabes seuls la désignent par ce nom ». Yule (*Cathay and the way thither*, p. 402, n. 3) avait déjà fait allusion à ce passage qu'il connaissait sans doute par l'analyse que S. de Sacy avait donnée du *Kitab et-Tanbih* dans le tome VIII des Notices et Extraits ; mais, comme il n'indiquait aucune référence, on n'a pas attribué à son argument toute l'importance qu'il méritait. D'un autre côté, s'il est vrai que les mots chinois écrits avec la phonétique [] comportaient un *t* final à l'époque des *Han*, il faudrait démontrer que cette particularité avait subsisté à l'époque des *Soei* et des *T'ang* et c'est ce qui ne me paraît point certain ; le fait même que, lorsque le nom de *Fou-lin* fait son apparition au VI<sup>e</sup> siècle, on s'est servi, pour en exprimer la première syllabe, du caractère [], me semble prouver qu'on a voulu précisément éviter les mots tels que [] qui, par suite de l'emploi qu'on en avait fait dans les traductions bouddhiques dès le temps des *Han*, pouvaient faire supposer que la syllabe comportait un *t* final. — 2° Hirth (p. 286) croit que le terme *Fou-lin* n'apparaît pas avant la date à laquelle le premier missionnaire nestorien vint en Chine, soit 635 p. C., car on rencontre pour la première fois ce nom dans l'histoire des *Soei* (qui fut écrite de 629 à 636 ; cf. *Documents*, p. 100, lignes 31-38). Mais l'histoire des *Soei* elle-même nous permet de remonter plus haut, puisqu'elle cite (chap. LXVII, p. 5 v°) un passage de la préface du *Si yu t'ou ki*, que *P'ei Kiu* composa à la fin de l'année 607, où le *Fou-lin* est mentionné ; dans cette préface, en effet, la plus septentrionale des trois routes qui partent de *Toen-hoang* pour aller dans les pays d'Occident est décrite comme passant par *I-ou* (Hami), le lac *P'ou-lei* (Barkoul), les tribus *T'ie-le* (Tölös), la cour du kagan des *Tou-kiue* (Turcs), puis traversant les fleuves qui coulent vers le nord et aboutissant au *Fou-lin*. — 3° Par qui les Chinois ont-ils pu apprendre dès l'année 607 l'existence du royaume de *Fou-lin* ? ils ne la connaissaient que par ouï-dire, puisque le *Kieou T'ang chou* nous apprend que l'empereur *Yang* (605-616) de la dynastie *Soei* tenta vainement d'entrer en rapports avec ce pays (Hirth, *op. cit.*, texte K, 33). Leurs informateurs ont dû être les *Tou-kiue* occidentaux. Les Chinois de l'époque des *Soei* connaissaient bien la route septentrionale qui, par Hami et le lac Barkoul, menait à la cour du kagan des *Tou-kiue*, soit dans la vallée de la Borotala, soit dans la vallée de l'Ili (cf. *Documents*, p. 21, n. 3). De leur côté, les Turcs avaient reçu les ambassades byzantines dont les plus célèbres sont celles de Zémarque en 568 et de Valentin en 576 (cf. *Documents*, p. 233-242). Un envoyé chinois à la cour du kagan turc a pu, soit rencontrer quelqu'un de ces Grecs, soit entendre parler d'eux ; c'est ainsi que le nom de Constantinople est arrivé en Chine sous la forme *Polin* que lui donnaient les Grecs eux-mêmes, comme le dit Maçoudi. — 4° L'histoire des *T'ang* mentionne en 643 l'ambassade envoyée en Chine par le roi de *Fou-lin Po-to-li*. Je proposerais de voir dans ce nom une transcription fautive du mot *basileus* par lequel les écrivains byzantins désignent constamment les Césars de Constantinople ; pour que la transcription fût admissible, il suffirait de substituer le caractère [] au caractère []. — 5° L'histoire des *T'ang* (chap. CCXXI, b, p. 8 r°) dit que les Arabes, après être devenus graduellement puissants, envoyèrent leur général en chef *Mo-i* assiéger le *Fou-lin*. *Mo-i* peut être considéré comme la transcription du nom Moawiah : à vrai dire, ce n'est pas le khalife Moawiah en personne qui assiégea Constantinople en l'an 49, 50 ou 52 H. (cf. Weil, *Geschichte der Chalifen*, t. I, p. 293, n. 1) : ce fut son fils Yézid ; mais Yézid a pu être désigné comme étant Yézid ben Moawiah et les Chinois n'auront conservé que la dernière partie de ce nom (cf. Maçoudi, *Livre de l'avertissement et de la révision*, trad. Carra de Vaux, p. 193 : « Déjà depuis l'Islam trois émirs, fils de rois et de khalifes, ont attaqué Constantinople en partant de ce point. Le premier est Yézid, fils de Moawiah fils d'Abou Sofian ;... »).

6° Reste enfin l'ambassade envoyée en 1081 à la cour de Chine par le roi de *Fou-lin Mie-li-i ling*

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

envoya un haut <sup>p.38</sup> dignitaire du *T'ou-ho-lo* (Tokharestan) offrir deux lions et deux antilopes <sup>1</sup>.

<sup>p.39</sup> Chap. 999, p. 15 v° et suiv. : La septième année *k'ai-yuen* (719), le deuxième mois, requête adressée à l'empereur par *Tou-sa* (Tougschâda) *po-t'i*, roi du royaume de *Ngan* (Boukhârâ).

<sup>p.40</sup> Le même mois, requête de *Na-lo-yen* (Nārāyana ?), roi du royaume de *Kiu-mi* (Koumedh).

Le même mois, requête de *Ou-le-kia* (Ghourek), roi de *K'ang* (Samarkand).

(Ces trois textes, qui offrent un réel intérêt pour l'histoire de la lutte soutenue contre les Arabes par les princes de l'Asie Centrale, ont été traduits dans les *Documents*, p. 203-205.)

Chap. 974, p. 19 v° : La septième année *k'ai-yuen* (719), le quatrième mois, le jour *ki-mao*, le roi du royaume de *Ho-p'i-che*, *Na-sai* <sup>2</sup>, envoya le haut

---

*kai-sa*. Dans le texte de l'histoire des *Song* (chap. 490, p. 9 v°) où elle est mentionnée, il est dit que le royaume de *Fou-lin* est au Nord-Ouest de *Mie-li-cha* ; ce *Mie-li-cha* est le Sultan Seldjoukide Melik schah qui mourut assassiné en 1094 (cf. Samuel d'Ani dans le vol. 19 de la Patrologie grecque de Migne) ; Hirth l'a bien reconnu, mais il a tort (p. 298) de placer sa capitale à Bagdad, car Mélik-schah résida à Ispahan. Quant à *Mie-li-i-ling kai-sa*, Hirth propose hypothétiquement de voir dans ce personnage un subordonné de Mélik schah qui aurait gouverné l'ancienne province romaine d'Asie sous le titre de *Melek i Rûm Kaisar*, c'est-à-dire « under king of Rûm and Caesar ». Je proposerai une autre identification, et je reconnais dans *Mie-li-i ling kai-sa* le César Nicéphore Mélissène : « Au début de l'année 1080, à Nicée, lisons-nous dans *l'Essai de chronographie byzantine* de De Muralt (t. I, p. 42), Nicéphore Mélissène, mari d'Eudocie, sœur d'Alexis Comnène, suivi de troupes turques, se déclare empereur en Asie et en livre les villes aux Turcs ». Lorsque les Comnènes se furent révoltés en 1081, et qu'Alexis Comnène fut monté sur le trône de Constantinople, son beau-frère Mélissène garda le titre de César et fut en réalité presque aussi puissant que lui. Dans *l'Alexias d'Anne Comnène Porphyrogénète* (éd. Reifferscheid), il apparaît à plusieurs reprises et on voit qu'il joua un rôle fort important ; une des formes sous lesquelles il est nommé est ο Μελισσηνός Νικηφόρος ο Καίσαρ ; c'est cette dénomination que je rapprocherai de la transcription chinoise *Mie-li-i ling kai-sa* ; je propose de lire *Mie-li-se ling kai sa* en substituant le caractère [] au caractère [] ; quant au mot *ling*, qui n'est pas employé dans les transcriptions, il doit être pris dans son sens de « surnaturel, divin », et pourrait être une épithète correspondant approximativement au mot *Nicéphore*. — Comme on le voit, la question du *Fou-lin* ne se laisse pas aisément résoudre ; mais à tout prendre, je crois que les modifications de texte que je suis obligé d'introduire dans les termes *Po-to-li* (lu *Po-si-li=basileus*) et *Mie-li-i ling kai-sa* (lu *Mie-li-se ling kai-sa*=Mélissène Nicéphore César) se justifient par les nombreux exemples de leçons fautives que présentent les livres chinois quand il s'agit de noms étrangers ; elles sont plus faciles à admettre que la théorie de Hirth qui voudrait que le patriarche Nestorien fût appelé du titre bizarre de roi de Bethléhem, et que l'attaque de la capitale du *Fou-lin* fût expliquée comme étant le siège d'Antioche, alors que cette dernière ville n'était pas sous la dépendance des Nestoriens. Tout en différant d'avis avec Hirth, je n'en rends pas moins hommage à sa grande science que nul n'admire plus que moi.

<sup>1</sup> Le même fait est rapporté dans le *T'ang chou*, chap. CCXXI, b, p. 8 r°.

<sup>2</sup> Le même témoignage se retrouve dans le *T'ang chou*, chap. CCXXI, b, p. 7 v°. — *Na-sai* est la transcription rigoureuse du nom de Nizek ou Nézak ; on ne peut cependant identifier le *Na-sai* mentionné en 719, avec le fameux Nézak tarkan, prince des Hephthalistes, qui résidait à Bâdthaghîs, et qui fut vaincu et tué par Qotaïba ben-Moslim en 91 H. (709/10). — Je ne sais pas d'ailleurs quel est le pays dont le nom est transcrit

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

dignitaire du *T'ou-ho-lo* (Tokharestan), *Mo p'o-lo* offrir un lion et un perroquet de cinq couleurs ; l'empereur, tenant compte de ce que (cet ambassadeur) était venu de loin pour s'acquitter du tribut, lui donna un banquet, le félicita et lui fit présent de cinq cents pièces de soie.

Chap. 971, p. 3 v° : Le quatrième mois, ... le *che-hou* (*jabgou*) du *T'ou-ho-lo* (Tokharestan) et le royaume de *Kiu-mi* (Koumedh) envoyèrent ensemble des ambassadeurs rendre hommage et apporter tribut. — Le jour *ki-mao*, *Na-sai* <sup>1</sup>, (roi) du royaume de *Ho-p'i-che*, envoya le haut dignitaire du *T'ou-ho-lo* (Tokharestan), *Lo-mo-so-lo*, offrir un lion et un perroquet de cinq couleurs ; l'empereur, tenant compte de ce que c'était un pays barbare lointain qui s'acquittait du tribut, donna (à cet ambassadeur) un banquet et des encouragements et lui fit présent de cinq cents pièces de soies variées.

*Ibid.*, p ; 3 v° : Le cinquième mois, le royaume de *Kiu-mi* <sub>p.41</sub> (Koumedh) envoya un ambassadeur offrir des femmes de *Hou-siuen* <sup>2</sup> et des produits de son pays.

*Ibid.*, p. 3 v° : Le sixième mois, le royaume des *Ta-che* (Arabes), le royaume de *T'ou-ho-lo* (Tokharestan), le royaume de *K'ang* (Samarkand), et le royaume de l'Inde du sud envoyèrent des ambassadeurs rendre hommage et apporter tribut. Pour ce qui est du *T'ou-ho-lo* (Tokharestan), le roi du *Tche-han-na* (Djaghânyân), *Ti-che* (Têsch) adressa une requête à l'empereur pour lui présenter un homme versé dans l'astronomie (nommé) *Ta-mou-che* ; cet homme avait une profonde science ; quelque question qu'on lui adressât, il n'était rien qu'il ne sût ; (le roi) demandait humblement que l'empereur fit la faveur d'appeler auprès de lui *Mou-che* et de l'interroger en personne sur les actes et les pensées de son sujet (c'est-à-dire du roi), ainsi que sur les lois religieuses ; (l'empereur) reconnaîtait que cet homme avait bien le savoir et les capacités qu'on lui attribuait ; (le roi) espérait que (l'empereur) inviterait (cet homme) à entrer à son service et qu'en même temps il établirait une église pour qu'il s'y acquittât du culte prescrit par sa religion <sup>3</sup>.

---

*Ho-pi-che.*

<sup>1</sup> Cf. la note précédente.

<sup>2</sup> Ces femmes étaient des danseuses (cf. *Documents*, p. 164, ligne 6). Le terme *Hou-siuen* n'a pas encore été expliqué d'une manière satisfaisante.

<sup>3</sup> Les faits mentionnés dans ce texte ont été relevés depuis longtemps par les sinologues ;



## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

*Ibid.*, p. 4 r : Le septième mois, le roi de *Pou-lu*, p.42 *Sou-fou-cho-li*, envoya un ambassadeur qui vint rendre hommage à la cour et remercier pour le brevet d'investiture que l'empereur avait bien voulu accorder <sup>1</sup>. Le royaume de *Po-se* (Perse) envoya un ambassadeur rendre hommage et apporter tribut.

Chap. 964, p. 14 r° : La septième année *k'ai-yuen* (719), le septième mois, le roi de *K'ieou-tse* (Koutcha), *Pe Mo-pi*, mourut. Son fils de première naissance *Hiao-tsie* lui succéda sur le trône <sup>2</sup>.

*Ibid.*, p. 15 v° : Le dixième mois, le commissaire-inspecteur du district de *Kin-fang*, (chef des) *Tou-k'i-che* (Turgäch), *Sou-lou*, fut nommé « kagan fidèle et obéissant » (*tchong choen k'o-han*) <sup>3</sup>.

### Année 720.

@

Chap. 974, p. 20 v° : La huitième année *k'ai-yuen* (720), le deuxième mois, le jour *i-mao*, le roi du royaume de *Hou-mi* (Wakhân), *Lo-che-i-kiu kou-tou-lou* (koutloul) *to-pi-le mo-ho-tou* (bagatour) *ta-mo-sa-eul* <sup>4</sup> devint roi de *Hou-mi* (Wakhân) ; on lui fit présent d'une robe violette, d'une ceinture d'or, des sept objets et de cinquante pièces de soies variées.

Chap. 964, p. 14 v° : La huitième année *k'ai-yuen* (720), le troisième mois, on conféra le titre de roi de *Hou-mi* (Wakhân) au roi du royaume de *Hou-mi* (Wakhân), *Lo-t'o-i-k'i kou-tou-lou* (koutloul) *to-pi-le mo-ho-tou* (bagatour)

---

mais ils ont pris une importance nouvelle par suite de la découverte de l'inscription trilingue érigée à *Kara-balgassoun* dans la première moitié du neuvième siècle (cf. mon article sur « *Le Nestorianisme et l'inscription de Kara-balgassoun* », *Journal asiatique*, Janv.-Fév. 1897, p. 43-85). Dans cette inscription en effet, on parle de la « vraie religion » qui fut introduite chez les Ouïgours et on en attribue la diffusion à la multitude des disciples de *Mou-che*. Comme, d'autre part, les Ouïgours pratiquaient le culte de *Mo-ni*, c'est-à-dire le Manichéisme (cf. Marquart, *WZKM*, vol. XII, p. 172-180, et P. Pelliot, [BEFEO, t. III, p. 318-327](#) et [p. 467-468](#)), il est légitime d'admettre que *Mou-che* ou *Ta-mou-che* était un prêtre manichéen. L'identification de *Ti-che* avec le personnage que Tabarî mentionne en 705 et 737 sous le nom de Têsch le borgne, roi de Djaghânyân, est due à Marquart.

<sup>1</sup> Ce brevet avait été délivré en 717. Cf. *Documents*, p. 199-200.

<sup>2</sup> Cf. *Documents*, p. 119, au bas de la page.

<sup>3</sup> Cf. *Documents*, p. 45, lignes 1-3, et p. 81, lignes 20-21.

<sup>4</sup> Cf. *Documents*, p. 165, où ce nom est écrit *Lo-la-i-t'o kou-tou-luu* (koutloul) *to-p'i-le mo-ho* (*baga*) *ta-mo-sa-eul*.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

*ta-mo-sa-eul* ; on lui fit présent d'une robe violette, d'une ceinture d'or, des sept objets, et de cinquante pièces de soie de couleurs variées <sup>1</sup>.

*Ibid.* : Le quatrième mois, on envoya un ambassadeur conférer <sup>p.43</sup> par brevet le titre de rois de leurs royaumes respectifs au roi du royaume de *Ou-tch'ang* (Oudyâna), au roi du royaume de *Kou-tou* (Khottal) et au roi du royaume de *Kiu-wei* (Tchitrâl) <sup>2</sup> ; pour tous ensemble on promulgua le texte de leurs brevets et à tous on donna deux cents pièces de soie de couleurs variées. Ces trois royaumes, qui sont à l'ouest de *Ngan-si* (Koutcha), étaient limitrophes des *Ta-che* (Arabes) ; les *Ta-che* (Arabes) avaient (tenté de) les engager à faire le mal ; mais tous avaient observé leur devoir, ne s'étaient pas laissés gagner par leurs machinations secrètes et avaient manifesté leur parfaite sincérité envers la cour impériale. L'empereur les approuva fort <sup>3</sup>.

<sup>p.44</sup> *Ibid.* : Le dixième mois, on envoya un ambassadeur conférer par brevet le titre de roi du royaume de *Pou-lu* au roi du royaume de *Pou-lu*, *Sou-lin-t'o-i-tche* (Sourendraditya ?) <sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Pour ce texte et le précédent, qui relatent le même fait, cf. *Documents*, p. 165, lignes 10-12.

<sup>2</sup> Dans les *Documents* (p. 129, n. 2), j'ai identifié le *Kiu-wei* ou *Chang-mi* avec Yasin, à cause de la phrase du *T'ang chou* où il est dit que ce pays est au nord de la rivière du *Pou-lu* ou rivière de Gilgit. Mais, comme me l'a fait remarquer M. A. Stein, si le petit *Pou-lu* comprend en effet le district de Gilgit, sa capitale était cependant Yasin, et non Gilgit ; c'est un point qui est mis hors de doute par le récit remarquablement exact de l'expédition de *Kao Sien-tche* en 747 (cf. *Documents*, p. 152, n. 1) ; le pont de rotin qui est mentionné dans ce récit comme se trouvant sur la rivière *So-i*, à une soixantaine de *li* de la capitale du petit *Pou-lu*, était le pont qui traversait la rivière de Gilgit à Gupis, au sud de Yasin ; M. A. Stein doit traiter cette question plus en détail dans un article qui aura peut-être paru avant que ces lignes voient le jour ; je n'insisterai donc pas sur une démonstration qui, pour ma part, m'a absolument convaincu de l'identité de Yasin avec la capitale du petit *Pou-lu*. — Si Yasin est la capitale du petit *Pou-lu*, où se trouvera le *Kiu-wei* ou *Chang-mi* ? Nous savons par *Hiuen-tsang* qu'il était au Sud du *Ta-mo-si-t'ie-ti* (Wakhân) dont il était séparé par de hautes montagnes ; puisqu'il ne faut pas le chercher à Yasin, on ne peut le placer qu'à Mastoudj ; Mastoudj est au nord de la rivière Ghizar qui est une des branches principales de la rivière de Gilgit ; on peut donc dire qu'il est au nord de la rivière du petit *Pou-lu*. L'itinéraire d'*Ou-kong* en 751 devra dès lors être expliqué comme suit : après avoir traversé le *Hou-mi* (Wakhân), le voyageur franchit la passe Baroghil et se rend à Mastoudj ; puis, se dirigeant au sud en remontant la rivière Laspur, il traverse la passe Shandur, descend la rivière Ghizar, et arrive à Yasin ; de là, il va dans l'Oudyâna. — D'autre part, le *Che-mi* qui, dans l'itinéraire de *Song Yun* en 519, correspond à Tchitrâl ([BEFEO, vol. III, 1903, p. 406, n. 3](#)), peut être identifié avec le *Chang-mi* de *Hiuen-tsang*, car il est tout naturel que Tchitrâl et Mastoudj aient fait partie d'une seule et même principauté. C'est d'ailleurs la thèse qu'avait déjà soutenue J. Marquart dans son *Ērānšahr* (p. 243-244).

<sup>3</sup> Cf. *Documents*, p. 129, lignes 4-9.

<sup>4</sup> On a vu que *Sou-fou-cho-li-tche-li-ni* régnait encore en 719 ; son successeur reçut

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

*Ibid.* : Le huitième mois, on envoya un ambassadeur conférer par brevet le titre de roi du royaume de *Kou-che-mi* (Cachemire) au roi du royaume de *Kou-che-mi* (Cachemire), *Tchen-t'o-lo-pi-li* (Tchandrapida) <sup>1</sup>.

Chap. 973, p. 13 v° : La huitième année *k'ai-yuen* (720), le roi du royaume de l'Inde du Sud, *Che-li na-lo-seng-k'ia* (Çrī Narasimha) <sup>2</sup> proposa d'employer ses éléphants de combat et ses cavaliers de guerre à châtier les *Ta-che* (Arabes) ainsi que les *T'ou-po* (Tibétains) et autres. En outre il demandait qu'on donnât un nom à son armée. L'empereur le loua fort et nomma son armée « armée qui chérit la vertu ». Chap. 974, p. 21 r° : La huitième année *k'ai-yuen* (720), le huitième mois, le jour *ting-tch'eu*, un décret fut adressé au *tchong--chou-men-hia* pour l'avertir que, le roi de l'Inde du Sud ayant envoyé de loin (un ambassadeur) rendre hommage et apporter tribut, p.45 et cet ambassadeur devant s'en retourner, il fallait l'entourer des plus grands soins à son départ et faire en sorte que ses espérances fussent comblées. On donna donc à cet ambassadeur une robe de soie à fleurs, une ceinture d'or, une bourse à insigne en forme de poisson et les sept objets, puis on le renvoya.

Chap. 964, p. 15 r° : Le neuvième mois, on envoya un ambassadeur conférer par brevet le titre de roi du royaume de *Sie-yu* (Zâboulistan) à *Tche-k'iu-eul*, *hie-li-fa* du *Ko-ta-lo-tche* (Arokhadj, et le titre de roi du royaume de *Ki-pin* (Kapiça) au *tegin* du *Ko-ta-lo-tche* (Arokhadj) <sup>3</sup>.

---

l'investiture en 720 ; c'est donc vraisemblablement en cette année même qu'il monta sur le trône. Cf. *Documents*, p. 150, lignes 6-7, où aucune date n'est indiquée.

<sup>1</sup> Cf. *Documents*, p. 166, lignes 14-16, et p. 209, n. 3.

<sup>2</sup> Ce texte et ceux qui suivent se retrouvent dans le *Sieou T'ang chou* (chap. CXCVIII, p. 9 v°) qui y ajoute le fait suivant : « Le neuvième mois, le roi de l'Inde du Sud *Che-li Na-lo-seng-kia pao-to-pa-mo* (Çrī Narasimha Potavarman) construisit un temple en faveur de l'empire (c'est-à-dire de la Chine) ; il adressa à l'empereur une requête pour lui demander une inscription donnant un nom à ce temple ; par décret, on décida que ce nom serait « qui fait retour à la vertu » (*koei hoa*) et on lui fit présent (de cette inscription) (c'est-à-dire que l'empereur envoya à Narasimha un écriteau avec l'inscription *koei hoa se* pour qu'il fût placé sur le fronton du temple érigé en Inde par Narasimha au bénéfice de la Chine) ». — Ce Narasimha, roi de Kāñcī (Conjeveram, au S.O. de Madras), nous est connu par le *Mahāvamsa* et par les inscriptions de l'Inde ; en se fondant sur ces derniers témoignages, Sylvain Lévi (*Missions de Wang Hiuen-tse, Journ. as., Mai-Juin 1900*) a proposé de reporter le règne de ce prince vers l'an 700 ; on voit que sa conclusion est confirmée par les textes chinois qui parlent assez longuement de Çrī Narasimha Potavarman à la date de 720. Le religieux Vajrabodhi arriva en Chine avec l'ambassadeur de Narasimha Potavarman. Voyez l'importante notice sur Vajrabodhi signalée pour la première fois par Sylvain Lévi (*J.A. Mai-juin 1900*, p. 419-421).

<sup>3</sup> Cf. *Documents*, p. 161, n. 1.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

*Ibid.* : Le onzième mois, on envoya un ambassadeur conférer par brevet le titre de roi du royaume de l'Inde du Sud au roi du royaume de l'Inde du Sud *Che-li na-lo-seng-k'ia pao-to-pa-mo* (Çrī Narasiṃha Potavarman).

### Année 721.

Chap. 971, p. 4 v° : La neuvième année *k'ai-yuen* (721), le sixième mois, le roi de *K'ieou-tse* (Koutcha) *Pe Hiao-tsie*<sup>1</sup> envoya (un ambassadeur) offrir des chevaux et des chiens.

### Année 722.

Chap. 999, p. 17 v° : La dixième année *k'ai-yuen* (722), le troisième mois, le jour *keng-siu, Pou-chan-houo*, roi du royaume de *Po-se* (Perse) envoya un ambassadeur présenter une requête pour qu'on lui conférât un titre de fonctionnaire chinois. On lui accorda cela.

### Année 724.

Chap. 971, p. 5 v° : La douzième année *k'ai-yuen* (724), le quatrième mois, le roi du royaume de *K'ang* (Samarkand), *Ou-le*<sub>p.46</sub> (Ghourek) envoya un ambassadeur offrir un nain, deux chevaux et deux chiens.

Chap. 979, p. 7 v°-8 r° : La douzième année *k'ai-yuen* (724), requête présentée à l'empereur par le *tegin* roi du royaume de *Sie-yu* (Zâboulistân) au sujet de la demande d'asile adressée par la princesse de *Kin-tch'eng* au roi de *Kou-che-mi* (Cachemire).

(Pour la traduction de ce texte, cf. [Documents, p. 205-206.](#))

### Année 725.

@

---

<sup>1</sup> *Pe Hiao-tsie* était monté sur le trône en 719 ; cf. *Documents*, p. 119, dernière ligne.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

Chap. 975, p. 5 r° : La treizième année *k'ai-yuen* (725), le premier mois, le jour *ping-ou*, les *Ta-che* (Arabes) envoyèrent leur général *Sou-li* <sup>1</sup> avec onze autres personnes offrir des produits de leur pays. On leur donna à tous le titre de « vraiment brave » ; on leur fit présent de robes rouges et de ceintures d'argent, puis on les renvoya dans leur pays.

Chap. 971, p. 6 v° : La treizième année *k'ai-yuen* (725), le troisième mois, le royaume des *Ta-che* (Arabes) envoya une ambassade de treize personnes composée de *Sou-li-man* (Souleyman) et de sa suite pour offrir des produits de son pays.

Chap. 975, p. 5 v° : Le septième mois, le jour *ou-chen*, le haut dignitaire du *Po-se* (Perse), *Mou-cha-no*, vint rendre hommage à la cour ; on lui donna le titre de *tche-tch'ong* et on le retint dans les gardes du corps.

### Année 726.

Chap. 975, p. 6 r° <sup>2</sup> : La quatorzième année *k'ai-yuen* (726), le premier mois, le jour *i-hai*, le kagan des *Tou-k'i-che* (Turgäch) envoya le dignitaire *A-keou-tche* offrir des chevaux. On lui donna le titre de *tchong-lang-tsiang* et on le laissa repartir dans son pays.

p.47 Chap. 971, p. 7 r° : Le cinquième mois, le roi du royaume de *Ngan* (Boukhârâ) *Po-p'o-t'i* <sup>3</sup> envoya son frère cadet *A-si-lan ta-kan* <sup>4</sup> (Arslan tarkan) *fou-tan-fa-li* rendre hommage à la cour et offrir des chevaux et des léopards.

Chap. 975, p. 6 v° : Le onzième mois, le jour *ki-mao*, le *T'ou-ho-lo* (Tokharestan) envoya l'ambassadeur *Tch'é-kien* rendre hommage à la cour ; on lui donna le titre de *tchong-lang-tsiang* ; on lui fit présent d'une robe violette et d'une bourse à insigne d'or en forme de poisson.

---

<sup>1</sup> Abréviation de *Sou-li-man* ; voyez le texte suivant.

<sup>2</sup> Cf. chap. 971, p. 6 v°.

<sup>3</sup> Le *T'ang chou* donne la leçon plus correcte *Tou-sa* (Tougschâda) po-t'i (cf. *Documents*, p. 138, n. 2).

<sup>4</sup> Le caractère *kan* est omis dans le *Tang chou*, par erreur semble-t-il ; cf. *Documents*, p. 138, ligne 4.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

### Année 727.

Chap. 999, p. 17 v<sup>o</sup>-18 r<sup>o</sup> : La quinzième année *k'ai-yuen* (727), supplique adressée à l'empereur de Chine par le *che-hou* (*jabgou*) du *T'ou-ho-lo* (Tokharestan) pour implorer son secours contre les Arabes. (La traduction de ce texte se trouve dans les [Documents, p. 206-207](#) <sup>1</sup>.)

Chap. 971, p. 7 v<sup>o</sup> : La quinzième année *k'ai-yuen* (727), le septième mois, le roi du royaume de *Che* (Kesch) *A-hou pi-to* <sup>2</sup> envoya un ambassadeur offrir des femmes de *Hou-siuen* <sup>3</sup> et des léopards.

### Année 728.

<sup>p.48</sup> Chap. 964, p. 16 r<sup>o</sup>-16 v<sup>o</sup> : La seizième année *k'ai-yuen* (728), le premier mois, brevets d'investitures conférés à *Wei-tch'e Fou-che*, roi de *Yu-t'ien* (Khoten), et à *P'ei Ngan-tche*, roi de *Sou-le* (Kachgar).

(La traduction de ces deux textes se trouve dans les [Documents, p. 207-209](#).)

Chap. 975, p. 8 r<sup>o</sup> : La seizième année *k'ai-yuen* (728), le troisième mois, le jour *ou-chen*, dame *Chou-ni-che* <sup>4</sup>, mère du gouverneur de *Kin-man*, *Cha-t'o Fou-kouo*, reçut le titre nobiliaire de *fou-jen* du royaume de *Chan*. — Le jour *sin-hai*, huit envoyés des *Ta-che* (Arabes), parmi lesquels le dignitaire *T'i pi-to*, vinrent rendre hommage à la cour. Ou leur donna à tous le titre de *lang-tsiang* et on les laissa retourner dans leur pays.

Le quatrième mois, le jour *ki-se*, le roi du royaume de *Hou-mi* envoya <sup>5</sup> le haut dignitaire du royaume de *Mi*, *Mi-hou-han*, rendre hommage et offrir des

---

<sup>1</sup> Dans ma traduction de ce texte, j'ai omis (cf. p. 206, n. 2) les cinq mots suivants [...]. Les quatre premiers caractères signifient : « il convient de faire pénétrer (ces nouvelles) jusqu'à l'ouïe de l'empereur ». Quant au mot [], il faut peut-être le lire et le rattacher à la phrase suivante : « On m'a distribué et j'ai reçu du Kagan Céleste... »

<sup>2</sup> On remarquera que les caractères *a-hou* apparaissent aussi dans le nom de *Cho a-hou*, roi de *Ts'ao* oriental (Satrouchana) en 752 ; cf. *Documents*, p. 140, lignes 9-10.

<sup>3</sup> [] Je n'ai pu déterminer la valeur exacte de ce terme qui apparaît trois fois dans les *Documents*.

<sup>4</sup> Cf. *Documents*, p. 99, n. 1.

<sup>5</sup> Au lieu de « envoya », le *T'ang chou* écrit « avec », ce qui est une leçon moins bonne ;

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

produits de son pays. On donna (à cet ambassadeur) le titre de général ; on lui fit présent d'une robe violette, d'une ceinture d'or, et on le laissa retourner chez les barbares.

*Ibid.*, p. 8 v° : Le neuvième mois, le jour *jen-yn*, le haut dignitaire des *Tou-kiue* (Turcs), *Ko-lo-lou* (le Karlouk) *I-nan-jou* (Ynantschou) <sup>1</sup> *p'ei* et d'autres vinrent rendre hommage. On leur donna à tous le titre de *tchong-lang-tsiang* ; on leur fit présent de robes violettes et de ceintures à ornements d'argent, puis on les laissa retourner dans leur pays.

Le dixième mois, le jour *ting-tch'eu*, le haut dignitaire du (royaume de) *Pou-lu*, *T'ou-mao-tan* <sup>2</sup> *-mo-che*, vint rendre hommage. <sup>p.49</sup> On lui donna le titre de *tche-tch'ong* ; on lui fit présent d'une robe violette et d'une ceinture d'or, puis on le laissa retourner dans son pays.

*Ibid.*, p. 9 r° : Le onzième mois, le jour *i-yeou*, le grand général du *yu-lin-kiun* de droite, qui était en même temps grand Protecteur en second du *Ngan-si* (Koutcha), et grand commissaire en second du commandant des Quatre Garnisons, *Sie Tche-sin* <sup>3</sup>, mourut ; on lui donna le titre posthume de gouverneur de *Leang-tcheou* ; on lui fit le cadeau funéraire de cinq cents pièces de soie ; on lui fit faire un cercueil aux frais de l'État et on lui accorda de transporter son corps dans son pays natal.

## Année 729.

Chap. 964, p. 16 v° : La dix-septième année *k'ai-yuen* (729), le premier mois, on conféra par brevet au (chef du) *T'ou-ho-lo* (Tokharestan) *Kou-tou-lou* (Koutlouk) *hie-ta-tou* le titre de jabgou du *T'ou-ho-lo* (Tokharestan) et roi des *I-ta* (Hephthalites) <sup>4</sup>.

---

cf. *Documents*, p. 165, lignes 12-13.

<sup>1</sup> Une des inscriptions du sud de la Sibérie présente le nom de femme « Ynantschou bilgä » (cf. W. RADLOFF, *Die alttürkischen Inschriften der Mongolei*, 1895, p. 329).

<sup>2</sup> Le caractère [] se prononce aussi *yen*.

<sup>3</sup> Cf. *Documents*, p. 199, ligne 14.

<sup>4</sup> On sait par Tabarî que, en 710, Nézak, qui avait le titre de prince des Hephthalites, et qui était vassal du jabgou du Tokharestan, s'empara de la personne de ce souverain ; mais il fut lui-même pris et mis à mort par Qotaïba. Le texte chinois que nous avons ici semble prouver que, après la mort de Nézak, le jabgou du Tokharestan ajouta à son

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

Chap. 975, p. 9 r<sup>o</sup> <sup>1</sup> : La dix-septième année *k'ai-yuen* (729), le premier mois, le jour *keng-sin*, le *se-kin* du *Kou-tou* (Khattal)

p.50 envoya son fils, le *che* du *Kou-tou* <sup>2</sup> (Khottal), rendre hommage à la cour et offrir deux chevaux ; on lui donna le titre de *lang-tsiang*, on lui fit présent de trente pièces de soie et on le renvoya dans son pays. — Le royaume de *Mi* (Mâimargh) envoya (un ambassadeur) offrir trois femmes de *Hou-siuen* ainsi qu'un léopard et un lion <sup>3</sup>. On renvoya (cet ambassadeur) après lui avoir donné cent pièces de soie.

Chap. 975, p. 9 v<sup>o</sup> : Le troisième mois, le jour *jen-yn*, un haut dignitaire du royaume de *Hou-mi* (Wakhân), *Ou-hou ta-kan* (*tarkan*) vint rendre hommage. — Le *che-hou* (*jabgou*) du *T'ou-ho-lo* (Tokharestan) et le royaume de *Kou-tou* (Khottal) envoyèrent tous deux des ambassadeurs qui vinrent rendre hommage.

Le sixième mois, le jour *koei-tch'eu*, un haut dignitaire des *Tou-k'i-che* (Turgäch), *Che-tche a-pou-se*, vint rendre hommage ; on lui donna le titre de *Lang-tsiang* et on lui fit présent d'une robe violette, d'une ceinture d'or et d'une bourse à insigne en forme de poisson.

Chap. 971, p. 8 r<sup>o</sup> : Le sixième mois, le (maître du) Tripitaka, le çramaṇa et religieux *Mi-to*, originaire du royaume de l'Inde du nord, offrit diverses drogues parmi lesquelles se trouvait du *tche-han* <sup>4</sup>.

Le septième mois, le *T'ou-ho-lo* (Tokharestan) envoya le religieux *Nan-t'ô* offrir diverses drogues telles que du *siu-na-k'ia*, du *ti-che-ling*, etc.

---

propre titre celui de roi des Hephthalites. — A propos des Hephthalites, je signalerai ici un texte assez curieux où on voit un homme de cette nation servir d'interprète à la cour de Chine ; on lit en effet dans le *Tch'e fou yuen koei* (chap. 1000, p. 15 v<sup>o</sup>) : « Royaume de *Kao-tch'ang* (Tourfan) : pendant la période *tchong-koan* (627-649), *Tai-tsong* chargea d'une mission dans les pays d'Occident l'Hephthalite *Jan-ho* qui avait les titres de *tche-tch'ong tou-wei* et de traducteur dans l'administration du *tche-tchong-chou*. Le roi de *Yen-k'i* (Karachar), *Tou-k'i-tche*, à la suite de cela, envoya un ambassadeur rendre hommage et apporter tribut. Il proposait d'ouvrir une route dans le grand désert pour la commodité des voyageurs ; *T'ai-tsong* y consentit... » (la suite comme dans les *Documents*, p. 111, lignes 16-23).

<sup>1</sup> Cf. chap. 971, p. 8 r<sup>o</sup>.

<sup>2</sup> Cf. *Documents*, p. 341, article *Kou-tou che*.

<sup>3</sup> Au lieu de [], il faut lire [] « un lion ». Cf. chap. 971, p. 8 r<sup>o</sup>, et *Documents*, p. 145, l. 3.

<sup>4</sup> Même témoignage dans le *Kieou T'ang chou*, chap. CXCVIII, p. 9 v<sup>o</sup>.



## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

Chap. 975, p. 9 v° : Le neuvième mois, le jour *i-wei*, le royaume des *Ta-che* (Arabes) envoya un ambassadeur qui vint rendre hommage et offrir des produits de son pays. On le renvoya après lui avoir donné cent pièces de soie.

### Année 730.

@

p.<sup>51</sup> Chap. 971, p. 8 r° : La dix-huitième année *k'ai-yuen* (730), le premier mois, *Ki-hou-p'o*, fils du roi de *Po-se* (Perse) vint rendre hommage à la cour et offrir cinq sortes de choses telles que parfums, drogues, rhinocéros <sup>1</sup>.

Chap. 975, p. 10 v° : La dix-huitième année *k'ai-yuen* (730), quatrième mois, le jour *ou-siu*, ambassades du royaume de *Mi* (Mâïmargh), du royaume de *Che* (Tachkend)...

*Ibid.*, p. 11 r° : Le dixième mois, le jour *kia-yn*, le roi du royaume de *Hou-mi* (*Wakhân*), *Lo tchen-t'an* <sup>2</sup>, vint rendre hommage à la cour et offrir des produits de son pays ; on lui donna des soies, ainsi que des robes, des ceintures avec ornements d'argent et on le retint dans les gardes du corps.

Le onzième mois, le jour *kia-tse*, un haut dignitaire du *Po-se* (Perse), *Mou-cha-no*, vint rendre hommage et offrir des produits de son pays ; on lui donna le titre de *tche-tch'ong* et on le retint dans les gardes du corps.

### Année 731.

---

<sup>1</sup> Je suppose qu'il s'agit d'une corne de rhinocéros, et non d'un rhinocéros en vie.

<sup>2</sup> Il est possible que [] *lo* doive être corrigé en [] *fa* ; nous voyons en effet plus loin que, en 732, le roi du *Hou-mi* nommé *Fa* mourut. [] et [] pourraient être deux transcriptions différentes d'un seul et même nom. Quoi qu'il en soit, en 732 (cf. p. 54, ligne 11), le successeur de *Fa* fut un certain *Hou tchen-t'an*, qui est aussi mentionné dans le *T'ang chou* (*Documents*, p. 165, ligne 15). Enfin, au neuvième mois de l'année 733 (cf. p. 55, ligne 21), le *Tch'e fou yuen koei* nous parle d'une ambassade du *tchen-t'an* du royaume de *Hou-mi*. *Tchen-t'an* semble donc bien être le titre des rois du *Wakhân* ; Sylvain Lévi (*Mélanges de Harlez*, p. 182-183 et *Notes sur les Indo-scythes*) avait déjà remarqué, d'une part que ce titre se trouvait appliqué dans la littérature des contes au roi *Kaniska* sous les formes [] et [], et d'autre part que l'histoire des *Tsin* orientaux mentionne en 357 une ambassade du *tchan-t'an* de l'Inde ; les textes que nous citons maintenant prouvent que ce titre était resté en usage dans le *Wakhân* jusqu'au huitième siècle ; mais le mot étranger que cache la transcription chinoise reste mystérieux (cf. Pelliot, BEFEO, tome III, 1903, p. 252, n. 4).

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

p.<sup>52</sup> Chap. 964, p. 16 v<sup>o</sup> : La dix-neuvième année *k'ai-yuen* (731), le quatrième mois, *K'iué t'e-le* (*Kul tegin*), frère cadet du kagan des *Tou-kiue* (septentrionaux) mourut. — On conféra par brevet à *Nan-ni*<sup>1</sup>, roi du royaume du petit *Pou-lu* (Yasin) le titre de roi de ce pays ; on lui accorda une lettre conçue en ces termes :

« Or vous, de génération en génération, votre bravoure s'est signalée parmi les vassaux des pays sauvages ; vous êtes pour l'empire une barrière protectrice ; quoique demeurant à un éloignement de dix mille *li*, vous avez le loyalisme absolu d'un cœur invariable ; ainsi vous pouvez lier secrètement partie avec les armées impériales et vous êtes capable de séparer<sup>2</sup> les brigands féroces ; les monts des Oignons<sup>3</sup> ont perdu leurs dangers ; le *Ts'ing hai* (Khoukhe-noor) n'a plus de vagues<sup>4</sup>. Si mon prestige surnaturel a pu s'appliquer au loin, c'est grâce à ce que votre sincère dévouement a été capable de se manifester. Quand je discute les effets de votre conduite glorieuse, je les admire profondément. Maintenant, je vous nomme par brevet roi de votre pays et en même temps je vous fait présent d'un vêtement et d'une ceinture ; ô roi, vous devez les accepter.

p.<sup>53</sup> Chap. 964, p. 17 r<sup>o</sup> : La dix-neuvième année *k'ai-yuen* (731), le quatrième mois, le roi du royaume de *Kiang* (Samarkand), *Ou-le* (Ghourek) envoya un ambassadeur présenter à l'empereur une requête où il demandait que son fils *Tou-ho* devînt roi du royaume de *Ts'ao* (Kaboûdhan), et que son fils

---

<sup>1</sup> Ce roi est mentionné dans les *Documents* (p. 151, ligne 7), mais sans aucune indication de date. Il est possible d'ailleurs qu'il y ait ici une erreur et que le nom de *Nan-ni* doive être remplacé par celui de son père et prédécesseur *Mo-kin-mang* ; on trouvera en effet plus loin, à la date de 733, la mention de l'ambassade que *Mo-kin-mang* envoya à la cour de Chine pour remercier du brevet qui lui avait été accordé.

<sup>2</sup> Le mot signifie proprement « couper ». Le petit *Pou-lu* (Yasin) dévoué à la Chine, séparait les Tibétains des montagnards du Kafiristan et du Tchitrâl ; il maintenait libre pour la Chine la principale voie d'accès dans le Cachemire.

<sup>3</sup> Le terme « monts des Oignons » désigne tout l'ensemble des Pamirs avec les parties adjacentes des *T'ien chan* au nord (cf. *Documents*, p. 120, lignes 11-12 où les montagnes *Ling* dans lesquelles se trouve la passe Bédel sont considérées comme les contreforts septentrionaux des *Ts'ang ling*, et p. 144, ligne 13), et de l'Hindou-kouch au sud.

<sup>4</sup> C'est-à-dire que la région du Khoukhe-noor est calmée.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

*Me*<sup>1</sup> devînt roi de *Mi* (Mâïmargh). Ces deux autorisations furent accordées et l'empereur octroya une lettre où il répondait à *Ou-le* (Ghourek) en ces termes :

« Quoique vous viviez à l'écart dans un pays reculé, depuis longtemps vous pratiquez la sincérité et le dévouement ; vous portez une affection profonde à votre propre royaume ; votre volonté a pris pour modèle notre influence respectable ; votre rectitude et votre justice se manifestent dans votre famille et dans votre principauté ; votre loyalisme et votre piété filiale sont réunies comme dans un sujet et un fils (vraiment dignes de ces noms). Quand je réfléchis à votre parfaite sincérité, je l'admire fortement. Pour ce que vous demandez, qu'il soit fait dans chacun des deux cas selon (vos désirs). Apprenez ainsi quelles sont mes dispositions.

Chap. 971, p. 9 r° : La dix-neuvième année *k'ai-yuen* (731), le dixième mois, le roi du royaume de l'Inde du Centre, *I-cha-fou-mo* envoya son ministre, le religieux de grande vertu *Pou-ta-sin* rendre hommage à la cour et offrir des produits de son pays<sup>2</sup>.

### Année 732.

p.<sup>54</sup> Chap. 975, p. 13 v°<sup>3</sup> : La vingtième année *k'ai-yuen* (732), le huitième mois, le jour *keng-siu*, le roi de *Po-se* (Perse) envoya le haut dignitaire *P'an-na-mi* et le religieux de grande vertu *Ki-lie*<sup>4</sup> rendre hommage. On donna au dignitaire le titre de « vraiment brave » (*kouo i*), et on fit présent au religieux

---

<sup>1</sup> Dans le chap. 999, p. 18 v°, on trouve la leçon *Me tchouo* qui est confirmée par le *T'ang chou* (cf. *Documents*, p. 136). On sait que le caractère [ ] transcrit habituellement le titre turc *tchour*.

<sup>2</sup> Cf. *Kieou T'ang chou*, chap. CXCVIII, p. 9 v° : « La dix-neuvième année, pendant le dixième mois, le roi de l'Inde du Centre, *I-cha-fou-mo*, envoya un de ses religieux de haute vertu qui vint rendre hommage et apporter tribut ». — Pauthier a proposé (*Examen méthodique des faits qui concernent le Thian-tchu ou l'Inde*, p. 66, n. 1) de voir dans *I-cha fou-mo* le roi de Kanyâkubdja, Yaçovarman ; cette identification est fort plausible (cf. Sylvain Lévi, dans *l'itinéraire d'Ou-k'eng*, *Journ. as., Sept.-Oct. 1895*, p. 357, note), mais je ne sais pourquoi Pauthier appelle l'ambassadeur *Seng-p'o-ta*, tandis que son véritable nom est « le religieux de haute vertu *Pou-ta-sin* ».

<sup>3</sup> Cf. chap. 971, p. 9 v°.

<sup>4</sup> J'ai déjà signalé ailleurs (*Journ. as., Janv.-Fév. 1897*, p. 56-58) l'importance de ce texte qui nous indique la date exacte à laquelle arriva en Chine le religieux nestorien *Ki-lie* qui

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

d'un *kia-cha* (kaṣāya) violet ainsi que de cinquante pièces de soie fine et on les renvoya dans leur pays.

Chap. 964, p. 17 r° : La vingtième année *k'ai-yuen* (732), le neuvième mois, *Fa*<sup>1</sup>, roi du *Hou-mi* (Wakhân) étant mort, on conféra à son frère cadet *Hou tchen-t'an* le titre de roi du royaume de *Hou-mi*.

### Année 733.

@

Chap. 971, p. 9 v° : La vingt et unième année *k'ai-yuen* (733), le deuxième mois, le roi du *Kou-tou* (Khottal), *Hie-li-fa*<sup>2</sup>, envoya un ambassadeur offrir des chevaux ainsi que des musiciennes.

*Ibid.*, p. 9 v° : Le troisième mois, le roi du *K'o-han-na*<sup>3</sup>, *I-mi-che*, envoya un ambassadeur offrir des chevaux.

*Ibid.*, p. 9 v° : Dans le mois intercalaire qui était placé après le troisième mois, le roi du royaume de *Pou-lu*, *Mo-kin-mang* envoya comme ambassadeur le haut dignitaire *Tcha-tcho-na-se-mo-mo-cheng* qui vint rendre hommage à la cour et remercier pour le brevet d'investiture que l'empereur avait bien voulu accorder<sup>4</sup>.

p.<sub>55</sub> Chap. 975, p. 13 v° : La vingt et unième année *k'ai-yuen* (733), dans le mois intercalaire qui était placé après le troisième mois, le roi de *Kou-che-mi* (Cachemire), *Mou-to-pi* (Mouktāpīḍa) envoya le religieux de grande vertu *Ou-li-to-nien*<sup>1</sup> qui vint faire des offrandes et présenter une adresse. Un décret impérial ordonna d'amener *Ou-li-to-nien* à un banquet dans une salle du palais ; on lui fit présent de cinq cents pièces de gaze, et, au bout de quelques jours, on le renvoya dans son pays.

*Ibid.*, p. 14 r° : Le huitième mois, le jour *kia-tch'en*, le roi du *Kou-tou* (Khottal) envoya le haut dignitaire *Jou ta-kan* (tarkan) qui vint rendre

---

est mentionné dans l'inscription chrétienne dite de *Si-ngan fou*.

<sup>1</sup> Cf. p. 51, n. 2.

<sup>2</sup> Cf. *Documents*, p. 168. *Hie-li fa* n'est pas le nom du roi du Khottal ; ce n'est que son titre.

<sup>3</sup> Il est probable que, au lieu de *K'o-han-na*, il faut lire *Che-han-na* (cf. *Documents*, p. 182, n. 3).

<sup>4</sup> Cf. p. 52, n. 1, et *Documents*, p. 151, lignes 5-8.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

hommage ; on le renvoya dans son pays après lui avoir donné le titre de *lang-tsiang*.

Chap. 964, p. 18 r° : La vingt et unième année *k'ai-yuen* (733), le cinquième jour du quatrième mois, brevet d'investiture conféré à Mouktāpīḍa, roi de Cachemire.

(La traduction de ce texte se trouve dans les [Documents, p. 209.](#))

Chap. 971, p. 10 r° : Le huitième mois, le roi du *Kou-tou* (Khottal) envoya le haut dignitaire *Jou ta-kan* (*tarkan*) qui vint rendre hommage.

Chap. 975, p. 13 v° : Le neuvième mois, le jour *ping-tse*, le *tchen-t'an*<sup>2</sup> du royaume de *Hou-mi* (Wakhân) vint rendre hommage ; on lui offrit un banquet dans une salle du palais ; on lui donna le titre de général des gardes *kin-ou* de gauche, fonctionnaire hors cadres ; on lui fit présent des sept objets, d'une robe violette, d'une ceinture, d'une bourse à insigne en forme de poisson, etc., ainsi que de cent pièces de soie et on le renvoya dans son pays.

Chap. 971, p. 10 r° : Le douzième mois, le roi du *K'o-han-na*<sup>3</sup>, p.56 *I-mi-che*, envoya comme ambassadeur le dignitaire *P'o-yen ta-kan* (*tarkan*) ; le roi du royaume des *Ta-che* (Arabes) envoya le haut dignitaire *Mo-se-lan ta-kan* (*tarkan*) et d'autres, qui vinrent rendre hommage.

### Année 735.

Chap. 975, p. 16 r° : La vingt-troisième année *k'ai-yuen* (735), le quatrième mois, le jour *kia-ou*, un haut dignitaire du royaume de *Pou-lu*, *Pa-han-k'ia*, vint rendre hommage ; on lui donna le titre de *lang-tsiang*, on lui donna cinquante pièces de soie et on le renvoya dans son pays.

### Année 736.

---

<sup>1</sup> Ce personnage est appelé *Ou-li-to* dans le *T'ang chou* (cf. *Documents*, p. 166).

<sup>2</sup> Cf. p. 51, n. 2.

<sup>3</sup> Cf. p. 54, n. 5.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

Chap. 975, p. 16 v<sup>o</sup> <sup>1</sup> ; La vingt-quatrième année *k'ai-yuen* (736), le huitième mois, le jour *kia-yn*, (le chef des) *Tou-k'i-che* (Turgäch) envoya le haut dignitaire *Hou-lou ta-kan* (*tarkan*) qui vint demander à faire la paix ; on y consentit. On lui offrit un banquet dans une salle du palais ; on lui donna le titre de général des (gardes) *kin-ou* de droite, fonctionnaire hors cadres, et on lui fit présent d'un vêtement de soie et de cent pièces de soies unies et de soies brochées ; puis on le renvoya dans son pays.

Le neuvième mois, le jour *ting-tch'eu*, on conféra le titre d'épouse (du roi) de *Yu-t'ien* (Khoten) à dame *Che*, (femme) de *Wei-tch'e Fou-tou ta*, roi de *Yu-t'ien* (Khoten).

### Année 737.

Chap. 971, p. 11 v<sup>o</sup> : La vingt-cinquième année *k'ai-yuen* (737), le premier mois, *Long Tch'ang-ngan* <sup>2</sup>, haut dignitaire de *Yen-k'i* p.57 (Karachar), vint rendre hommage. *Ki-hou-p'o* <sup>3</sup>, fils du roi de *Po-se* (Perse) vint rendre hommage.

### Année 738.

Chap. 971, p. 12 r<sup>o</sup> : La vingt-sixième année *k'ai-yuen* (738), le premier mois, le royaume de *T'ou-ho-lo* (Tokharestan) envoya le haut dignitaire *I-nan-jou* (*Ynantschou*) *ta-kan* (*tarkan*) *Lo-ti-tchen* apporter en présent des produits de son pays.

Chap. 975, p. 17 v<sup>o</sup> : La vingt-sixième année *k'ai-yuen* (738), le deuxième mois, le jour *koei-tch'eu*, le *T'ou-ho-lo* (Tokharestan) envoya le haut dignitaire *I-nan jou* (*Ynantschou*) *ta-kan* (*tarkan*) *Lo-ti-tch'en*, qui vint offrir des produits de son pays ; on lui donna le titre de « vraiment brave » ; on lui fit présent

---

<sup>1</sup> Cf. chap. 980, p. 9 r<sup>o</sup>.

<sup>2</sup> Ce personnage devait appartenir à la famille royale de Karachar dont le nom de famille était *Long* ; on trouve mentionnés dans les *Documents* (p. 111) le roi *Long Tou-k'i-tche*, et (p. 113) le roi *Long Lai-tou*.

<sup>3</sup> *Ki-hou-p'o* a déjà été mentionné à la date de 730.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

d'une robe rouge, d'une ceinture d'argent, d'une bourse à insigne en forme de poisson et de trente pièces de soie, puis on le renvoya dans son pays.

Chap. 980, p. 9 v<sup>o</sup> : La vingt-sixième année *k'ai-yuen* (738), le huitième mois, on ordonna au *tchong-koan Wei T'ai* d'aller comme ambassadeur chez les *Tou-kiue-k'i-che*<sup>1</sup>. (L'empereur) accorda une lettre dans laquelle il disait au *kagan* des *Tou-kiue-k'i-che* :

« Moi et vous, ô *kagan*, nous sommes liés l'un à l'autre comme un père et un fils ; grâce aux sentiments produits par les bienfaits et la justice, quelle différence y a-t-il entre nous et des gens qui ont les mêmes os et la même chair ? ô *kagan*, vous avez eu foi en cet p.58 homme méprisable<sup>2</sup> et vous avez connu des doutes et des hésitations (à mon égard) ; à diverses reprises, mes envoyés qui sont allés auprès de vous n'ont pas manqué de vous fournir toutes les explications désirables ; depuis ce moment jusqu'à maintenant il faut qu'il y ait eu quelque cause d'égarément. Quand votre ambassadeur est arrivé, j'ai examiné sa requête par laquelle (j'ai appris que) vous aviez changé votre conduite. Rien n'est mieux que de savoir se corriger lorsqu'on a fait une faute. Puisque (maintenant) vous témoignez votre loyalisme et votre fidélité, je vous en loue fort. Mon intention fondamentale est que nous ayons les mêmes rapports qu'auparavant ; dans nos relations de père et de fils, nous renforcerons notre amitié d'autrefois. Tout prince doit savoir observer la bonne foi et la justice ; s'il n'est pas de bonne foi, il met en péril sa propre personne. Si, à l'extérieur, vous fardez vos<sup>3</sup> paroles, tandis qu'à l'intérieur vous cachez des desseins pervers, vous ne sauriez me nuire et c'est en définitive certainement à

---

<sup>1</sup> Dans les *Documents*, on rencontre à trois reprises (p. 77, 203 et 207) l'expression *Tou-kiue-che* qui paraît désigner les Turgach appelée plus communément *Tou-k'i-che* ; il en doit être de même de l'expression *Tou-kiue-k'i-che* que nous avons ici. — Dans la lettre qu'on va lire, le nom du *kagan* auquel l'empereur envoie un message le huitième mois de l'année 738 n'est pas indiqué ; il est probable que ce *kagan* n'est autre que le *Kul tchour* des *Tch'ou-mou-koen Mo-ho ta-kan* (*Baga tarkan*) (cf. *Documents*, p. 285, n. 3) qui, après avoir assassiné le *kagan Sou-lou* en 737, réclama l'appui de la Chine dans le sixième mois de l'année 738 (cf. *Tse tche t'ong kien* et *Documents*, p. 83-84).

<sup>2</sup> Il est fait ici allusion à des événements que nous ignorons.

<sup>3</sup> Le mot [] qui n'a aucun sens ici doit être remplacé par quelque épithète qualifiant le mot « paroles ».

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

vous-même que vous ferez du mal. J'estime, ô kagan, que vous êtes assez intelligent pour ne pas en arriver à cette extrémité. Les paroles artificieuses qui ressemblent à la vérité, vous devez les soumettre à un examen approfondi. Si vous êtes immuable dans votre loyalisme et votre bonne foi, quel chagrin pourrez-vous désormais avoir ? Pendant mille automnes et dix mille années, vous jouirez toujours de beaucoup de bonheur. J'ordonne donc à un envoyé impérial de vous communiquer spécialement ces quelques informations qui expriment entièrement ma pensée.

Chap. 964, p. 19 v<sup>o</sup> : La vingt-sixième année *k'ai-yuen* (738), le dixième mois, par décret impérial, *Tou-ho* est nommé successeur<sub>p.59</sub> de son père défunt *Ou-le*, roi de *K'ang* (Samarkand) ; *Jou-mo-fou-ta* est nommé successeur de son père défunt *Che-yu*, roi de *Sie-yu* (Zâboulistân) ; *Sou-tou-pou-lo* est nommé successeur de son frère aîné défunt *Mo-sien*, roi de *Ts'ao* (Kaboûdhan) ; *Hou-po* est nommé successeur de son père défunt *Yen-t'oén*, roi de *Che* (Kesch). Toutes ces morts avaient eu lieu dans des années différentes ; maintenant, c'est à la suite (de la mort de Ghourek) qu'on en donna avis à l'empereur<sup>1</sup>.

Ce même mois, *Ou-san t'é cha*<sup>2</sup>, roi du royaume de *Ki-pin* (Kapiça), se trouvant vieux, vint s'adresser à l'empereur pour demander que son fils légitimement aîné, *Fou-lin-ki-p'ô*, lui succédât sur le trône. On le lui accorda et alors on conféra à *Fou-lin-ki-p'ô* le titre de roi du royaume de *Ki-pin* (Kapiça). A tous (les rois des royaumes tels que celui de) *K'ang* (Samarkand) et autres, l'empereur accorda des lettres où il les encourageait et les nommait rois par brevet.

### Année 739.

@

Chap. 971, p. 12 v<sup>o</sup> : La vingt-septième année *k'ai-yuen* (739), le quatrième mois, le roi de *Pa-han-na* (Ferghânah), *A-si-lan ta-kan* (*Arslan tarkan*), le roi du royaume de *Che* (Kesch) *Se-kin-t'i*, et le grand général des *Tou-k'i-che*

---

<sup>1</sup> Ce texte a déjà été mentionné dans les *Documents*, p. 210.

<sup>2</sup> Lisez *Ou-san t'e-k'in (tegin) cha*, cf. *Documents*, p. 132, n. 3. — Le *Kieou T'ang chou* (chap. CXCVIII, p. 10 r<sup>o</sup>) rapporte la missive de ce roi du Kapiça à l'année 739.



## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

(Turgäch), *Souo se-kin*, envoyèrent tous des ambassadeurs présenter des adresses pour s'informer de la manière dont se portait l'empereur <sup>1</sup>.

Chap. 977, p. 20 v° : La vingt-septième année *k'ai-yuen* (739), le neuvième mois, la tribu du (chef des) *Tch'ou-mou-koen*, (gouverneur de) *Fou-yen*, (ayant le titre de) *k'ïue lu tch'ouo* (*tchour*), la <sub>p.60</sub> tribu des *Pa-sai-kan*, la tribu des *Chou-ni-che*, la tribu des *A-si-ki*, la tribu des *Kong-yue*, et la tribu des *Ko-hi* <sup>2</sup>, envoyèrent toutes des émissaires pour remercier l'empereur de ses bontés et demander à être rattachées à l'empire ; on y consentit. Leur requête était ainsi conçue :

« Nous sommes nés dans un pays lointain et sauvage ; nous avons pendant longtemps été écartés des audiences impériales du printemps et de l'été. Nos royaumes ont été troublés et les guerriers ont été tumultueux ; constamment ils s'attaquaient et se massacraient les uns les autres. Grâce à Votre Majesté dont la sainte bonté se répand au loin, et dont la sollicitude se préoccupe de la multitude des êtres, il a été ordonné au *tsie-tou-che* du *Tsi-si*, *Kai Kia-yun*, de prendre le commandement général des soldats et des cavaliers pour rétablir l'ordre dans nos pays lointains, d'exterminer les méchants et de secourir ceux qui étaient en péril afin de sauver nos tribus barbares et de les traiter avec compassion. Nous nous prosternons le front contre terre devant votre divin visage et en même temps nous plaçons nos tribus sous la juridiction du (Protecteur du) *Ngan-si* (Koutcha), pour que nous soyons éternellement la protection de votre frontière et pour que nous nous conduisions à perpétuité comme des sujets et comme des fils. Maintenant, tandis que nous nous acheminons (vers vous), nous relevons la tête vers la route qui mène au Ciel <sup>3</sup> et nous ne pouvons réprimer les excès de nos sauts de joie.

### Année 740.

---

<sup>1</sup> Ce texte a été déjà cité dans les *Documents*, p. 147, n. 1.

<sup>2</sup> Cf. *Documents*, p. 285, lignes 30-35 de la n. 3.

<sup>3</sup> C'est-à-dire « en Chine ».

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

Chap. 975, p. 1 r° : La vingt-huitième année *k'ai-yuen* (740), le premier mois, un haut dignitaire du royaume de *Kou-tou* (Khottal), *To-lan ta-kan* (*tarkan*) *Mi-kie-tch'ai*<sup>1</sup>, vint rendre hommage ; on lui p.61 donna le titre de vraiment brave » et on le renvoya dans son pays<sup>2</sup>.

*Ibid.*, p. 18 v° : Le deuxième mois, le jour *sin-yeou*, on donna des titres à deux chefs des tribus *Tou-k'i-che* (Turgäch) : le *k'iué lu tch'ouo* (*tch'our*) des *Tchou-mou-koen*, gouverneur du) *Fou-yen*, fut nommé grand général hors cadres des gardes vaillants de droite ; *A-che-na Hong-ta* fut nommé dignitaire hors cadres du *t'ai-pou*.

Le troisième mois, le jour *i-se*, le royaume de *Kou-t'ou* (Khottal) envoya le haut dignitaire *To-po-le ta-kan* (*tarkan*) *La-ou*, qui vint rendre hommage ; l'empereur ordonna aux fonctionnaires que cela concernait de lui offrir un banquet ; on lui donna soixante pièces de soie et on le renvoya dans son pays.

Le quatrième mois, le jour *sin-wei*, on conféra par brevet le titre de princesse de *Kiao-ho* à dame *Li*, femme du kagan des Dix Tribus, *A-che-na Hin*. — Le jour *jen-chen*, on conféra par brevet le titre d'épouse du roi de *Yu-t'ien* (Khoten) à dame *Wei*, femme du roi de *Yu-t'ien* (Khoten), *Wei-tch'e Koei*.

Chap. 977, p. 21 r° : La vingt-huitième année (740), le douzième mois, le kagan des *Tou-k'i-che* (Turgäch), (*Mo-*)*ho ta-kan* (*Baga tarkan*), avec sa femme, ses fils, ses porte-étendards et ses dignitaires au nombre de plus de cent personnes, vinrent se soumettre à l'empire<sup>3</sup>. Autrefois, (*Mo-*)*ho ta-kan* (*tarkan*) s'était allié à *Ou-sou-wan-lo-chan* pour engager les divers peuples barbares à se révolter. L'empereur ayant ordonné à *Kai Kia-yun* de répandre sur eux ses bontés, de les attirer à lui et de les instruire, tous vinrent faire leur soumission les uns après les autres.

Chap. 964, p. 19 v°-20 v° : La vingt-huitième année *k'ai-yuen* (740), le troisième mois, à cause des mérites qu'avait eus *Mo-ho-tou* p.62 *t'ou-t'oén* (*Bagatour toudoun*), roi étranger du royaume de *Che* (Tachkend), on lui conféra

---

<sup>1</sup> Le caractère [] peut aussi se prononcer *ts'ouo*.

<sup>2</sup> Ce témoignage se trouve répété textuellement à la date du septième mois, jour *i-se*.

<sup>3</sup> Sur ces événements, cf. *Documents*, p. 84, au bas de la page, et 85, lignes 1-2, et p. 286, n. 1.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

le titre de roi du royaume de *Che* (Tachkend), en y ajoutant le titre de « spécialement promu »<sup>1</sup> ; en outre on lui fit présent d'un bâton honorifique<sup>2</sup>. Le lendemain, on lui conféra encore le titre de « roi qui se conforme à la justice » par un brevet conçu en ces termes :

« La vingt-huitième année *k'ai-yuen* (740), le rang de l'année étant *keng-tchen*, le troisième mois dont le premier jour est le jour *ting-hai*, le vingt-deuxième jour, qui est le jour *ou-chen*, l'empereur parle ainsi :

— Or donc, quand des mérites florissants s'élèvent, les donations qu'on distribue sont décrétées ; ceux qu'atteignent les faveurs et les honneurs ne peuvent manquer de se trouver parmi les hommes vaillants et sages. Vous donc, roi du royaume de *Che*, *Mo-ho-tou t'ou(-t'oen)* (*Bagatour toudoun*), en succédant (à vos pères), vous avez hérité de leur sincère vertu ; en votre personne vous avez manifesté une résolution effective ; avec une entière fidélité vous vous êtes tourné du côté de notre influence transformatrice ; vous avez fait de votre Marche<sup>3</sup> étrangère un obstacle protecteur. Récemment, comme ce qui restait des mauvais partisans<sup>4</sup> de *Sou-lou* désolait encore notre frontière, vous avez su gagner à votre cause un royaume qui était votre voisin<sup>5</sup> ; vous lui avez donné des plans excellents pour qu'il surveillât le territoire de ceux-là (c'est-à-dire des partisans de *Sou-lou*), et vous avez été uni à lui comme l'intérieur l'est à l'extérieur. Vous êtes parvenu à faire qu'on a pu nettoyer la frontière et p.63 réunir dans la concorde les contrées les plus lointaines. En réalité, c'est grâce à votre dévouement et à votre énergie<sup>6</sup> que vous avez étalé votre force glorieuse. Si on discute à part soi qui doit être récompensé et distingué, qui choisira-t-on, si ce n'est vous ? C'est pourquoi je vous confère par

---

<sup>1</sup> Le roi de Tachkend avait prêté main-forte à *Kai Kia-yun* pour attaquer à Tokmak *T'ou-ho-sien*, fils de *Sou-lou* ; cf. *Documents*, p. 83-84.

<sup>2</sup> Voyez dans le dictionnaire Chinois-français du p. Couvreur (p. 950) un dessin du [], sorte de bâton annelé et orné de franges.

<sup>3</sup> Le mot [] désigne un pays situé à la frontière et destiné à tenir en respect les barbares ; nous employons, pour le traduire, le mot « marche » en donnant à ce terme le sens qu'il a dans l'expression « Marche de Brandebourg », par exemple.

<sup>4</sup> Allusion à *T'ou-ho-sien*, fils de *Sou-lou*.

<sup>5</sup> Il est sans doute question ici du roi de *Che* (*Kesch*), *Se-kin-t'i*.

<sup>6</sup> Littéralement : « grâce à votre cœur et à votre colonne vertébrale ».

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

brevet le titre de « roi qui se conforme à la justice ». Vous devrez veiller avec soin à accomplir vos devoirs royaux, maintenir le calme parmi votre peuple et garder éternellement votre fief qui nous sert de barrière protectrice. Pourriez-vous n'y pas être attentif ?

Ce même mois, on ajouta aux titres de *Se-kin-t'i*, roi des *Tcho-kié* (Tchâkar ?) <sup>1</sup>, celui de « spécialement promu », pour le récompenser des services qu'il avait rendus lors de la campagne contre *Sou-lou kagan* ; le brevet était ainsi conçu <sup>2</sup> :

« La vingt-huitième année *k'ai-yuen* (740), le rang de l'année étant *keng-tchen*, le troisième mois dont le premier jour est le jour *ting-hai*, le vingt-sixième jour qui est le jour *jen-tse*, l'empereur parle ainsi :

« Or donc, si l'on considère la région obscure <sup>3</sup>, (on constate que) de génération en génération il y eut là des chefs. Lorsqu'il s'est agi de leur attribuer nos honneurs magnifiques pour les rendre illustres entre leurs autres voisins, on n'a pas manqué de choisir des hommes qui en fussent dignes, et, en vérité, on ne les a pas accordés inconsidérément. Vous, le *Tou-kiue* (Turc) *Pi-k'ia* (*Bilgä*) *kou-tou-lou* p.64 (*koutlouk*) *kagan*, votre influence est reçue comme un ordre sur le *Kong-t'ong* <sup>4</sup> ; vos capacités se montrent éminentes dans le *Cho-mo* <sup>1</sup>. Quand vous considérez les affaires, vous ne vous laissez pas troubler ; vous maintenez vos résolutions intimes invariablement. Depuis les générations précédentes jusqu'à vous, (votre famille) a noué des relations d'amitié avec l'Empire du Milieu. Depuis que vous avez reçu par héritage cet ancien patrimoine, vous avez été capable de continuer la conduite de vos prédécesseurs ; de

---

<sup>1</sup> Cf. *Documents*, p. 313, lignes 5-13.

<sup>2</sup> Par une inadvertance de l'auteur du *Tch'e fou yuen koei*, le décret qui suit ne concerne point le roi de Kesch ; il est adressé à *Pi-k'ia kou-tou-lou kagan*, chef des *Tou-kiue septentrionaux*. On remarquera que ce kagan reçut, comme le prouve notre texte, l'investiture de la cour de Chine en l'année 740 ; d'autre part, il succédait à son frère aîné *I-jan kagan* qui, lui même, était le fils et le successeur de son père *Me-ki-lien*. *Me-ki-lien* (*Bilgä kagan*) mourut à la fin de l'année 734. Il faut donc taxer d'inexactitude le témoignage du *T'ang chou* (chap. CCXV, b, p. 2 r°) d'après lequel *I-jan kagan* serait mort après huit ans de règne.

<sup>3</sup> C'est-à-dire le Nord qui, dans la théorie des cinq éléments, correspond à la couleur noire.

<sup>4</sup> Montagne du *Kan-sou* ; cf. *Documents*, p. 207, n. 5.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

loin vous avez envoyé des ambassadeurs qui sont venus rendre hommage à la cour. C'est là ce dont est émue notre justice ; c'est là ce que nos sentiments réellement approuvent. S'il n'y avait pas de récompenses et d'éloges, par quoi illustrerait-on le loyalisme et l'obéissance ? C'est pourquoi je vous confère par brevet le titre de *kagan*. Maintenant j'envoie mon cousin, *Tche*, ayant le titre de général des gardes *kin-ou* de gauche, pour que, porteur d'un insigne de délégation, il vous remette ce brevet suivant les rites <sup>2</sup>. Allez et respectez cela. O *kagan*, quand vous aurez reçu ce bel écrit officiel, travaillez de tous vos efforts à votre renommée et à votre vertu ; (ainsi,) vous conserverez éternellement un bonheur considérable et vous le transmettez à vos descendants. Pourriez-vous n'être pas attentif ?

Chap. 964, p. 20 v<sup>o</sup>-21 r<sup>o</sup> : La vingt-huitième année (740), le dixième mois, décret impérial grâçant le chef Turgäch *T'ou-ho-sien* qui avait été fait prisonnier par *Kai Kia-yun*.

(La traduction de ce décret a été donnée dans les [Documents, p. 210-211.](#))

### Année 741.

@

p.<sup>65</sup> Chap. 964, p. 21 r<sup>o</sup>-21 v<sup>o</sup> : La vingt-neuvième année *k'ai-yuen* (741), le deuxième mois, brevet conférant le titre de roi du petit *Pou-lu* (Yasin) à *Ma-hao-lai*.

(Le texte de ce brevet a été traduit dans les [Documents, p. 211-212.](#))

Chap. 971, p. 13 r<sup>o</sup> : La vingt-neuvième année *k'ai-yuen* (741), le troisième mois, le roi du royaume de *Che* (Kesch), *Se-kin-t'i*, envoya le haut dignitaire *Pou-ti-mi-che* ; le roi de *Pa-han-na* (Ferghânah) envoya le haut dignitaire *A-kie-tche ta-kan* (*tarkan*) *Se-k'ia* ; (ces deux ambassadeurs) vinrent ensemble

---

<sup>1</sup> Le désert septentrional.

<sup>2</sup> Cf. *T'ang chou*, chap. CCXV, b, p. 2 r<sup>o</sup> : « Le frère cadet (de *I-jan kagan*) lui succéda ; ce fut *Pi-k'ia kou-tou-lou kagan*. (L'empereur) chargea *Li Tche*, ayant le titre de général des gardes *kin-ou* de droite, de lui apporter un brevet lui conférant le titre de *Teng-li* (*Tengri*) *kagan* ».

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

rendre hommage, apporter leurs félicitations pour le premier de l'an et en outre offrir des produits de leurs pays.

Le (*kagan* des) *Tou-kiue* (Turcs) <sup>1</sup> envoya comme ambassadeur le dignitaire *I-nan-jou* (*Ynantschou*) qui vint apporter ses félicitations pour le premier de l'an et offrir en outre des produits de son pays <sup>2</sup>. Il remit à l'empereur une adresse ainsi conçue :

« (Moi, *kagan* des *Tou-kiue*) je me prosterne devant le *Kagan Céleste* <sup>3</sup> et je l'honore comme le Ciel. Depuis mon arrière-grand-père jusqu'à moi, votre esclave, nous avons été d'une absolue fidélité envers le *Kagan Céleste*. Chaque fois qu'il a réquisitionné des soldats, nous avons fait sortir nos forces au service de l'empire. Maintenant voici la nouvelle année et le mois où on fait les offrandes ; je souhaite avec respect que le *Kagan Céleste* ait une longévité prolongée et que l'empire soit uni. <sup>p.66</sup> S'il y a des hommes qui s'opposent à votre bonté et qui sont des brigands rebelles, moi, votre esclave, allié au roi de *Pa-han-na* (*Ferghânah*) <sup>4</sup>, nous emploierons toutes nos forces pour leur résister et pour les combattre. S'il y en a qui se soumettent, moi, votre esclave, je ferai aussitôt la paix avec eux. Maintenant, j'ordonne avec respect au grand dignitaire *I-nan-jou* (*Ynantschou*) de vous saluer et de vous apporter mes félicitations.

En outre, le *T'ou(-ho)-lo* (*Tokharestan*) envoya un ambassadeur offrir du *p'ouo-li* (verre) rouge, du *p'ouo-li* (verre) ? <sup>5</sup>, du *ma-nao* (agate) naturel, du

---

<sup>1</sup> Ce *kagan* des *Tou-kiue* septentrionaux n'est autre que le *Pi-k'ia kou-tou-lou* (*Bilgä koutlouk*) *kagan* dont il a été question à la date de 740 ; cf. p. 63, n. 3.

<sup>2</sup> Cf. *Tang chou*, chap. CCXV, b, p. 2 r° : « L'année suivante, (*Pi-k'ia kou-tou-lou kagan*) envoya l'ambassadeur *I-nan jou* (*Ynantschou*) rendre hommage à l'occasion du premier de l'an et offrir des produits de son pays ; il dit : « J'honore le *Kagan Céleste* comme j'honore le Ciel. Maintenant voici la nouvelle année et le mois où on fait les offrandes ; je souhaite offrir au Fils du Ciel dix mille longévités ».

<sup>3</sup> L'empereur de Chine.

<sup>4</sup> On remarquera l'importance de ce texte qui atteste l'existence de relations entre le *Ferghânah* et les *Tou-kiue septentrionaux*. Les brigands rebelles dont il est ici question sont vraisemblablement les Arabes.

<sup>5</sup> Le mot désignant la couleur est illisible dans l'édition du *Tch'e fou yuen koei* que possède la Bibliothèque nationale.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

*kin-tsing* (lapis-lazuli) et diverses drogues telles que du *tche-han*. — *Li Tch'eng-ngen*<sup>1</sup>, fils du roi de l'Inde du Centre, vint rendre hommage.

Chap. 999, p. 19 r° : La vingt-neuvième année *k'ai-yuen* (741), le roi de *Po-han-na* (Ferghânah), *A-silan ta-kan* (*Arslan tarkan*), adressa à l'empereur une requête pour demander qu'on changeât le nom de son royaume. Un édit impérial changea ce nom en celui de « royaume de *Ning-yuen* ».

Chap. 975, p. 19 r° ; La vingt-neuvième année *k'ai-yuen* (741), le douzième mois, le jour *ping-chen*, un haut dignitaire des *Ta-che* (Arabes), *Ho-sa*, vint rendre hommage ; on lui donna le titre de général des gardes *kin-ou* de gauche ; on lui fit présent d'une robe violette et d'une ceinture à ornements d'argent, puis on le renvoya dans son pays.

### Année 742.

Chap. 975, p. 19 r°<sup>2</sup> : La première année *t'ien-pao* (742), le premier mois, le jour *ting-se*, le roi du royaume de *Che* (Tachkend) envoya un ambassadeur présenter à l'empereur une requête par laquelle il demandait qu'on donnât une dignité à son fils aîné *Na-kiu kiu-pi-che*. Un décret impérial le nomma grand général et lui fit présent d'une année de ses appointements.

Chap. 971, p. 14 r° : La première année *t'ieu-pao* (742), le troisième mois, le roi du royaume de *Ts'ao* (Kaboûdhan), *Ko-lo-pou-lo*, et le roi du royaume de *Che* (Tachkend), *T'e-le* (*tegin*), envoyèrent tous deux des ambassadeurs offrir des chevaux et des produits de leurs pays.

Le cinquième mois, le roi du royaume de *Fou-lin* envoya un religieux de haute vertu... qui vint rendre hommage.

Chap. 965, p. 1 v° : La première année *t'ien-pao* (742), le sixième mois, le grand porte-étendard des *Tou-k'i-che* (Turgäch), *Tou-mo-tou k'ieue hie-kin*<sup>3</sup>,

---

<sup>1</sup> Même témoignage dans le *Kieou T'ang chou*, chap. CXCIII, p. 9 v°. *Li* est le nom de famille des *T'ang*, et *Tch'eng-ngen* est également un surnom chinois ; l'Hindou appelé *Li Tch'eng-ngen* devait donc avoir été ainsi nommé par faveur impériale.

<sup>2</sup> Cf. chap. 999, p. 19 r°.

<sup>3</sup> Cf. *Documents*, p. 85, lignes 7-8.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

reçut par brevet le titre de *jabgou* des Trois tribus, et en outre on lui donna le titre de grand général du *tso-yu-lin kiun*. Le brevet était ainsi conçu :

« La première année *t'ien-pao* (742), le rang de l'année étant *jen-ou*, le sixième mois dont le premier jour est le jour *kia-siu*, le vingt-deuxième jour qui est le jour *i-wei*, l'empereur rend un édit en ces termes :

« Or donc, le roi parfait n'exclut rien ; il ne sépare pas de lui les pays lointains ; il ne manque pas d'apprécier les sentiments de loyalisme et c'est ainsi qu'il gratifie (ceux qui en sont dignes) de ses faveurs et de ses dignités. Vous, *Kou-tou-lou* (*Koutlouk*) *p'i-k'ia* (*bilgä*) *tou-mo-tou k'ïue hie-kin*, vous êtes par hérédité un homme couvert de gloire et admiré ; votre renommée est éminente parmi les vaillants cavaliers ; p.68 votre loyauté et votre justice sont réputées ; dans vos tribus on célèbre vos qualités. Autrefois, dans les fonctions que vous remplissiez à l'étranger, vous receviez les ordres d'un chef pervers ; maintenant que ce principe du mal a été supprimé, vous avez su changer vos sentiments et vous tourner vers la transformation ; quand l'étendard impérial a été levé, vous avez été capable d'aider votre souverain à se soumettre à notre bonté ; je loue votre cœur sincère et je vais augmenter vos récompenses et vos titres ; c'est pourquoi je vous nomme *jabgou* des Trois tribus. Allez et respectez cela ! Recevez avec attention le brevet officiel ; faites tous vos efforts pour mettre en lumière votre loyalisme et votre obéissance ; secondez bien vos chefs ; appliquez-vous à rendre de glorieux services. Comment pourriez-vous n'être pas attentif à cela ?

Chap. 975, p. 19 v° <sup>1</sup> : Le sixième mois, le jour *ping-chen* <sup>2</sup>, on accorda au *jabgou* des Trois tribus, *T'ou-mou-tou k'ïue hie-kin*, un brevet de fer <sup>3</sup> ainsi conçu :

« Or donc, ceux qui se conduisent bien envers l'empire, les récompenses certainement s'appliquent à eux ; depuis l'antiquité,

---

<sup>1</sup> Cf. chap. 965, p. 1 v°.

<sup>2</sup> Le jour *ping-chen* suit immédiatement le jour *i-wei* ; ce décret et celui qui le précède ont donc été rendus en deux jours consécutifs.

<sup>3</sup> Cf. *Documents*, p. 212, n. 3.



## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

les sages souverains se sont conformés à cette règle. Vous, *che-hou* (*jabgou*) des Trois tribus, grand général de l'armée des *yu-lin* de gauche, fonctionnaire hors cadres assimilé aux fonctionnaires réguliers, (*Kou-*)*tou-lou p'i-k'ia* (*koutlouk bilgä*) *tou-mo-tou k'ïue hie-kin*, depuis longtemps vous êtes réputé pour votre vaillance, et en même temps vous rassemblez (dans votre esprit) des plans habiles. Au temps de *Sou-lou*, quoique sa puissance vous ait quelque peu fait plier, cependant la perfection de votre sincère dévouement je l'ai connue. Quand ce principe de mal eut été supprimé, vos efforts se sont déployés de plus en plus au grand jour ; p.69 vous avez pu réellement vous mettre à la tête de vos peuples pour venir avec eux vous soumettre. Ainsi vous avez accompli entièrement vos devoirs envers la cour impériale et vous avez en outre tenu une conduite glorieuse sur la frontière. Telles étant votre bonne foi et votre justice, je les loue grandement. C'est pourquoi je vous donne une marque de ma faveur pour vous rendre illustre dans votre pays étranger ; je vous donne maintenant un écrit vermillon et un brevet de fer pour que vous les transmettiez à vos descendants ; qu'éternellement (votre royaume) soit ferme comme le *Ho* et le (*T'ai*)*chan*<sup>1</sup>, et qu'il soit (éclatant) comme le soleil et, la lune. Pourriez-vous n'être pas attentif ?

Chap. 981, p. 8 v°-9 r° : La première année *t'ien-pao* (742), le neuvième mois, brevet conféré à *Hie-ki-li-fou*, fils du roi du royaume de *Hou-mi* (Wakhân).

(Le texte de ce brevet a été traduit dans les [Documents, p. 212-213](#), mais il y est indiqué, *par erreur*, comme se trouvant dans le chap. 997, p. 3 v°, du *Tch'e fou yuen koei*.)

### Année 743.

@

Chap. 971, p. 14 r°<sup>2</sup> : La deuxième année *t'ien-pao* (743), le deuxième mois, le roi du royaume de *Kie-sou* (Schoûmân)<sup>1</sup>, *A-to-si*, envoya le haut

---

<sup>1</sup> Cf. *Documents*, p. 213, lignes 4-5.

<sup>2</sup> Cf. chap. 975, p. 20 r°.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

dignitaire *Kiu-pi-che ta-kan (tarkan) Lo-toen cha (chad)* et d'autres, en tout vingt personnes, qui vinrent rendre hommage et en outre offrir des produits de leur pays.

Le neuvième mois, *Kou-tou-lou (Koutlouk bilgä)*, kagan des tribus noires (dépendant) du *Ngan-si*, envoya un ambassadeur offrir des produits de son pays.

*ibid.*, p. 14 v° : Le douzième mois, le roi du royaume de *Che* p.70 (Tachkend), *T'e-le (tegin)* envoya son gendre, le haut dignitaire du royaume de *K'ang* (Samarkand) *K'ang Jan-tien* (c'est-à-dire *Jan-tien* du pays de *K'ang*) offrir des produits de son pays.

### Année 744.

Chap. 971, p. 14 v° : La troisième année *tien-pao* (744), dans le mois intercalaire qui était placé après le deuxième mois, le roi de *Pa-han-na* (Ferghânah), *A-si-lan ta-kan* (Arslan tarkan) envoya un haut dignitaire qui, en même temps (que l'envoyé du royaume coréen de *Sin-lo*), vint apporter ses félicitations pour le premier de l'an et offrir des produits de son pays.

Chap. 965, p. 2 r° et v° : La troisième année *t'ien-pao* (744), dans le mois intercalaire qui était placé après le deuxième mois, on conféra au roi de *T'o-pa-sa-tan* (Tabaristân) le titre de « roi qui respecte la transformation ». Le brevet était ainsi conçu :

« La troisième année *t'ien-pao* (744), le rang de l'année étant *kia-chen*, au mois intercalaire qui est placé après le second mois et dont le premier jour est le jour *i-wei*, le vingt-deuxième jour qui est le jour *ping-tch'en*, l'empereur rend un édit en ces termes :

« Or donc, ceux que touche la transformation émanant du souverain, les rites les placent parmi ceux qu'il faut chérir et traiter avec bonté ; les peuples étrangers qui font retour (à la Chine), la justice les maintient parmi ceux qui reçoivent les titres et les dignités. Vous, roi

---

<sup>1</sup> Cf. *Documents*, p. 276, lignes 14-21.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

du royaume de *T'o-pa-sa-tan* (Tabaristân), *A-lou-che-to*<sup>1</sup>, volontairement vous aimez le respect et l'obéissance, profondément vous p.71 comprenez la sagesse et la politique ; vous nous envoyez en hôtes vos ambassadeurs pour qu'ils s'acquittent de leurs devoirs et de leurs tributs ; votre bonne foi et votre justice sont manifestes ; vous êtes grandement digne d'être récompensé et loué. C'est pourquoi je vous nomme « roi qui respecte la transformation ». Vous donc, recevez avec respect le brevet officiel ; de tous vos efforts conformez-vous à nos instructions ; avec loyalisme et énergie appliquez-vous ; que du commencement à la fin vous ne vous écartiez en rien (de votre devoir), afin que vous soyez un chef pour les contrées lointaines et que vous répandiez mes ordres impériaux. Comment pourriez-vous n'être pas attentif ?

Chap. 971, p. 14 v° : Le troisième mois, le roi du royaume de *Ngan* (Boukhârâ), *K'iu-ti-po* (Qotaïba) envoya un haut dignitaire qui vint rendre hommage et en même temps offrir des produits de son pays.

Chap. 965, p. 2 v° et 3 r° : La troisième année *t'ien-pao* (744), le sixième mois, on conféra le titre de Kagan des Dix Tribus au (chef des) *Tou-k'i-che* (Turgäch) *I-li-ti-mi-che kou-tou-lou p'i-k'ia* (*Älätmisch*<sup>2</sup> *koutlouk bilgä*) ; le brevet était ainsi conçu :

« La troisième année *t'ien-pao* (744), le rang de l'année étant *kia-chen*, le sixième mois dont le premier jour est le jour *koei-se*, le douzième jour qui est le jour *kia-tch'en*, l'empereur rend un édit en ces termes :

« Or donc, la vertu bienfaisante qui couvre et qui protège, comment établirait-elle une distinction entre la Chine et les barbares ? L'affection (du souverain) s'exerce de telle manière qu'en vérité ce

---

<sup>1</sup> Dans les *Documents*, p. 173, n. 5, j'ai appelé par erreur ce personnage *A-lou-che-to-tche*, en rattachant à son nom le mot [] qui fait partie de la phrase suivante. — *Ho-lou-che-to* n'est autre que Khorschîd II, roi du Tabaristân, dont les monnaies forment une série ininterrompue s'étendant de 89 à 108 de l'ère du Tabaristân (soit de 122 à 141 de l'Hégire = 739/40 à 758/9 de l'ère chrétienne). Sur Khorschîd, cf. Marquart, *Ērānšahr*, p. 129-130, et Weil, *Geschichte der Chalifen*, t. II, p. 39, n. 1.

<sup>2</sup> *I-li-ti-mi-che* est la transcription de l'épithète turque *äl-ätmisch* « celui qui a formé le peuple », épithète qu'on trouve dans l'inscription de l'Ongin (cf. W. Radloff, *Die ält-türkischen Inschriften der Mongolei*, 1895, p. 208, O 4,5).

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

qu'elle estime c'est le loyalisme et l'obéissance. Vous, (chef des *Tou-k'i-che* (Turgäch), *I-li-ti-mi-che kou-tou-lou p'i-k'ia* (*Älätmisch koutlouk bilgä*), vous avez reçu l'héritage de vos ancêtres, vous avez p.72 compris la sagesse et la politique ; vous avez su mettre l'harmonie dans les cœurs de votre peuple de manière à faire se produire le calme ; vous avez observé les rites qui conviennent à (un sujet servant de) barrière ; de loin vous avez déployé votre dévouement et votre sincérité. Votre rectitude et votre justice se sont manifestées avec éclat ; vous êtes fort digne d'être loué. C'est pourquoi je vous nomme kagan des Dix Tribus ; allez et respectez cela. Vous, répondez par vos efforts à ce brevet officiel ; recevez avec respect la transformation qui émane de la cour impériale ; marchez dans la voie du loyalisme et de la bonne foi et gardez (ces vertus) du commencement à la fin, pour que, ainsi, vous dominiez dans les pays lointains de manière à illustrer les faveurs et les titres (que je vous confère). Comment pourriez-vous n'être pas attentif ?

Chap. 971, p. 14 v° : Le septième mois, le royaume des *Ta-che* (Arabes), le royaume de *K'ang* (Samarkand), le royaume de *Ts'ao* occidental (Ischtikhan), le royaume de *Mi* (Mâïmargh), le royaume de *Sie-yu* (Zâboulistân), le royaume de *T'ou-ho-lo* (Tokharestan), les *Tou-k'i-che* (Turgäch) et le royaume de *Che* (Tachkend) envoyèrent tous des ambassadeurs offrir des chevaux et des objets précieux.

Chap. 965, p. 3 r° : La troisième année *t'ien-pao* (744), le septième mois, on donna au roi de *Ts'ao* (Ischtikhan) <sup>1</sup> le surnom de « roi qui chérit la vertu » (*hoai té wang*) ; au roi du royaume de *Mi* (Mâïmargh), le surnom de « roi qui respecte la conformité » (*kong choen wang*), au roi du royaume *K'ang* (Samarkand) le surnom de « roi qui respecte la transformation » (*k'in hoa wang*).

Chap. 979, p. 13 v° : La troisième année *tien-pao* (744), le douzième mois, on conféra à une fille de la maison impériale le titre de « princesse de *Ho-i* » et

---

<sup>1</sup> Il s'agit ici du *Ts'ao* occidental. Cf. *Documents*, p. 140, lignes 2-4, où la date indiquée est 742.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

on l'accorda au (roi du) royaume de *Ning-yuen* (Ferghânah). Un décret fut rendu en ces termes :

p.73 « Or donc, quand *Hou-han*<sup>1</sup> vint rendre hommage, il fut mis au rang des rois-vassaux ; quand (le roi des) *Ou-suen* vint faire la paix, avec justice on le fit participer à l'avantage d'un mariage<sup>2</sup>. Dans la manière de pratiquer l'affection, les temps modernes et l'antiquité sont d'accord. Vous, « roi qui accepte la transformation », (roi) du royaume de *Ning-yuen* (Ferghânah), *Lan ta-kan* (*Arslan tarkan*), vous êtes résolu à prendre pour modèle la transformation opérée par la cour impériale, vous avez juré d'être la protection de notre frontière ; vous êtes tout pénétré de nos ordres et de nos instructions et vous êtes digne de confiance ; vous vous acquittez avec soin de vos fonctions et de vos tributs et cela sans interruption ; votre sincérité a été si profonde que vous vous êtes rattaché à l'empire ; les honneurs (que je vous attribuerai) seront différents (de ceux que je donne à) vos autres voisins. Je vous fais donc présent d'une épouse admirable pour manifester particulièrement ma faveur exceptionnelle ; elle est la quatrième fille de mon quatrième cousin, *Ts'an*, qui fut sous-préfet de la sous-préfecture de *Kao-tch'eng*, dans la préfecture de *Ho-nan* ; en sa personne elle possède comme des dons naturels la modestie et la réserve ; son caractère est pur et excellent ; elle a reçu les instructions de ses maîtresses ; elle est la lumière de la maison impériale ; certainement elle pourra maintenir l'union (entre nous et) votre cour barbare ; elle sera capable d'établir l'harmonie entre toutes les principautés. Il faut qu'elle s'acquitte de la charge d'entretenir de bonnes relations avec les gens éloignés afin de témoigner notre affection à un étranger illustre ; qu'elle soit donc nommée princesse de *Ho-i* — et qu'elle soit accordée en mariage p.74

---

<sup>1</sup> Le chef *Hiong-nou Hou-han-sie* vint rendre hommage à l'empereur de Chine en 51 av. J. C.

<sup>2</sup> Pendant la période *yuen-fong* (110-105 av. J. C.), l'empereur *Ou* donna en mariage au vieux roi des *Ou-suen* une princesse chinoise qui exhala sa tristesse dans une complainte bien connue (cf. Wylie, *Notes on the Western China, Journal of the Anthropological Inst.*, vol. XI, 1881, p. 86).

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

au « roi qui accepte la transformation », (roi) du royaume de *Ning-yuen* (Ferghânah).

### Année 745.

@

Chap. 971, p. 14 v<sup>o</sup> : La quatrième année *tien-pao* (745), le troisième mois, les royaumes de *Sie-yu* (Zâboulistân), *T'ou-ho-lo* (Tokharestan), *Po-se* (Perse), *Kiu-ho-lan*<sup>1</sup> (Kourân ?) envoyèrent tous des ambassadeurs offrir des produits de leurs pays. Le royaume de *Ki-pin* (Kapiça) envoya un ambassadeur offrir des nattes de danseurs en tissu de soie.

*Ibid.*, p. 15 r<sup>o</sup> : Le cinquième mois, les royaumes des *Ta-che* (Arabes) et de *Cho-mo*<sup>2</sup> ; le septième mois, le roi du royaume de *Che* (Tachkend), *T'e-le* (*tegin*)<sup>3</sup> et le roi du royaume de *Ngan* (Boukhârâ), *K'iu-ti-po* (Qotaïba), envoyèrent tous des ambassadeurs qui vinrent rendre hommage et apporter tribut.

Le septième mois, le roi du royaume de *Ngan* (Boukhârâ), *K'iu-ti-po* (Qotaïba), envoya un ambassadeur rendre hommage et apporter tribut. En outre, le petit *Pou-lu* (Yasin) envoya un religieux de grande vertu, le (maître du) Tripitaka *Kia-lo-mi-to*, qui vint rendre hommage.

p.<sup>75</sup> Chap. 965, p. 3 r<sup>o</sup> : Le quatrième année *t'ien-pao* (744), le septième mois, le roi du royaume de *Ngan* (Boukhârâ), *K'iu-ti-po* (Qotaïba) envoya un ambassadeur rendre hommage et apporter tribut ; on conféra alors à *K'iu-ti-po* (Qotaïba) le titre de « roi qui fait retour à la justice ».

---

<sup>1</sup> Ce nom est embarrassant ; peut-être le mot [] est-il une superfétation et faut-il lire *Kiu-lan* (Kourân, sur la rivière Kokcha).

<sup>2</sup> Ce nom n'apparaît pas dans les *Documents*. Il figure dans le passage suivant du *T'ang chou* (chap. CCXXI, b, p. 7 v<sup>o</sup>) : Pendant la période *t'ien-pao*, les huit royaumes suivants vinrent rendre hommage : le *Kiu-lan-na* (Kourân ; cf. *Documents*, p. 159) ; le *Cho-mo* ; le *Wei-yuen* ; le *Sou-ki-li-fa-ou-lan* (cf. p. 80, u. 2) ; le *Sou-li-si-tan*, (Souristân ; cf. Nöldeke, *Geschichte der Perser und Araber...*, p. 15, n. 3) ; la ville de *Kien* ; la ville de *Sin* (c'est-à-dire la ville neuve) ; appelée aussi *Nou-che-kie*, ou ville du petit royaume de *Che* ; elle est à plus de 100 *li* au NE de *Che* [Tachkend] (c'est sans doute le *Nou-tch'e-kien* des *Documents* [p. 121, lignes 1-2], le Nouzkat des Arabes [Bibl. geogr. arab., vol. VI, p. 21 et 158]) ; le *Kiu-wei* (appelé aussi *Chang-mi* [cf. *Documents*, p. 129, n. 2] ; c'est la région de Tchitrâl et de Mastoudj [cf. p. 43, n. 1]).

<sup>3</sup> Cf. *Documents*, p. 142, n. 1.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

Chap. 971, p. 15 r° : Le neuvième mois, le « roi qui accepte la transformation », roi du royaume de *Ning-yuen*, spécialement promu grand général des cavaliers vaillants, roi de *Pa-han-na* (Ferghânah), *A-si-lan ta-kan* (Arslan tarkan) envoya un ambassadeur qui vint apporter ses félicitations pour le premier de l'an.

Chap. 965, p. 3 r° : La quatrième année *t'ien-pao* (745), le neuvième mois, brevet conférant à *Pou-tchoen* le titre de roi de *Ki-pin* (Kapiça) et roi de *Ou-tch'ang* (Oudyâna).

(Ce brevet a été traduit dans les [Documents, p. 213-214](#) <sup>1</sup>.)

Chap. 977, p. 21 r° : La quatrième année, le roi du royaume de *Ts'ao* (Ischtîkhan), *Ko-lo-pou* <sup>2</sup>, envoya un ambassadeur remettre à l'empereur une requête dans laquelle il exposait ceci :

« Depuis mes ancêtres jusqu'à maintenant, nous avons manifesté notre loyalisme et notre sincérité envers le Kagan Céleste ; nous avons souvent reçu (de lui) des réquisitions militaires. Je souhaite et je demande que votre présente bonté prenne le territoire du royaume de votre esclave pour l'incorporer à l'empire des *T'ang* comme un petit <sup>p.76</sup> arrondissement. Partout où cela sera nécessaire, envoyez moi promptement ; la personne de votre esclave vous est de tout son cœur loyalement dévouée et combattra pour l'empire (les rebelles) ».

### Année 746.

Chap. 971, p. 15 v° : La cinquième année *t'ien-pao* (746), le troisième mois, le roi du royaume de *Che* (Tachkend) envoya un ambassadeur rendre hommage

---

<sup>1</sup> Il faut reporter à l'année 745 le fait suivant que nous indique la biographie de *Toan Sieou-che* (*Kieou T'ang chou*, chap. CXXVIII et *T'ang chou*, chap. CLIII) : « La quatrième année *t'ien-pao* (745), *Toan Sieou-che* suivit le *tsie-tou-che* du *Ngan-si*, *Ma Ling-tch'a* (le même que le *Fou-mong Ling-tch'a* des *Documents*) dans sa campagne contre le *Hou-mi* (Wakhân), et s'y couvrit de gloire ». — Ce *Toan Sieou-che* fit aussi partie de l'armée de *Kao Sien-tche* qui, en 751, fut battue par les Arabes près de la ville de Talas ; ce fut lui qui empêcha la retraite de se transformer en déroute (cf. *Documents*, p. 122, n. 2) ; avec *Li Se-ye*, il réunit ce qui restait des soldats débandés et en forma une armée qui put rentrer dans le *Ngan-si* (Protectorat de Koutcha).

<sup>2</sup> Ce personnage est appelé *Ko-lo-pou-lo* dans le *T'ang chou*. Cf. *Documents*, p. 140, ligne 2, où la requête de ce roi est rapportée à l'armée 742.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

et en même temps offrir quinze chevaux. Le roi du royaume de *T'o-pa-se-tan* (Tabaristân) envoya un ambassadeur rendre hommage et offrir quarante chevaux. Le roi en second du royaume de *Che* (Tachkend), *I-nai t'ou-t'oen* (*toudoun*) *K'iu*<sup>1</sup>, envoya un ambassadeur offrir des produits de son pays.

Le septième mois, le *Po-se* (Perse) envoya *Li-po-ta-pou*, seigneur de la grande ville du royaume de *Hou-tse*, offrir un rhinocéros et un éléphant.

Le dixième mois, le roi du *Kou-tou* (Khottal), (royaume appelé aussi) commanderie de *Nan* (?)<sup>2</sup>, envoya un ambassadeur offrir quinze chevaux. (Le chef des) trois (tribus) *Ko-lo-lou* (Karlouk), *Pi-k'ia che-hou* (*jabgou*) *toen a-po i-kien tch'ouo* (*tchour*), envoya un ambassadeur rendre hommage et apporter tribut.

Dans le mois intercalaire placé après le dixième mois, le roi de *T'o-pa-se-tan* (Tabaristân), *Hou-lou-han*<sup>3</sup>, envoya un ambassadeur offrir des jujubes de mille années. – A la même date, offrandes diverses présentées par les *Tou-k'i-che* (Turgäch), le royaume de *Che* (Tachkend), le royaume de *Che* (Kesch), le royaume de *Mi* (Mâimargh), le royaume de *Ki-pin* (Kapiça).

p.77 Le onzième mois, le royaume de *Wei-yuen* envoya un ambassadeur rendre hommage et apporter tribut.

## Année 747.

Chap. 965, p. 3 v° : La sixième année *t'ien-pao* (747), le deuxième mois, on conféra le titre de « roi qui fait retour à la bonne foi » (*koei sin wang*) au roi du royaume de *T'o-pa-se-tan* (Tabaristân), *Hou-lou-han*<sup>4</sup> ; – le titre de « roi qui tient pour juste le calme » (*i ning wang*), au roi du royaume de *Lo-li-tche*<sup>5</sup>, *I-se-kiu-si* ; – le titre de « roi qui tient pour juste la soumission » (*i pin wang*),

---

<sup>1</sup> Cf. *Documents*, p. 142, ligne 1, où ce personnage est appelé *I-nai t'ou-t'oen k'iu-le*.

<sup>2</sup> La traduction que je donne est hypothétique.

<sup>3</sup> C'était encore Khorschid II qui devait être sur le trône (cf. p. 70, n. 1). Je ne sais comment expliquer le terme *Hou-lou-han*.

<sup>4</sup> Cf. p. 76, n. 3.

<sup>5</sup> Le *T'ang chou* donne aussi la leçon *Lo-li-tche*, dans le chap. CCXXI, *b*, mais il écrit *Lo-tch'a-tche* dans le chap. XLIII, *b*. Voyez plus bas, p. 78, n. 1.



## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

au roi du royaume de *K'i-lan* (Gîlân) <sup>1</sup>, *Lu-sie* ; le titre de « roi qui accepte la conformité » (*fong choen wang*), au roi du royaume de *Nie-man* <sup>2</sup> (Tirmidh), *Sie-mo* ; — le titre de « roi qui observe la justice » (*cheou i wang*), au roi du royaume de *Pou-ta*, *Mo-kiu-cho-se* ; — le titre de « roi qui se conforme à la vertu » (*choen-té wang*), au roi du royaume de *Tou-p'an*, *Meou-se-kien mo-ho-yen* ; — le titre de « roi qui respecte la bonne foi » (*kong sin wang*), au roi du royaume de A-mo (Amol) <sup>3</sup>, *Kiu-pan-hou-mo* ; — p.78 le titre de « roi qui se conforme aux rites » (*choen li wang*), au roi du royaume de *Cha-lan*, *Pi-lio-se wei* <sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Les indications topographiques qu'on trouvera plus loin (p. 78, n. 1) me semblent prouver que le *K'i-lan* n'est autre que le Gîlân qui était au sud de la mer Caspienne et à l'ouest du Tabaristân (cf. *Géographie d'Aboulféda*, trad. Reinaud, II, II, p 172-174).

<sup>2</sup> *Nie-man* est aussi la leçon du chap. XLIII *b* du *T'ang chou* ; mais le chap. CCXXI *b* du même ouvrage nous fournit les leçons correctes *Ta* (ou *tan*)-*man* et *Ta-mo*, (cf. *Documents*, p. 71, ligne 17 de la note, et p. 278, lignes 21-22) qui désignent Tirmidh comme le prouvent les indications topographiques qui nous sont données par le *T'ang chou* (voyez plus loin, p. 78, n. 1).

<sup>3</sup> D'après les textes du *T'ang chou* qu'on trouvera traduits dans la note suivante, *A-mo* me paraît correspondre, non pas à la ville d'Amol qui était près de Boukhârâ, mais à la ville de même nom qui, bien que certains auteurs arabes la considèrent comme la capitale du Tabaristân (cf. Reinaud, *Géographie d'Aboulféda*, II, II, p. 177), devait former alors un État distinct.

<sup>4</sup> Ce texte qui nous atteste les rapports de la Chine avec le Tabaristân et divers États voisins serait fort intéressant si nous pouvions identifier avec certitude les divers royaumes qui y sont nommés. Peut-être quelque orientaliste saura-t il mieux que moi tirer parti des renseignements qui nous sont apportés par les deux passages du *T'ang chou* que je vais traduire.

En premier lieu, dans le chap. CCXXI, b, p. 8 v<sup>o</sup>-9 r, nous lisons :

« A l'ouest des *Ta-che* (Arabes) se trouve (le pays de) *Chan* (Schâm, nom arabe de la Syrie) qui est aussi un royaume indépendant ; au nord, il s'étend jusqu'à la tribu *K'o-sa* (Khazar) des *Tou-kiue* (Turcs) ; son territoire a plusieurs milliers de *li* ; il a cinq gouverneurs (cf. *Aboulféda*, trad. Reinaud, II, II, p. 2-3, où se trouve l'énumération des cinq *Djond* ou provinces de la Syrie) et dix mille soldats d'élite ; le sol produit beaucoup de céréales ; il s'y trouve un grand cours d'eau (l'Euphrate) qui coule vers l'Est et entre dans le *Ya-kiu-lo* (il semble qu'il faille lire *Ya-lo-kiu* = Irâq. En effet le fragment de la relation de *Tou Hoan* [sur lequel cf. *Documents*, p. 298, n.] qui nous a été conservé par *Ma Toan-lin*, chap. 339, dans sa notice sur les Arabes, mentionne le *Ya-kiu-lo* comme étant le lieu où le premier Khalife Abasside établit sa capitale [Koûfah] ; le *Ya-kiu-lo* est donc bien l'Irâq arabe) les marchands qui y vont et viennent (sont si nombreux qu'ils) se voient de loin les uns les autres, dit-on.

A quarante-cinq jours de marche des *Ta-che* (Arabes), on trouve le (pays de) *Tou-p'an* ; vers l'Ouest, il est à quinze jours de marche du *Lo-li-tche* ; vers le Sud, à vingt-cinq jours de marche, sont les *Ta-che* (Arabes) ; vers le Nord, à un mois de marche, est le *Pou-ta*.

Le *Pou-ta* est, du côté de l'Est, à deux mois de marche des *Ta-che* (Arabes) ; vers l'Ouest, on parvient au *Ki-lan* (Gîlân) après vingt jours de marche ; vers le Sud, le *Tou-pan*, et, vers le Nord, les *Ta-che* (Arabes), sont tous deux à un mois de marche.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

Le *Ki-lan* (Gîlân) est, vers le Sud-Est, à vingt jours de marche du *A-mo* (Âmol) qu'on appelle aussi *A-mei* ; vers le Sud-Est, il est à quinze jours de marche du *T'o-pa-se*. — (Tabaristân) ; vers le Sud, il est à un mois de marche du *Cha-lan* ; vers le Nord, il est à deux jours de marche de la mer (mer Caspienne) ; la résidence (du roi) est la ville de *Ni-ho-wen-to* ; (ce pays) abonde en chevaux et en moutons ; les mœurs y sont douces et faciles ; c'est pourquoi les *Ta-che* (Arabes) vont constamment garder leurs troupeaux dans ces lieux.

Le *Cha-lan* touche, vers le Nord au *Lo-li-tche* et vers le Sud au *Ta-man* (Tirmidh), qui en sont tous deux à vingt jours de marche ; vers l'Ouest, sont les *Ta-che* (Arabes) qui se trouvent à vingt-cinq jours de marche.

Le *Lo-li tche* touche, vers l'Est, au *Tou-p'an*, et, vers le Nord, au *T'o-pa-se* (Tabaristân) qui en sont tous deux à quinze jours de marche ; vers l'Ouest est le *Cha-lan* qui se trouve à vingt jours de marche ; vers le Sud, à vingt-cinq jours de marche, sont les *Ta-che* (Arabes).

Le *Ta-man* (Tirmidh) est appelé aussi *Ta-mo* ; vers l'Est, se trouve le *T'o-pa-se* (Tabaristân), et, vers le Sud, les *Ta-che* (Arabes), qui sont tous deux à une distance d'un mois de marche ; vers le Nord, à vingt jours de marche est le *K'i-lan* (Gîlân) ; vers l'Ouest, à un mois de marche, sont les *Ta-che* (Arabes) ; (Tirmidh) est au nord du fleuve *Ou-hou* (Oxus), dans une vallée unie ; en fait de bêtes féroces, il s'y trouve beaucoup de lions ; vers le Nord-Ouest, il est limitrophe du (pays de) *Che* (Kesch) dont il est séparé par le défilé (des Portes) de fer.

La sixième année *t'ien-pao* (747), six royaumes, à savoir, celui de *Tou-pan* et les autres envoyèrent tous des ambassadeurs qui vinrent rendre hommage à la cour. Alors on conféra au roi de *Tou-pan Meou-se-kien mo-ho-yen*, le titre de « roi qui se conforme à la transformation » (*choen hoa wang*) ; au roi de *Pou-ta, Mo-ho-cho-se*, le titre de « roi qui observe la justice » (*cheou i wang*) ; au roi de *A-mo* (Amol), *Kiu-na-hou cho*, le titre de « roi qui respecte la bonne foi » (*kong sin wang*) ; au roi de *Cha-lan, Pi-lou-se wei*, le titre de « roi qui se conforme aux rites » (*choen li wang*) ; au roi de *Lo-li-tche, I-se-kiu-si*, le titre de « roi qui tient pour juste le calme » (*i ning wang*) ; au roi de *Ta-man* (Tirmidh), *Sie-mo*, le titre de « roi qui accepte la conformité » (*fong choen wang*).

D'autre part, le chap. XLIII, b (p. 16 v<sup>o</sup>) du *Tang chou* nous donne sur ces mêmes pays des informations qui ne s'accordent pas toujours avec les précédentes :

« Dans les contrées d'occident, il y a le royaume de *T'o-pa-ngen* (lisez *se*)-*tan* (Tabaristân), qui est à vingt-cinq mille *li* au Sud-Ouest de *Sou-le* (Kachgar) ; vers l'Est, pour atteindre au royaume de *Pou-ta*, et vers l'Ouest pour arriver au royaume de *Nie* (lisez *ta*)-*man* (Tirmidh), il y a dans les deux cas un mois de marche ; vers le Sud, pour aller au royaume de *Lo-tcha-tche* il y a un demi-mois de marche ; au Nord, pour aller à la mer il y a deux mois de marche.

En ce qui concerne le royaume de *Lo-tch'a-tche*, vers l'Est, pour aller au royaume de *Tou-p'an*, il y a un demi-mois de marche ; vers l'Ouest, pour aller au royaume de *Cha-lan*, et, vers le Sud, pour aller au royaume des *Ta-che* (Arabes), il y a dans ces deux cas vingt jours de marche.

En ce qui concerne le royaume de *Tou p'an* : vers l'Est, pour aller au royaume des *Ta-che* (Arabes), il y a un demi-mois de marche ; vers le Sud, pour aller au royaume des *Ta-che* (Arabes), il y a vingt-cinq jours de marche ; vers le Nord, pour aller au royaume de *Pou-ta*, il y a un mois de marche.

En ce qui concerne le royaume de *Pou-ta* : vers l'Est, pour aller dans le royaume des *Ta-che* (Arabes), il y a deux mois de marche ; vers l'Ouest, pour aller dans le royaume de *K'i-lan* (Gîlân), il y a vingt jours de marche ; vers le Nord, pour aller dans le royaume des *Ta-che*(Arabes), il y a un mois de marche.

En ce qui concerne le royaume de *Ho* (lisez *a*)-*mo* (Âmol) : vers le Sud-Est, pour aller au royaume de *T'o-pa* (Tabaristân), il y a un demi-mois de marche ; vers le Nord-Ouest, pour aller au royaume de *K'i-lan*(Gîlân), il y a vingt jours de marche ; vers le Sud, pour aller au royaume de *Cha-lan*, il y a un mois de marche ; vers le Nord, pour aller à la mer, il y a deux mois (lisez jours ?) de marche.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

p.<sup>79</sup> Chap. 971, p. 16 r<sup>o</sup> et v<sup>o</sup> : La sixième année *t'ien-pao* (747), au quatrième mois, ambassade du *Po-se* (Perse). — Au cinquième p.<sup>80</sup> mois, ambassades du roi du royaume des *Ta-che* (Arabes), au roi du royaume de *Po-se* (Perse) et du roi du royaume de *Che* (Tachkend). — Au sixième mois, ambassade des *Tou-k'i-che* (Turgäch).

### Année 748.

@

Chap. 971, p. 16 v<sup>o</sup> : La septième année *t'ien-pao* (748), le premier mois, le roi du *Pou-lu*, (royaume appelé aussi) royaume de *Koei-jen*<sup>1</sup>, envoya un ambassadeur offrir des fleurs d'or.

Au troisième mois, ambassades de *Yu-t'ien* (Khoten) et de *Yen-k'i* (Karachar).

*Ibid.*, p. 17 r<sup>o</sup> : Le sixième mois, *Sou hie-li-fa*, roi du royaume de *Ou-lan*, *P'o-po a-yue-to*<sup>2</sup>, envoya un ambassadeur offrir des chevaux et des produits de son pays. — Ambassades du royaume de *Ki-pin* (Kapiça) et du royaume des *I-ta* (Hephthalites).

### Année 749.

---

En ce qui concerne le royaume de K'i-lan (Gilân) : vers l'Ouest, pour aller dans le royaume des Ta-che (Arabes), il y a deux mois de marche ; vers le Sud, pour aller dans le royaume de Nie-man (Tirmidh), il y a vingt jours de marche ; vers le Nord, pour aller à la mer, il y a cinq jours de marche.

En ce qui concerne le royaume de Nie (lisez ta)-man (Tirmidh) : vers l'Ouest, pour aller dans le royaume des Ta-che (Arabes), il y a deux mois de marche ; vers le Sud, pour aller dans le royaume de Ta-che (Arabes), il y a un mois de marche ; vers le Nord, pour aller au royaume de K'i-lan (Gilân), il y a vingt jours de marche.

En ce qui concerne le royaume de Cha-lan : vers le Sud, pour aller au royaume des Ta-che (Arabes), il y a vingt-cinq jours de marche ; vers le Nord, pour aller au royaume de Nie-man (Tirmidh), il y a vingt-cinq jours de marche ».

<sup>1</sup> A la suite de l'expédition de *Kao Sien-tche* en 757, le petit *Pou-lu* (Yasin) avait reçu des Chinois le titre de royaume de *Koei-jen* (= qui fait retour à la bonté). Cf. *Documents*, p. 152-153.

<sup>2</sup> On sait que *hie-li-fa* est un titre turc. Le texte du *T'ang chou* que nous avons cité plus haut (cf. p. 14, n. 2) paraît cependant considérer *Sou-ki-li-fa-ou-lan* comme le nom d'un royaume.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

p.<sup>81</sup> Chap. 971, p. 17 r<sup>o</sup> : La huitième année *t'ien-pao* (749), le quatrième mois, le royaume de *T'ou-ho-lo* (Tokharestan) envoya un ambassadeur offrir des chevaux.

Chap. 992, p. 16 r<sup>o</sup> : La huitième année *tien-pao* (749), le sixième mois, *Ko-chou Han*, (gouverneur) du *Long-yeou*, à la tête de soixante-trois mille soldats du *Ho-tong*, du *Ho-si*, du *Ling-ou* et du *Tou-kiue* (Turc) *A-pou-se*<sup>1</sup>, attaqua la ville tibétaine de *Che-pao tch'eng* et la prit ; en outre il ordonna que des troupes du corps d'armée *chen-ou* fussent détachées pour tenir garnison dans cette ville.

Chap. 965, p. 4 r<sup>o</sup> : La huitième année *tien-pao* (749), le septième mois, on conféra par brevet le titre de *kagan* au (chef des) Dix Tribus, le *Tou-k'i-che* (Turgäch) *I-po*. Le brevet était ainsi conçu :

« Les titres nobiliaires servent à récompenser les mérites ; les bienfaits servent à témoigner de l'affection à ceux qui sont au loin. Lors donc qu'on établit des royaumes servant de barrières protectrices, on considère les anciens règlements. O (chef des) Dix Tribus, *Tou-k'i-che* (Turgäch) *I-po kagan kou-tou-lou* (*koutlouk*) *p'i-k'ia* (*bilgä*) *kiu-tche*, vous avez offert votre dévouement et vous nous avez apporté votre sincérité ; votre caractère est réputé pour sa bravoure et son illustration ; vous pouvez observer les devoirs du loyalisme et de la droiture ; en outre, vous possédez en même temps l'habileté à tirer de l'arc et à conduire un char ; votre bonne foi et votre justice sont sans défaut. (Les gens de) la frontière se confient en vous. Il faut ajouter à cela que vous n'avez pas suivi une faction perverse, et que, de loin, vous avez pris pour modèle notre belle influence. Réfléchissant à votre gloire, je me propose de vous louer et de vous récompenser. Considérant que ces tribus ont besoin de s'appuyer p.<sup>82</sup> sur des hommes capables et vaillants (pour être gouvernées), (j'estime qu')il faut honorer (des hommes de cette sorte) par des nominations qui marquent notre faveur et qu'il faut leur attribuer des honneurs exceptionnels. Soyez donc nommé par brevet (chef des) Dix Tribus, *Tou-k'i-che* (Turgäch) *I-po kagan*.

---

<sup>1</sup> Il sera question plus loin (p. 89-90) de ce chef turc *A-pou-se*.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

Chap. 975, p. 21 v° : La huitième année *t'ien-pao* (749), le huitième mois, le jour *i-hai*, le roi du royaume de *Hou-mi* (Wakhân), *Lo tchen-t'an*<sup>1</sup>, vint rendre hommage à la cour et demanda (à entrer dans) les gardes du corps ; on lui donna le titre de général des gardes militaires de gauche et on le retint dans les gardes du corps. — Le jour *ping-hai*, les *Tou-k'i-che* (Turgäch) des Dix Tribus envoyèrent un ambassadeur rendre hommage à la cour ; on lui donna le titre de *tchong-lang-tsiang* ; on lui fit présent d'une robe de soie, d'une ceinture d'or, d'une bourse à insigne en forme de poisson<sup>2</sup> et des sept objets<sup>3</sup>, puis on le laissa retourner dans son pays.

Chap. 971, p. 17 r° : Le huitième mois, (le chef des) Dix Tribus, (kagan des) *Tou-k'i-che* (Turgäch), envoya un ambassadeur rendre hommage. — *Ou-mo*, fils du roi du royaume de *Ning-yuen* (Ferghânah), vint rendre hommage. — *Yuen-ngen*, fils du roi du royaume de *Che* (Tachkend), vint rendre hommage.

Chap. 971, p. 17 v° : Le onzième mois, les *Tou-k'i-che* (Turgäch) envoyèrent un ambassadeur apporter leurs félicitations pour le premier de l'an. Le « roi qui accepte la transformation », (roi du) royaume de *Ning-yuen* (Ferghânah), *A-si-lan ta-kan* (*Arslan tarkan*), envoya un ambassadeur apporter ses félicitations pour le premier de l'an.

Chap. 999, p. 19 r°-19 v° : La huitième année *t'ien-pao* (749), requête de *Che-li-tch'ang-kia-lo*, *che-hou* (*jabgou*) du *T'ou-ho-lo*<sub>p.83</sub> (Tokharestan), demandant que le royaume de *Kie-choai*<sup>4</sup> soit détruit.

(Ce texte a été traduit dans les [Documents, p. 214-215.](#))

## Année 750.

---

<sup>1</sup> Cf. p. 51, n. 2.

<sup>2</sup> Cf. p. 36, n. 3.

<sup>3</sup> Cf. p. 36, n. 4.

<sup>4</sup> Dans les *Documents*, je n'ai indiqué aucune identification pour le royaume de *Kie-choai* ou *Kie-che*. A la suite d'une conversation que j'ai eue avec M. Stein, il me paraît évident que ce royaume ne peut être que le Kafiristan ; un article de Sir Michaël A. S. Biddulf (*Geographical Journal*, vol. I, 1893, p. 342-343) a bien montré l'importance du canton montagneux de Chilas dont les habitants pouvaient, il y a peu d'années encore, couper la route qui mène du Cachemire à Gilgit ; de même, à l'époque des *T'ang*, les gens du Kafiristan descendaient sur Chilas pour tendre la main aux Tibétains et intercepter ainsi la voie de communication entre le Cachemire et le petit *Pou-lu* (Yasin) ; c'est précisément ce dont se plaignait le roi du Tokharestan (cf. *Documents*, p. 214, lignes 15-24) ; ce roi devait souffrir d'ailleurs lui-même des déprédations des Kafirs dont il était voisin par ses possessions du Badakchan.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

Chap. 971, p. 17 La neuvième année *t'ien-pao* (750), le premier mois, le roi du royaume de *Kou-tou* (Khottal), *Lo-ts'iuen-tsie*<sup>1</sup>, envoya le haut dignitaire *Hou-han ta-kan* (tarkan) rendre hommage et offrir quarante-trois<sup>2</sup> et trente chevaux *Hou*. Le roi du royaume de *K'ang* (Samarkand), *Tou-ho*<sup>3</sup>, envoya le haut dignitaire *Mo-ye-men* offrir dix chevaux et des produits de son pays. Le roi du royaume de *Ngan* (Boukhârâ), *K'iu-ti-po* (Qotaïba) envoya un ambassadeur rendre hommage et offrir cent chevaux.

Chap. 971, p. 18 r° : Le quatrième mois, offrandes du *Po-se* (Perse).

Chap. 965, p. 4 v° : La neuvième année *t'ien-pao* (750), le troisième mois, brevet conférant le titre de roi du royaume de *Kie-choai*<sup>4</sup> à *Sou-kiä*, frère aîné de l'ex-roi *P'ou-to-mo*.

(Ce texte a été traduit dans les [Documents, p. 215-216.](#))

### Année 751.

p.<sup>84</sup> Chap. 971, p. 18 r° : La dixième année *t'ien-pao* (751), le deuxième mois, le « roi qui accepte la transformation », (roi du) royaume de *Ning-yuen* (Ferghânah), *A-si-lan ta-kan* (Arslan tarkan) envoya un ambassadeur offrir vingt-deux chevaux, ainsi qu'un léopard et un chien céleste. Le roi du royaume de *Kiu-mi* (Koumedh), *I-si k'ïue se-kin*, envoya un ambassadeur offrir vingt-six chevaux *Hou*.

Le neuvième mois, le royaume de *Po-se* (Perse) *Sou-li-si-tan* (Soûristân)<sup>5</sup>, le royaume de *Ho-siun* (Khârizm), le royaume de *K'ang* (Samarkand), le

---

<sup>1</sup> Ce *Lo-ts'iuen-ts'ie* reçut en 752 de la cour de Chine le titre de *jabgou* (cf. *Documents*, p. 216).

<sup>2</sup> Le texte présente ici le mot « bouche » qui est peut-être simplement le représentant du carré qui désigne par convention dans les textes chinois un caractère absent.

<sup>3</sup> *Tou-ho* est le fils de Ghourek, qui avait succédé à son père sur le trône de Samarkand.

<sup>4</sup> Cf. n. 1.

<sup>5</sup> *Soûristân*, comme l'a montré Nöldeke (*Geschichte der Perser und Araber*, p. 15, n. 3), est la traduction persane de *Bêth-Aramâyê* « pays des Syriens » ou « pays des Araméens », ce qui était précisément le nom de la contrée où se trouvaient les villes de Séleucie et de Ctésiphon. *Hiuen-tsang* écrit *Sou-la-sa-t'ang-na* et considère à tort Sourasthâna comme le nom de la capitale même de la Perse (cf. Si yu ki, trad. Julien, t. II, p. 178).

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

royaume de *Ngan* (Boukhârâ), le royaume de *Kiu-mi* (Koumedh), envoyèrent tous des ambassadeurs rendre hommage et apporter tribut. Le « roi qui accepte la transformation »<sup>1</sup>, (roi du) royaume de *Ning-yuen* (Ferghânah), envoya un ambassadeur offrir vingt chevaux ; ce même mois, il offrit encore quarante chevaux.

### Année 752.

@

Chap. 965, p. 5 r<sup>o</sup> : La onzième année *t'ien-pao* (752), le premier mois, brevet conférant le titre de *che-hou* (*jabgou*) à *Lo-ts'iuen-tsie*, roi du royaume de *Kou-tou* (Khottal).

(Voir la traduction de ce brevet dans les [Documents, p. 216.](#))

Chap. 971, p. 18 r<sup>o</sup> : La onzième année *t'ien-pao* (752), le troisième mois, un ambassadeur des trois (tribus) *Ko-lo-lou* (Karlouk) vint rendre hommage.

p.<sup>85</sup> *Ibid.*, p. 18 v<sup>o</sup> : Le onzième mois, les trois (tribus) *Ko-lo-lou* (Karlouk) envoyèrent un ambassadeur qui vint rendre hommage.

Chap. 975, p. 22 r<sup>o</sup> : La onzième année *t'ien-pao* (752), le neuvième mois, le jour *jen-siu*, le royaume de *Koei-jen* (petit *Pou-lu* = Yasin) envoya un ambassadeur rendre hommage et apporter tribut ; on lui donna le titre de *tchong-lang-tsiang* ; on lui fit présent d'une robe violette, d'une ceinture d'or, d'une bourse à insigne en forme de poisson et des sept objets, puis on le laissa retourner dans son pays.

Le douzième mois<sup>2</sup>, le jour *ki-mao*, *Sie-to-ho-mi*<sup>3</sup>, (chef des) *Ta-che* (Arabes) à vêtements noirs (Abbasides) envoya un ambassadeur qui vint rendre hommage. On lui donna le titre de grand général hors cadres des gardes *kin-ou* de gauche, puis on le laissa retourner dans son pays. — Le royaume de *Cho-mo*<sup>1</sup> et le royaume de *Ning-yuen* (Ferghânah) envoyèrent ensemble des ambassadeurs qui vinrent rendre hommage ; on leur donna à tous des robes de

---

<sup>1</sup> On a vu dans les *Documents* (p. 149, lignes 3-4) que ce titre avait été conféré en 739 au prince nommé Arslan tarkan.

<sup>2</sup> Cf. chap. 971, p. 18 v<sup>o</sup>.

<sup>3</sup> Ce personnage paraît être un chef arabe subordonné au khaliphe, et non le khaliphe lui-même qui était alors Aboû-l-'Abbâs (de l'histoire des *T'ang*, chap. CCXXI, b, p. 8 v<sup>o</sup>).

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

soie à fleurs, des ceintures d'or, des bourses à insigne en forme de poisson et les sept objets, puis on les renvoya dans leur pays.

### Année 753.

Chap. 971, p. 18 v<sup>o</sup> : La douzième année *t'ien-pao* (753), le premier mois, le dignitaire de *Sou-le* (Kachgar), *Che-yao*, le *se-ma* de l'arrondissement de *Kien*, *Pei Kouo-leang*<sup>2</sup>, et le dignitaire de p.86 l'arrondissement de *Kin*<sup>3</sup>, *A-man-eul-ho kiu-pi-che*, vinrent tous apporter leurs félicitations pour le premier de l'an.

Chap. 971, p. 18 v<sup>o</sup> : Le troisième mois, le royaume de *Ki-pin* (Kapiça), le royaume de *Sie-yu* (Zâboulistân), le royaume de *Koei-jen* (petit *Pou-lu*) et les *Ta-che* (Arabes) aux vêtements noirs (Abbasides) envoyèrent tous des ambassadeurs offrir des produits de leur pays. — Ambassade de *Sou-le* (Kachgar).

Chap. 971, p. 18, v<sup>o</sup> : Le quatrième mois, arrivée en quatre groupes successifs de cent trente envoyés des trois (tribus) *Ko-lo-lou* (Karlouk). Ambassade des *Ta-che* (Arabes) aux vêtements noirs (Abbasides).

Chap. 971, p. 19 r<sup>o</sup> : Le cinquième mois, ambassade du *Ho-siun* (Khârizm)

Chap. 971, p. 19 r<sup>o</sup> : Le septième mois, ambassades du roi du royaume de *Ning-yuen* (Ferghânah), du roi de la ville de *Sin*, dans le royaume de *Ngan* (Boukhârâ), du roi de la ville de *Fen-kien* et du *che-hou* (jabgou) du *T'ou-ho-lo* (Tokharestan).

Chap. 975, p. 22 r<sup>o</sup> : La douzième année *t'ien-pao* (753), le septième mois, le jour *sin-hai*, les *Ta-che* (Arabes) à vêtements noirs (Abbasides) envoyèrent vingt-cinq grands chefs qui vinrent rendre hommage. On leur donna à tous le titre de *tchong-lang-tsiang* ; on leur fit présent de robes violettes, de ceintures

---

<sup>1</sup> Cf. p. 74, n. 2.

<sup>2</sup> Dans les *Documents* (p. 122, lignes 11–14), *Pei Kouo-leang* est mentionné dans la notice qui concerne Kachgar. Il est probable que l'arrondissement de *Kien* était au nombre des quinze arrondissements qui dépendaient du gouvernement de *Sou-le* (Kachgar) et dont la liste est aujourd'hui perdue (cf. *Tang chou*, chap. XLIII, b, p. 8 r<sup>o</sup>).

<sup>3</sup> Il est possible que cet arrondissement de *Kin* fût lui aussi un des quinze arrondissements dépendant de Kachgar.



## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

d'or et de bourses à insigne en forme de poisson, puis on les laissa retourner dans leur pays.

Chap. 965, p. 5 r° : La douzième année *t'ien-pao* (753), le neuvième mois, *Kou-tou-lou* (Koutlouk), (chef des) Trois Tribus, p.<sup>87</sup> *P'i fang* <sup>1</sup>-*k'ia hie-li-fa*, fut nommé grand général du *yu-lin kiun* de gauche, fonctionnaire hors cadres assimilé aux fonctionnaires réguliers. En outre, on nomma *Kou-tou-lou p'i-k'ia* (*Koutlouk bilgä*) kagan des *Tou-k'i-che* (Turgäch) <sup>2</sup>.

Chap. 965, p. 5 v° : La douzième année *t'ien-pao* (753), le neuvième mois, *Toen p'i-k'ia*, *che-hou* des *Ko-lo-lou* (*Toen bilgä*, *jabgou* des *Karlouk*), prit vivant *A-pou-se*. Un décret fut rendu en ces termes :

« Vous, *che-hou* des *Ko-lo-lou* (*jabgou* des *Karlouk*), [tsin] <sup>3</sup> *Toen p'i* <sup>4</sup>, vous êtes doué de qualités éminentes ; vous excellez en bravoure dans les régions les plus lointaines ; avec autorité et bonne foi vous dirigez votre peuple ; par votre prudence et votre habileté vous dépassez la foule ; vous vous appuyez sur la grande justice pour vous maintenir dans le devoir ; vous épuisez votre parfaite sincérité pour vous tourner vers l'obéissance. Le barbare révolté *A-pou-se* <sup>5</sup> avait accumulé des montagnes de fautes ; ni le Ciel ni la Terre ne le toléraient plus ; comme il n'avait pas encore été atteint par la peine capitale, il continuait à multiplier ses courses comme un rat qui fuit de çà et de là. Alors vous avez su vous mettre à la tête des bataillons de ceux qui tirent de l'arc, pour aider les soldats de p.<sup>88</sup> l'armée régulière. Vous avez pris vivant ce chef pervers ; vous avez détruit entièrement cette race mauvaise. Quoique ce principe de mal ne pût durer longtemps et dût certainement être anéanti de par la raison céleste,

---

<sup>1</sup> Le caractère [] paraît être une superfétation.

<sup>2</sup> D'après le *Tse tche t'ong kien*, en l'année 753, le neuvième mois, le jour *kia-tchen*, on donna le titre de kagan des *Tou-k'i-che* (Turgäch) à *Teng-li-i lo-mi-che* qui était le Kagan des Tribus noires des *Tou-k'i-che* (Turgäch). Cf. *Documents*, p. 85. Il semble que ce *Teng-li-i lo-mi-che* soit identique au *Kou-tou p'i-k'ia* qui est mentionné ici. — *Teng-li-i lo-mi-che* est peut-être une transcription défectueuse de l'épithète *tängriḍä bolmysch* qui se retrouve plusieurs fois dans les inscriptions de Koscho Tsaïdam.

<sup>3</sup> Le mot *tsin* paraît être une superfétation ; peut-être cependant faut-il le considérer comme le second terme du titre « spécialement promu ».

<sup>4</sup> Le caractère *k'ia* a été omis.

<sup>5</sup> Ce texte nous permet de corriger un contre-sens des *Documents* (p. 86, lignes 20-22 de la note) ; j'avais écrit : « Quelque temps après, le *che-hou* (*jabgou*) *Toen p'i-k'ia* chargea de liens les *Tou-kiue* et se révolta. Un chef nommé *A-pou-se* fut promu (par l'empereur) et nommé roi régional du *Kin-chan* ». Il faut lire : « Quelque temps après, le *che-hou* (*jabgou*) *Toen p'i-k'ia* chargea de liens le chef révolté des *Tou-kiue*, *A-pou-se* ;

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

cependant, vous l'avez considéré comme votre ennemi aussi bien que le mien ; aussi votre loyalisme et votre courage ont-ils été admirables en cette occasion. Ayant apprécié vos mérites magnifiques, je les honore par une gloire toute spéciale ; je vous accorde (le titre de) *k'ai-fou-i-t'ong-san-se* ; je vous confère (le titre de) roi de *Kin-chan* ; comme auparavant vous remplirez les fonctions de *che-hou* (*jabgou*). Vos appointements vous seront délivrés par (le Protecteur de) *Pei-t'ing* (*Tsi-mou-sa* = Dsimsa). Quant à la femme et à la mère du *che-hou* (*jabgou*), je leur confère le titre de *kouo fou jen* ».

Chap. 965, p. 5 v° : Le dixième mois (753), on conféra au fils du roi du royaume *Che* (Tachkend), *Pangi*<sup>1</sup>-*kiu Kiu pi-che* le titre de « roi qui chérit la transformation ».

Chap. 971, p. 18 v° : Le douzième mois, le royaume de *Hou-mi* (Wakhân) envoya un ambassadeur rendre hommage et apporter tribut. Les Vêtements noirs (Abbasides) envoyèrent un ambassadeur offrir trente chevaux. Les *Ko-lo-lou* (Karlouk) et le royaume de *Che* (Tachkend) envoyèrent (des ambassadeurs) offrir des produits de leurs pays<sup>2</sup>.

### Année 754.

@

p.<sup>89</sup> Chap. 986, p. 25 r° : La treizième année *t'ien-pao* (754), le troisième mois, le Protecteur du *Pei-t'ing*, *Tch'eng Ts'ien-li*, prit vivant le barbare révolté *A-pou-se* et l'offrit (à l'empereur) au pied du pavillon *K'in-tcheng* ; on le décapita dans la rue du moineau rouge. *A-pou-se* était le chef des Neuf Tribus ; au début de la période *k'ai-yuen* (713-741), il avait été battu par *Me-tch'ouo* (*Kapagan kagan*) et avait demandé à se soumettre (à la Chine). Puis, à la fin de

---

il fut promu (par l'empereur) et nommé roi régional du *Kin-chan* ».

<sup>1</sup> Au lieu de *pang*, le *T'ang chou* écrit *na*.

<sup>2</sup> Je signalerai ici un fait qui doit être reporté à l'année 753. Nous lisons en effet dans la biographie de *Toan Sieou che* (*Kieou T'ang chou*, chap. CXXVIII ; *T'ang chou*, chap. CLIII) que, la douzième année *t'ien-pao*, *Fong Tch'ang-ts'ing*, qui avait succédé à *Kao Sien-tche* comme *tsie-tou-che* du *Ngan-si*, dirigea une expédition contre le grand *Pou-lu* (Baltistan) et arriva devant la ville de *Ho-sa-lao* dont il triompha dès le premier combat. Sur le conseil de *Toan Sieou-che*, il ne se laissa pas entraîner par sa victoire à négliger toute précaution et une battue qu'il fit dans les forêts des montagnes avoisinantes lui permit de découvrir et d'exterminer des soldats ennemis placés en embuscade. — Le nom de la ville du grand *Pou-lu* est écrit *P'ou-sa-lao* dans le *Tse tche t'ong kien* (chap. CCLX, p. 12 r°).

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

la période *k'ai-yuen*, de grands troubles éclatèrent chez les barbares du Nord ; alors, (*A-pou-se*), avec la femme et les fils du *chad* de l'Ouest, ainsi que *Pou-to-tche t'e-le (tegin)*, petit-fils de *Me-tch'ouo*, la fille de *P'i-k'ia (Bilgä) kagan*, l'épouse secondaire de *I-jan kagan*, la fille de *Teng-li kagan* <sup>1</sup>, et *A-pou-se hie-li fa* <sup>2</sup>, tous à la tête de leurs hordes se soumirent à nous.

Chap. 971, p. 19 r° : La treizième année *t'ien-pao* (754), le quatrième mois, le royaume de *Ning-yuen* (Ferghânah), ainsi que les Neuf Tribus *Hoei-ho* (Ouigours), le royaume de *Mi* (Mâïmargh), le kagan des Tribus Noires *Tou-k'i-che* (Turgäch), ainsi que les *Ta-che* (Arabes) à vêtements noirs (Abbasides), les royaumes de *T'ou-ho-lo* (Tokharestan), de *Che-han-na* et de *Kiu-wei* (Tchitrâl), envoyèrent tous des ambassadeurs rendre hommage à la cour.

*Ibid.*, p. 19 v° : Le neuvième mois, le « roi qui accepte la p.90 transformation », (roi du) royaume de *Ning-yuen* (Ferghânah), envoya un ambassadeur offrir des chevaux *Hou* et des produits de son pays. Cette même année, le royaume de *K'ang* (Samarkand) envoya un ambassadeur rendre hommage et apporter tribut.

Chap. 975, p. 23 r° : La treizième année *t'ien-pao* (754), le cinquième mois, le jour *jen-yu*, l'empereur, considérant que le *che-hou (jabgou)* des *Ko-lo-lou* (Karlouk) avait eu le mérite de faire prisonnier *A-pou-se*, lui délivra spécialement une lettre scellée dans laquelle il disait :

« Votre cœur soumis s'est tourné vers la transformation ; en observant votre devoir, vous avez pacifié la frontière. Vous avez depuis longtemps offert votre loyalisme et votre sincérité ; vous n'avez pas manqué aux obligations d'un (sujet qui sert de) barrière (protectrice à l'empire). Quand vous voyiez un méchant, vous étiez comme l'épervier qui poursuit un petit oiseau ; quand vous détestiez

---

<sup>1</sup> Chez les *Tou-kiue* septentrionaux, *Teng-li kagan*, qui avait succédé en 740 à son frère aîné *I-jan kagan*, fils lui-même de *Me-tch'ouo* (cf. p. 64, n. 3), avait fait assassiner son oncle, le *chad* de l'Ouest ; il fut à son tour mis à mort en 741 par le *chad* de l'Est, *Pan-k'ïue tegin* et on mit sur le trône le fils de *P'i-k'ia kagan* ; ce nouveau souverain fut tué par *Kou-tou che-hou* qui, après avoir donné le pouvoir à un autre prince, ne tarda pas à s'en débarrasser et à s'arroger à lui-même le titre de *kagan* ; ce fut *Ou-sou-mi-che kagan*. Les débris des factions vaincues vinrent alors se réfugier en Chine.

<sup>2</sup> La phrase paraît mal construite, et *A-pou-se hie-li fa* est sans doute le même personnage qu'*A-pou-se* lui-même.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

ceux qui faisaient le mal, vous ressembliez au laboureur qui enlève des plantes rampantes. Telles étant votre bonne foi et votre justice, je vous en loue extrêmement et je suis très satisfait. *A-pou-se*, oublieux au plus haut point de mes bienfaits, fut abandonné par son peuple. Vous avez pu vous saisir de lui et m'envoyer sa personne. D'ailleurs, quand ce brigand s'est livré à vous, la cause réelle était qu'il se trouvait à bout de ressources ; il voulait pour l'instant prolonger sa vie, mais au fond il n'avait pas de bonnes intentions. Vous, examinant avec soin ses desseins pervers, vous avez fait en sorte qu'il fût atteint par le dernier supplice. Votre sagesse et votre prudence sont incomparables. J'ai en outre entendu dire que plusieurs fils (d'*A-pou-se*) font maintenant leur apparition là-bas ; puisque leur race est mauvaise, à quoi bon les laisser subsister ? Si on laisse se rassembler et agir ces gens opiniâtres et scélérats, ceux-ci tourmenteront les tribus étrangères ; on ne pourra plus arranger les affaires, et les regrets rétrospectifs seront inutiles. Vous devez me les envoyer afin de couper court à <sup>p.91</sup> des inquiétudes futures. Pour ce qui est de vous, précédemment et jusqu'à la présente année, j'avais ordonné que vos appointements vous fussent payés par (le commandant en chef de) l'armée de la capitale ; mais, prenant en considération votre éloignement, j'en charge (dorénavant le Protecteur du) *Pei-t'ing* (*Tsi-mou-sa* = *Dsimsa*, près de Goutchen). Je vous prie de recevoir le sceau que vous m'avez demandé, et en même temps (je vous envoie) les interprètes, tout cela étant conforme à la requête que vous m'avez soumise. Maintenant il y a en outre quelques menus objets dont je vous fais présent et que vous accepterez quand ils seront arrivés.

Chap. 973, p. 15 r° : La treizième année *t'ien-pao* (754), dans le mois intercalaire qui était placé après le onzième mois, le roi de royaume de *Ts'ao* oriental (Satrouchana), *Cho-a*<sup>1</sup>, ainsi que le roi en second du royaume de *Ngan* (Boukhârâ), *Ye-kie*, et les rois de neuf royaumes parmi les divers peuples *Hou*, envoyèrent tous (des ambassadeurs) présenter à l'empereur une adresse dans

---

<sup>1</sup> Le *Tang chou* appelle ce roi *Cho-a-hou* et rapporte sa démarche à l'année 752 ; cf. *Documents*, p. 140, lignes 9-12.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

laquelle ils demandaient à attaquer avec des cœurs unanimes les Vêtements noirs (Abbasides) ; leur langage était décidé et résolu. L'empereur était alors préoccupé de maintenir la paix ; il les loua tous et leur donna des consolations ; après les avoir avertis, il les renvoya afin d'assurer le calme dans les pays d'occident.

### Année 755.

Chap. 975, p. 23 v° : La quatorzième année *tien-pao* (755), le troisième mois, le jour *ting-mao*, le royaume de *T'o-pa* (Tabaristân) envoya le fils de son roi qui, de *Hoei-lo*<sup>1</sup>, vint rendre hommage à la cour ; on lui donna le titre de *tchong-fang-tsiang* hors cadres p.92 des gardes militaires de droite ; on lui fit présent d'une robe violette, d'une ceinture d'or, d'une bourse à insigne en forme de poisson et des sept objets et on le retint dans les gardes du corps. — Le roi du royaume de *K'ang* (Samarkand) et le roi en second du royaume de *Che* (Tachkend) envoyèrent tous deux des ambassadeurs qui vinrent rendre hommage et apporter tribut. A chacun (de ces ambassadeurs) on donna les titres de *tche-tch'ong* et de *tou-wei* et on fit présent d'une robe violette, d'une ceinture d'or, d'une bourse à insigne en forme de poisson et des sept objets, puis on les laissa retourner dans leur pays.

Chap. 971, p. 19 v° : La quatorzième année *t'ien-pao* (755), le troisième mois, le roi en second du royaume de *K'ang* (Samarkand), le roi du royaume de *Ho-siun* (Khârizm), *Chao-fen* (Schâwouschfar)<sup>2</sup>, le roi du royaume de *Ts'ao* (Kaboûdhan), *Cho-a-hou*, envoyèrent tous des ambassadeurs rendre hommage et apporter tribut.

---

<sup>1</sup> On pourrait aussi comprendre que *Tse-hoei-lo* est le nom de ce fils de roi. Cf. *Documents*, p. 174, ligne 3.

<sup>2</sup> Le *T'ang chou* (cf. *Documents*, p. 145, deux dernières lignes) rapporte cette ambassade à l'année 751 et appelle le roi du Khârizm *Chao-che-fen* ; on retrouve sous cette transcription le nom de Schâwouschfar qu'Albîroûnî mentionne comme le successeur d'Askayamoûk, lequel régnait en 712 p. C. (cf. Sachau, *Zur Geschichte und Chronologie von Khwârizm*, I, Vienne 1873, p. 31-32 du tirage à part). — Dans l'Index des *Documents*, j'ai supposé que *Ki-to-kiu-tcho*, capitale du Khârizm, pourrait être la ville de Korkandj ou Goûrgandj ; mais, comme le *T'ang chou* place le Khârizm, c'est-à-dire sa capitale, sur la rive nord (ou orientale) de l'Oxus, il faut admettre que cette capitale n'avait pas encore été transférée à Gourgândj qui était à l'Ouest du fleuve, et qu'elle se trouvait à Kâth, à l'Est de l'Oxus.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

Chap. 971, p. 19 v° : Le quatrième mois, ambassade des *Tou-k'i-che* (Turgäch).

Chap. 975, p. 23 v° : Le sixième mois, le jour *jen-tse*, on donna à *Teou-sie-yu*, fils du roi du royaume de *Ning-yuen* (Ferghânah), le titre de général hors cadres des gardes militaires de gauche ; on lui fit présent d'une robe d'or, d'une ceinture à ornements, d'une bourse à insigne en forme de poisson et des sept objets, puis on le laissa retourner dans son pays.

p.<sub>93</sub> Chap. 971, p. 19 v° : Le septième mois, ambassade des Vêtements noirs (Abbasides).

Chap. 971, p. 19 v° ; Le huitième mois, le roi du royaume de *Koei-jen* (petit *Pou-lu*) envoya un ambassadeur remercier de la faveur qu'on avait bien voulu lui faire.

### Année 756.

Chap. 971, p. 19 v° : La quinzième année *t'ien-pao* (756), le septième mois, les *Ta-che* (Arabes) à vêtements noirs (Abbasides) envoyèrent vingt-cinq grands chefs qui vinrent rendre hommage <sup>1</sup>.

Sous le règne de *Sou-tsong*, au début de la période *tche-té* (756-758), le royaume des *Ta-che* (Arabes) envoya des ambassadeurs rendre hommage et apporter tribut.

### Année 758.

@

Chap. 971, p. 20 r° : La troisième année *tche-té* (758), le premier mois, le roi du royaume de *Hou-mi* (Wakhân) envoya le haut dignitaire *Lo-yeou-wen* qui vint rendre hommage.

Chap. 976, p. 1 v° : La première année *k'ien-yuen* (758), le quatrième mois, le jour *keng-chen*, le (maître du) Tripitaka *Pan-jo li* <sup>2</sup>, originaire du *Ki-pin*

---

<sup>1</sup> Cf. p. 86, lignes 18-24. Il semble que le même fait soit rapporté à deux dates différentes.

<sup>2</sup> *Pan-jo* est la transcription régulière de Prajña ; mais on ne voit pas ce que signifie le

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

(Kapiça), le brahmane de l'Inde du Centre, (maître du) Tripitaka, *Chan-pou-mo-mo*, le (maître du) Tripitaka, *Cho-kiun-ping-mou*, (originaire du) *Kou-che-mi* (Cachemire) vinrent rendre hommage. Par décret impérial, (*Pan-jo*) *li* fut nommé dignitaire de second rang du *t'ai-tch'ang* ; et (*Chan-pou*) *mo-mo* fut dignitaire de second rang du *hong-lou* ; tous deux étant fonctionnaires hors cadres.

Chap. 976, p. 1 v° : Le cinquième mois, le jour *jen-chen* qui p.94 était le premier du mois, un décret impérial fit venir au palais le (maître du) Tripitaka *Chan-na*, (originaire) du *T'ou-ho-lo* (Tokharestan), ainsi que son disciple *Ta-mo* (Dharma) et le dignitaire *Ngan Yen-che* ; le (maître du) Tripitaka fut nommé dignitaire de second rang du *koang-lou* ; *Ta-mo* reçut le titre de *tche-tch'ong tou-wei* ; *Yen-che*, celui de *tso ts'ing tao choai* ; tous étant fonctionnaires hors cadres. En outre, les envoyés du roi du royaume de *Kan-t'o-lo* (Gandhāra), le haut dignitaire et *tchong-lang-tsiang Ta fou le-t'o*, et *Kiu-pi-che ta-kan* (tarkan), furent tous deux gratifiés du titre de général, puis on les renvoya dans leur pays.

Chap. 971, p. 20 r° : La première année *k'ien-yuen* (758), le cinquième mois, au jour *jen-chen* qui était le premier du mois, les envoyés des *Hoei-ho* (Ouïgours) au nombre de quatre-vingts personnes, parmi lesquels *To-i-hai-a-po*<sup>1</sup>, et six chefs des *Ta-che* (Arabes) à vêtements noirs (Abbasides), parmi lesquels *Nao-wen*, vinrent ensemble rendre hommage en présence de l'empereur et, arrivés à la porte intérieure, ils se disputèrent la prééminence. Les *t'ong-che-cho-jen* les divisèrent alors à gauche et à droite et les firent entrer simultanément, les uns par la porte orientale, les autres par la porte occidentale.

Chap. 971, p. 20 r° : Le sixième mois, le jour *sin-tch'eou* qui était le premier du mois, *Ou-li-to*, ambassadeur du *che-hou* (jabgou) du *T'ou-ho-lo* (Tokharestan) et *K'ang Tchong-i*, *tchang-che* du royaume de *K'ang* (Samarkand)... vinrent ensemble rendre hommage à la cour. Cette même année, le royaume de *Ki-pin* (Kapiça) envoya un ambassadeur rendre hommage et apporter tribut.

---

caractère *li*.

<sup>1</sup> Le texte me paraît ici fort suspect ; *i-hai* doit être en réalité la désignation du douzième jour du cycle, le jour *jen-chen* mentionné précédemment étant le neuvième.

## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

Chap. 976, p. 2 r<sup>o</sup> : Le sixième mois, le jour *koei-wei*, le roi du royaume de *Hou-mi* (Wakhân), *Ho-cho-i kiu-pi-che* vint rendre p.95 hommage. L'empereur lui décerna des éloges. Il lui conféra le nom de famille *Li* et le nom personnel *Tch'ong-sin* <sup>1</sup>.

Chap. 973, p. 16 v<sup>o</sup> : La première année *k'ien-yuen* (758), le septième mois, le *che-hou* (jabgou) du *T'ou-ho-lo* (Tokharestan), *Ou-na-to*, ayant avec lui des hauts dignitaires de neuf royaumes, vint rendre hommage à la cour et proposa d'aider l'empire à punir les rebelles ; l'empereur lui ordonna de se rendre dans le camp du *Cho fang*.

Chap. 976, p. 2 v<sup>o</sup> : Le douzième mois, l'ambassadeur du royaume de *Pa-t'ô* des Vêtements noirs (Abbasides), *Fou-sie-to*, retourna dans son pays ; ou lui donna un banquet et on fit des présents de valeurs diverses (à lui et aux siens).

### Année 759.

Chap. 971, p. 20 r<sup>o</sup> : La deuxième année *k'ien-yuen* (759), le troisième mois, l'ambassadeur du royaume de *Ning-yuen* (Ferghânah), *Ou-ou*, et l'envoyé du royaume de *Ngan* (Boukhârâ), *Ngan-mo-choen-che*, vinrent ensemble rendre hommage à la cour.

Chap. 976, p. 3 r<sup>o</sup> <sup>2</sup> : La deuxième année *k'ien-yuen* (759), le huitième mois, le jour *jen-siu*, le kagan des Tribus noires *Tou-k'i-che* (Turgäch) des Dix Tribus, *A-to p'ei-lo* <sup>3</sup> et sa suite, avec l'ambassadeur chargé d'apporter les présents du *Po-se* (Perse), *Li-mo je-ye* et sa suite, et l'ambassadeur du royaume de *Ning-yuen* (Ferghânah), *Ko* et sa suite, vinrent rendre hommage. On leur offrit un banquet dans une salle du palais.

Le douzième mois, le jour *ou-chen*, on offrit un banquet aux étrangers *Tcho-kie* (Tchâkar ?) <sup>4</sup> dans trois salles et on donna à chacun d'eux trente pièces de soie.

---

<sup>1</sup> Cf. *Documents*, p. 165, les trois dernières lignes.

<sup>2</sup> Cf. chap. 971, p. 20 r<sup>o</sup>.

<sup>3</sup> Cf. *Documents*, p. 85.

<sup>4</sup> Cf. *Documents*, p. 313, lignes 5-13.



## Les Tou-kiue occidentaux, notes additionnelles

p.<sub>96</sub> Chap. 976, p. 2 v<sup>o</sup> : La deuxième année *k'ien-yuen* (759), le douzième mois, *Fou-sie-to*, envoyé du royaume de *Pa-t'ò* des Vêtements noirs (Abbasides), retourna dans son pays. On lui offrit un banquet et on donna (à lui et aux siens) des présents proportionnés à leurs rangs.

### Année 760.

Chap. 976, p. 3 r<sup>o</sup> : La troisième année *k'ien-yuen* (760), le quatrième mois, le jour *jen-tch'en*, cinq hommes, à savoir *Nou-la se* et ses compagnons, qui étaient des *Tou-kiue* soumis du *Long-yeou*, furent reçus en audience dans la salle *Yen-yng* ; on leur donna des pièces de soie en quantités proportionnées à leurs rangs.

*Ibid.*, p. 3 v<sup>o</sup> : Le sixième mois, le jour *i-mao*, la tribu *Nou-la* <sup>1</sup> des *Tou-kiue*, comprenant plus de mille personnes, fut rattachée à l'empire ; elle demanda à châtier les rebelles et à faire tous ses efforts. Le jour *ting-se*, on offrit un banquet aux grands dignitaires des *Nou-la* dans une salle du palais et on leur donna des pièces de soie en quantités proportionnées à leurs rangs.

@

---

<sup>1</sup> Cette tribu des *Nou-la* doit être identique à la tribu des *Nou-lai* qui a été mentionnée le dixième mois de l'année 715 (cf. p. 32, n. 3).